## Point 5 de l’ordre du jour unifié

## Déclarations générales

1. Les délégations et les représentants des 139 États ci-après (dont 13 au nom de groupes de pays), de sept organisations intergouvernementales et de 19 organisations non gouvernementales avaient fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l’ordre du jour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, État de Libye, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, All-China Patent Agents Association (ACPAA), Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Association chinoise de la protection par brevet (PPAC), Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Centre Sud (CS), China Trademark Association (CTA), Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), Consortium for Common Food Names (CCFN), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Egyptian Council for Innovation and Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), École latino-américaine de propriété intellectuelle (ELAPI), Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino-américains (FESAAL), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), Knowledge Ecology International (KEI), Ligue des États arabes (LEA), Maloca Internationale, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Ordre suprême des ancêtres (OSA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation eurasienne des brevets (OEAB), Organisation pour un réseau international d’indications géographiques (ORIGIN), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Union européenne.
2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l’année écoulée, notamment en ce qui concernait l’établissement des documents et l’organisation des assemblées. Les délégations parlant au nom de leur pays ont généralement souscrit aux déclarations faites au nom de leurs groupes respectifs.
3. M. Mokgweetsi Eric Keinstigswe Masisi (Président du Botswana) :

“Monsieur le Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle;

“Mesdames et Messieurs les ministres;

“Excellences;

“Mesdames et Messieurs les délégués;

“Mesdames et Messieurs.

“Bonjour.

“Madame la Présidente,

“Permettez-moi avant tout de vous féliciter pour votre élection et de vous souhaiter tous mes vœux de réussite dans l’exercice de vos fonctions. Je tiens à vous assurer du plein appui du Botswana pour assurer le bon déroulement et la réussite des assemblées.

“Je remercie également le Directeur général M. Tang de m’avoir invité à prendre la parole devant cette importante assemblée, et le félicite pour sa direction avisée du Secrétariat de l’OMPI.

“Dans un monde de plus en plus axé sur le savoir, la propriété intellectuelle est devenue un catalyseur de l’innovation, de la croissance économique et du progrès. Si elle est souvent envisagée sous l’angle des nations développées, il est impératif que nous reconnaissions l’importance de la propriété intellectuelle dans le monde en développement, en particulier en Afrique. Notre continent, avec son vaste potentiel et sa population jeune, est prêt à tirer parti des droits de propriété intellectuelle pour favoriser le développement durable et réaliser des progrès socioéconomiques.

“Le riche patrimoine culturel de l’Afrique, ses savoirs traditionnels et ses ressources naturelles sont des puits de créativité et d’innovation. Néanmoins, sans un cadre solide en matière de propriété intellectuelle, nous risquons de perdre les avantages que pourraient offrir ces précieux actifs. Il est essentiel de préserver et de protéger les droits de propriété intellectuelle de nos peuples, en veillant à ce qu’ils soient dûment reconnus et récompensés pour leurs innovations, leur créativité et leurs savoirs traditionnels.

“Cela étant, nous devons résoudre un certain nombre de problèmes pour réaliser pleinement le potentiel de la propriété intellectuelle en Afrique. Tout d’abord, renforcer les capacités institutionnelles, faire mieux connaître la propriété intellectuelle et fournir une assistance technique aux pays en développement sont des étapes essentielles pour avancer vers un système de propriété intellectuelle plus inclusif. Nous devons encourager les partenariats en collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, afin de créer un environnement propice à l’innovation et à la créativité.

“Deuxièmement, l’accès à des médicaments et technologies abordables demeure une préoccupation pressante pour le programme de développement de l’Afrique. C’est pourquoi il est essentiel de trouver un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la nécessité d’accéder aux médicaments et aux technologies essentiels. Nous devons envisager des mécanismes souples, tels que l’octroi de licences obligatoires et le transfert de technologie, pour faire en sorte que les innovations capables de sauver des vies atteignent les personnes qui en ont le plus besoin, sans compromettre les droits des innovateurs.

“La délégation du Botswana reconnaît que les nouveaux moteurs de la richesse dans les économies modernes ont évolué et que le paradigme de la création de richesses a changé, pour passer des ressources naturelles à une économie axée sur les idées dans laquelle la propriété intellectuelle est devenue l’un des facteurs déterminants de la réussite économique.

“C’est à cet égard que la propriété intellectuelle reste cruciale pour la croissance économique du Botswana. Nous continuons de renforcer le système de la propriété intellectuelle afin d’encourager non seulement la créativité et l’innovation locales, mais également le développement socioculturel axé sur l’autonomie économique de nos peuples.

“Au fil des ans, le Botswana a fait des progrès notables pour améliorer son paysage de la propriété intellectuelle. Nous avons promulgué des lois de propriété intellectuelle telles que la loi de 2006 sur le droit d’auteur et les droits voisins et la loi de 2010 sur la propriété industrielle, qui sont actuellement à l’étude. Ces réformes visent à renforcer la protection de la propriété intellectuelle et à harmoniser notre législation avec les conventions, traités, protocoles et accords internationaux de propriété intellectuelle qui prévoient des normes de protection en la matière.

“Le Gouvernement du Botswana remercie l’OMPI pour l’appui qu’elle lui a apporté au fil du temps dans la mise en place et la croissance du système de propriété intellectuelle du Botswana. C’est grâce à cet appui que nous assistons à une croissance continue de l’administration des lois en matière de propriété intellectuelle et à une meilleure connaissance et une utilisation accrue de la propriété intellectuelle au Botswana.

“J’ai le plaisir d’annoncer que la Politique du Botswana en matière de propriété intellectuelle a été officiellement lancée en novembre 2022, et nous sommes convaincus que la mise en œuvre de cette politique fera progresser notre système de propriété intellectuelle et garantira que l’ensemble du cadre de gouvernance de la propriété intellectuelle contribue à stimuler et à exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle du pays en faveur d’une croissance et d’un développement économiques durables et inclusifs.

“En conclusion, permettez-moi de réaffirmer l’importance de la propriété intellectuelle dans l’évolution du monde en développement, en particulier en Afrique. La délégation du Botswana s’engage à travailler avec les autres États membres pour faire en sorte que ces assemblées puissent prendre des décisions qui permettront à l’Organisation d’atteindre ses objectifs, ouvrant ainsi la voie à un avenir meilleur et plus prospère pour l’Afrique et le monde.

“Je vous remercie de votre attention.”

1. La délégation de la Chine a déclaré que le Gouvernement chinois s’efforçait de faire progresser la mise en place d’un écosystème de propriété intellectuelle solide, de renforcer le système juridique de protection de la propriété intellectuelle, d’améliorer la gestion de la propriété intellectuelle, de renforcer la protection de la propriété intellectuelle à tous les niveaux et d’optimiser l’innovation et les activités commerciales à l’appui du développement durable. À l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, le Président Xi Jinping avait envoyé une lettre dans laquelle il saluait les 50 ans de coopération entre la Chine et l’OMPI, soulignait la volonté de la Chine d’approfondir sa coopération avec l’OMPI et de promouvoir une gouvernance mondiale de la propriété intellectuelle d’une manière plus juste et plus raisonnable dans l’intérêt de tous, et réaffirmait l’engagement du Gouvernement chinois en faveur du multilatéralisme et d’une plus grande ouverture sur le reste du monde. Tous les pays devaient continuer de travailler ensemble pour faire avancer le Programme de développement durable à l’horizon 2030; l’OMPI devait continuer de jouer son rôle d’institution spécialisée et d’utiliser la propriété intellectuelle pour promouvoir la mise en œuvre du programme. Le Gouvernement chinois s’était engagé à préserver le bon fonctionnement du système multilatéral de la propriété intellectuelle, avec l’OMPI au cœur de ce système, et appelait tout le monde à travailler dans l’unité et la solidarité, en dépit du contexte international complexe et instable, pour traiter les questions d’intérêt commun. La délégation a dit attendre avec intérêt l’amélioration continue des services mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, afin de les rendre plus souples, plus sûrs et mieux adaptés aux besoins des acteurs de l’innovation dans le monde. Les systèmes de supervision et d’audit de l’OMPI devaient être améliorés; l’Organisation devait accroître la transparence en ce qui concernait la mise en œuvre du programme et budget afin de permettre aux États membres de mieux comprendre ses travaux et d’y participer. Le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) s’était engagé à améliorer le régime de propriété intellectuelle et à renforcer le cadre législatif pour la protection de la propriété intellectuelle. Cette politique appuyait le développement vigoureux du secteur de l’innovation et de la technologie, ainsi que des industries de la culture et de la création. Concernant le droit d’auteur, une modification de l’ordonnance sur le droit d’auteur dans la Région administrative spéciale de Hong Kong avait été adoptée le 1er mai 2023, renforçant la protection du droit d’auteur dans l’environnement numérique. Concernant les brevets, le système de délivrance initiale des brevets était en cours d’amélioration et une équipe d’environ 100 examinateurs était en train d’être mise en place pour procéder à un examen complet des brevets d’ici à 2030. Enfin, s’agissant des marques, le Gouvernement de la Chine travaillait intensément à la préparation de la mise en œuvre du système de Madrid concernant l’enregistrement international des marques. Il s’agissait également de tirer parti de l’avantage de la Région administrative spéciale de Hong Kong en matière de talents dans le domaine des services professionnels et d’agir en tant que plaque tournante commerciale reliant les entreprises du monde entier et facilitant un commerce de haute qualité en matière de propriété intellectuelle.
2. La délégation du Ghana, parlant au nom du groupe des pays africains, s’est félicitée de l’approche prudente adoptée par l’OMPI en matière de politique financière et a salué les résultats obtenus par l’Organisation en 2022. L’OMPI apportait une contribution importante au Programme de développement durable à l’horizon 2030. À cet égard, il convenait de donner la priorité aux transferts de technologie et au renforcement des capacités afin de favoriser l’innovation, de promouvoir la recherche-développement et de donner des moyens d’action aux innovateurs, aux créateurs et aux entrepreneurs. Les efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir la parité hommes-femmes et accroître la représentation géographique dans les effectifs de l’OMPI devaient être intensifiés à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Conformément au principe de la représentation géographique équitable, l’Afrique devait être mieux représentée au sein du Comité de coordination de l’OMPI. Les efforts déployés par l’OMPI pour faciliter la tenue de réunions régionales avant la conférence diplomatique en vue de la conclusion d’un ou plusieurs instruments juridiques internationaux sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques étaient les bienvenus. Il était à espérer que les lacunes subsistant à cet égard pourraient être comblées lors de la prochaine session extraordinaire du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et que des progrès seraient accomplis durant les assemblées sur des questions aussi essentielles que le projet de programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2024-2025 et la composition du Comité de coordination et du Comité du programme et budget (PBC) de l’OMPI.
3. La délégation de l’Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a déclaré que, dans le contexte postérieur à une pandémie, il existait un sentiment d’optimisme quant à l’impact que l’OMPI pouvait avoir. Le groupe félicitait l’OMPI pour la solidité de ses résultats financiers et saluait les efforts déployés pour mettre en œuvre des programmes axés sur l’impact et augmenter les crédits budgétaires alloués aux initiatives de développement. Il espérait que des progrès pourraient être accomplis lors des assemblées sur toutes les questions en suspens, notamment la sous-représentation de l’Asie et du Pacifique dans les différents organes directeurs de l’OMPI. Il n’était pas logique qu’en 2023, il n’y ait pas encore eu de progrès collectif vers une représentation géographique plus équitable dans les processus de prise de décisions au sein du système multilatéral. Avec le groupe des pays africains, le groupe des pays d’Asie et du Pacifique avait soumis une proposition visant à élargir la composition du Comité de coordination de l’OMPI en vue d’assurer une représentation plus équilibrée entre tous les groupes. Le groupe attendait avec intérêt d’examiner cette proposition avec les parties intéressées. Il espérait également qu’un terrain d’entente pourrait être trouvé sur la question du financement des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Le groupe invitait instamment les États membres à finaliser les modalités d’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI afin de parvenir à une décision sur l’ouverture de nouveaux bureaux.
4. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu’elle était reconnaissante à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour son aide à l’amélioration de l’infrastructure de la propriété intellectuelle et au renforcement des capacités dans ce domaine. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes attendait avec intérêt le renforcement de cette coopération. Les nouvelles industries, qui reposaient de plus en plus sur des actifs incorporels, étaient le catalyseur de la croissance et de la prospérité et créaient de nouvelles opportunités pour les jeunes. L’innovation et la créativité, moteur des économies du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, étaient essentielles à un écosystème de propriété intellectuelle sain, et l’OMPI avait un rôle clé à jouer dans la mise en place d’écosystèmes de propriété intellectuelle sains, durables et équilibrés. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes appréciait les activités envisagées dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, en particulier celles qui visaient à soutenir les parties prenantes de la propriété intellectuelle. Les projets et initiatives de l’OMPI associant les gouvernements, les organismes de réglementation, les petites et moyennes entreprises (PME), les universités, les innovateurs et les particuliers constituaient le meilleur moyen de sensibiliser à la propriété intellectuelle et de renforcer les capacités sur le terrain. L’appui continu aux industries de la création, aux nouvelles solutions vertes et numériques, ainsi qu’à la commercialisation et à la gestion de la propriété intellectuelle devait se traduire par une croissance économique. L’amélioration de l’infrastructure de la propriété intellectuelle au niveau régional devait rester la priorité de l’OMPI, au même titre que l’innovation et la technologie. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes appuyait fermement les efforts de l’OMPI visant à sensibiliser les femmes et les jeunes à la propriété intellectuelle et à promouvoir leur engagement dans des activités liées à la propriété intellectuelle. Il saluait le rapport sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine. L’impact négatif multidimensionnel sur l’écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle, causé par la guerre d’agression menée par la Fédération de Russie, montrait que l’innovation et la créativité ne pouvaient pas exister sans la paix et la stabilité. La réparation des dommages causés nécessiterait des efforts de redressement à long terme et le soutien des organisations internationales. Il était à espérer que l’OMPI continuerait d’aider les parties prenantes ukrainiennes de la propriété intellectuelle à atténuer les conséquences de la guerre, les vulnérabilités et instabilités géoéconomiques et géopolitiques qui en résultaient ayant déjà de graves conséquences pour l’OMPI et les écosystèmes nationaux de la propriété intellectuelle. Le groupe appelait de nouveau la Fédération de Russie à mettre immédiatement fin à la guerre non provoquée et injustifiée et à respecter le droit international. En outre, la session actuelle des assemblées devait accorder une attention particulière au programme d’établissement de normes en suspens. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes attachait une importance particulière à l’adoption du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) et était prêt à travailler lors de la prochaine session extraordinaire du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) pour permettre la conclusion des travaux lors de la conférence diplomatique qui se tiendra en 2024. Il était également souhaité que les États membres fassent preuve de flexibilité afin de finaliser le traité sur la protection des organismes de radiodiffusion; les technologies en développement devaient être prises en considération, et le traité devait répondre aux besoins des organismes de radiodiffusion et leur fournir une protection juridique adéquate et efficace. Le groupe appuyait la poursuite des travaux sur la base du texte du projet de traité présenté par le président, qui constituait un bon point de départ pour les travaux futurs. Concernant l’IGC, le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes avait pris note des positions exprimées lors des quatre sessions de l’IGC sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Il se félicitait de l’accord conclu sur le projet de mandat de travail de l’IGC pour l’exercice biennal 2024-2025. Le groupe était disposé à s’engager dans les travaux lors de la session extraordinaire de l’IGC en septembre 2023 pour progresser sur la question des ressources génétiques. La situation financière saine de l’Organisation était saluée. Les unions administrées par l’OMPI, en particulier l’Union du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), l’Union de Madrid, l’Union de La Haye et l’Union de Lisbonne, devaient continuer d’être renforcées.
5. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d’avoir établi un rapport aussi complet sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine. L’assistance technique fournie à l’Ukraine devait se poursuivre pendant et après la guerre afin de reconstruire les capacités et l’économie innovantes, créatives et technologiques du pays. Le groupe B était solidaire de l’Ukraine et attendait des informations régulières du Bureau international sur la fourniture de cette assistance. Concernant les autres questions, le groupe B se félicitait du résultat financier positif et de l’excédent enregistrés par l’OMPI pour 2022. Toutefois, étant donné que la grande majorité des recettes de l’Organisation provenait des taxes acquittées par les utilisateurs des systèmes du PCT et de Madrid, et que ces systèmes dépendaient d’une économie mondiale plutôt fragile et volatile, la prudence était de mise pour maintenir cette performance. S’agissant du programme d’établissement de normes, le groupe B était disposé à s’engager de manière constructive dans la préparation des deux conférences diplomatiques prévues pour 2024 et il espérait qu’elles s’avéreraient ouvertes, transparentes et inclusives. Notant que le cadre juridique de la propriété intellectuelle peinait à suivre le rythme du développement rapide et dynamique de l’intelligence artificielle, le groupe B se félicitait de la décision du Comité permanent du droit des brevets (SCP) d’examiner la question de l’octroi de la qualité d’inventeur à l’intelligence artificielle et attendait avec intérêt d’apporter des contributions de fond à ces discussions. Il convenait de féliciter l’OMPI d’avoir organisé des discussions fructueuses sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, qui avaient attiré un large public d’horizons divers. Le groupe B se félicitait de la poursuite de ces discussions, mais souhaitait que leur portée soit élargie afin d’englober des outils de conseil régulièrement mis à jour.
6. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a déclaré que le système de la propriété intellectuelle était un mécanisme constructif qui permettait de mettre en pratique des idées novatrices et scientifiques et des réalisations créatives. Les États membres du groupe étaient des utilisateurs actifs des services mondiaux de l’Organisation et ils étaient parties aux arrangements multilatéraux administrés par l’OMPI. Au cours des 10 dernières années, ils avaient déposé quelque 35 instruments d’adhésion aux traités administrés par l’OMPI. Ils mettaient également en place des infrastructures de propriété intellectuelle et s’efforçaient d’améliorer les systèmes de prestation de services de propriété intellectuelle. Le groupe souhaitait qu’un plus large éventail de projets soient menés afin de renforcer la capacité de la région à relever les défis auxquels elle était confrontée. Il attachait une importance particulière au principe de la représentation géographique au sein de l’Organisation, beaucoup de pays n’étant pas du tout représentés au sein du Secrétariat. Il était important de promouvoir le multilinguisme à l’OMPI, en particulier dans le contexte de l’extension du régime linguistique des systèmes d’enregistrement international du PCT, de Madrid et de La Haye, dont le russe devrait devenir une langue de travail. La coopération multilatérale visant à améliorer l’efficacité du système mondial de la propriété intellectuelle devait être fondée sur les principes d’ouverture et d’inclusion, et sur la participation collective de toutes les parties à l’élaboration de solutions équilibrées et consensuelles. L’OMPI avait un programme ambitieux. Le groupe estimait que, pour s’acquitter de son mandat spécialisé, l’Organisation devait rester une plateforme de dialogue constructif. Le groupe exprimait l’espoir que les travaux et les interactions se poursuivent de manière fructueuse.
7. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du Groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré qu’elle était favorable à un système de propriété intellectuelle équilibré qui protégeait efficacement les titulaires de droits et garantissait un accès adéquat au savoir, à l’innovation, à la technologie et à la culture pour développer la société dans son ensemble. À cet égard, le GRULAC encourageait la mise en place d’un système de propriété intellectuelle stimulant la production et l’innovation dans les pays en développement et apportant des solutions aux problèmes sociaux, environnementaux et économiques mondiaux qui touchent à la fois les pays en développement et les pays développés. Il soutenait fermement les initiatives et les propositions contribuant à faciliter l’éducation, la recherche et la préservation du patrimoine culturel dans les pays en développement, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui portaient tous sa marque. Le groupe plaidait également en faveur d’un système de propriété intellectuelle privilégiant l’équité, la diversité et l’inclusion afin de permettre à tous les membres de la société, et en particulier aux plus vulnérables, d’avoir accès à des opportunités. Lors de la précédente session du PBC, le GRULAC avait, avec l’appui du groupe des pays africains, présenté une proposition visant à garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, qui se tiendra en 2024. Le GRULAC maintenait ouverts les canaux de communication avec les autres délégations afin de parvenir à un compromis et d’approuver cette décision importante. Dix ans s’étaient écoulés depuis l’adoption du Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), qui restait très important. Le GRULAC avait encouragé et appuyé ce traité et s’était dit convaincu de l’impact positif de l’établissement de limitations et exceptions obligatoires en matière de droit d’auteur en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés.
8. La délégation de l’Algérie, parlant au nom du groupe des pays arabes, a salué les efforts déployés par l’OMPI pour soutenir la propriété intellectuelle et encourager la créativité et l’innovation à l’échelle mondiale et en particulier, dans les pays arabes. Prenant note des progrès accomplis par l’OMPI en termes financiers et opérationnels dans le cadre de son approche de la gestion axée sur les résultats, la délégation a également félicité l’OMPI pour l’évolution positive de son programme d’établissement de normes. Elle a déclaré que le groupe attendait avec intérêt des résultats tangibles fondés sur un compromis lors des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité relatif au droit des dessins et modèles et de la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. L’OMPI jouait un rôle clé dans l’optimisation des avantages de la propriété intellectuelle et dans la création d’un environnement propice à l’innovation, à la créativité et à l’esprit d’entreprise, l’accent étant mis en particulier sur les femmes, les jeunes et les PME. L’OMPI devait adopter un cadre stratégique pour améliorer la responsabilisation et affiner l’évaluation de sa contribution à la réalisation des ODD. Elle devait également faciliter la mise en œuvre effective du Plan d’action de l’OMPI pour le développement en intégrant progressivement les recommandations du plan d’action dans les différents programmes de l’Organisation et en accordant la priorité aux projets de renforcement des capacités qui tiennent compte des besoins et des priorités des États membres. La promotion de l’utilisation de l’arabe à l’OMPI et la fourniture en temps voulu de publications, d’études et de matériel d’information dans cette langue au profit du public arabe étaient des questions importantes, de même que la nécessité d’une représentation géographique équilibrée au sein du Secrétariat de l’OMPI, conformément aux besoins de l’Organisation et au principe d’équité.
9. La délégation de Cabo Verde, parlant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), a exprimé la sincère gratitude des neuf pays membres de la CPLP pour l’intérêt réel manifesté à l’égard des progrès du portugais à l’OMPI. La Résolution 77/14 de l’Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 21 novembre 2022, avait souligné l’importance de la langue portugaise dans les relations internationales. Elle reconnaissait l’engagement de la CPLP en faveur de la promotion du portugais dans les instances internationales et régionales, y compris l’Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions spécialisées, fonds et programmes, et soulignait l’importance du renforcement de la coopération entre la CPLP et ces entités. Plus de 278 millions de personnes parlaient le portugais dans neuf pays et sur quatre continents; ce nombre devait atteindre 380 millions d’ici à 2050. Le portugais était la quatrième langue la plus parlée dans le monde, la cinquième langue avec le plus grand nombre d’utilisateurs de l’Internet et la langue la plus parlée dans l’hémisphère sud. L’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) avait désigné le 5 mai comme Journée mondiale de la langue portugaise. Le portugais jouissait d’un statut particulier au sein de l’OMPI : lors de la session de septembre 1999 de l’Assemblée générale de l’OMPI, il avait été décidé que le portugais deviendrait une langue de travail dans toutes les activités de formation de l’OMPI impliquant des pays lusophones, comme indiqué au paragraphe 102 du document WO/GA/24/12. Il convenait également de noter la décision prise par l’Assemblée générale de l’OMPI en octobre 2000 d’autoriser l’utilisation du portugais dans les forums de l’OMPI. La révision du règlement intérieur proposée par le Secrétariat au titre du point 9 de l’ordre du jour avait été accueillie favorablement. La signature de l’accord de coopération entre l’OMPI et le secrétaire exécutif de la CPLP en avril 2002 avait permis d’envisager l’inclusion du portugais comme langue de travail officielle de l’OMPI. La CPLP restait déterminée à renforcer le statut spécial du portugais, avec pour objectif ultime sa reconnaissance comme langue de travail à part entière au sein de l’OMPI, conformément à la ferme conviction des pays de la CPLP que le multilinguisme était un principe fondamental du système des Nations Unies et de l’OMPI elle-même. Ce principe sous-tendait les travaux de l’Organisation, tout en reconnaissant les régimes linguistiques et les politiques de traduction propres à chaque système. En conséquence, la CPLP appelait à un débat global et fondé sur des données factuelles concernant l’introduction de nouvelles langues dans tous les systèmes de l’OMPI, en intégrant des méthodes et des critères clairs, tels que le nombre d’utilisateurs escomptés d’une langue donnée sur la base des utilisateurs actuels et prévus. Les consultations informelles sur l’extension éventuelle des régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye, entreprises par le Secrétariat, étaient les bienvenues; ces consultations techniques devaient être aussi approfondies que possible et porter sur tous les aspects de l’utilisation afin de tenir compte des intérêts du plus grand nombre de parties prenantes. La représentativité linguistique était une expression complète de l’inclusion sociale, politique et économique, qui garantissait la légitimité de tous les processus normatifs et décisionnels.
10. La délégation du Guatemala, parlant en sa qualité de secrétaire *pro tempore* du Forum ministériel pour la propriété intellectuelle dans les pays d’Amérique centrale et la République dominicaine, a déclaré que la sous-région travaillait quotidiennement au développement de l’économie et au renforcement des secteurs qui la composaient. Dans le prolongement des engagements pris lors de la septième Réunion ministérielle de l’Amérique centrale et de la République dominicaine en mars 2022, des travaux étaient en cours sur trois projets qui bénéficieraient grandement à la sous-région. Le premier concernait la création d’un plan sous-régional pour les industries de la création, dont l’objectif principal était que chaque pays identifie son secteur créatif le plus prometteur et établisse des stratégies et des actions pour promouvoir sa croissance. Le deuxième visait les PME et cherchait à établir des mécanismes et des instruments permettant de reconnaître et d’évaluer la propriété intellectuelle des entreprises afin d’en faire une source de financement. Le troisième consistait à élaborer un plan stratégique pour permettre l’interaction entre les outils du système de propriété intellectuelle afin de promouvoir et de développer le tourisme et la gastronomie locale. Ces projets n’avaient pas été menés de manière isolée. Dès le départ, l’OMPI avait fourni un appui et une assistance technique par l’intermédiaire de la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, de la Division du développement en matière de droit d’auteur, de l’Académie de l’OMPI et de la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises, qui contribuaient toutes à l’accomplissement des tâches. La délégation a remercié l’OMPI et le Directeur général pour leur coopération. La sous-région connaissait actuellement de nombreux défis, mais elle les surmonterait grâce à des efforts conjoints, car ses objectifs consistaient notamment à mettre en valeur la richesse de chaque pays, la créativité de ses habitants et leur volonté de travailler dur. Les préparatifs de la huitième réunion ministérielle, qui se tiendrait l’année suivante au Guatemala, étaient en cours. La délégation a remercié l’OMPI pour son soutien et sa collaboration dans la préparation de cette réunion, ainsi que le Directeur général dont la présence, comme lors des occasions précédentes, avait été un atout. La délégation a déclaré rester déterminée à promouvoir la propriété intellectuelle en tant que facteur essentiel du bien-être et du développement durable de sa région.
11. La délégation de la Guinée-Bissau a appuyé les déclarations faites par les délégations du Ghana au nom du groupe des pays africains et de Cabo Verde au nom de la CPLP. La Guinée-Bissau avait suivi de près l’évolution récente des activités normatives et des activités de coopération de l’OMPI et espérait que cette évolution profiterait à tous les États membres de l’OMPI. Dans son discours d’ouverture des assemblées de l’OMPI de 2022, le Directeur général avait appelé à la transformation de la propriété intellectuelle en un puissant catalyseur d’emplois, d’investissements, de croissance des entreprises et, en fin de compte, de développement économique et social. Cela ne serait possible que si l’OMPI continuait de soutenir les pays membres qui étaient encore en développement et qui avaient besoin de sensibiliser aux droits de propriété industrielle par le biais d’une formation sur les dessins et modèles industriels, les marques et les brevets, les indications géographiques et le droit d’auteur. La Guinée-Bissau était reconnaissante de l’assistance technique fournie par l’OMPI et demandait la mise en œuvre des projets visant à créer une marque collective ou une indication géographique pour les noix de cajou, afin de renforcer la valeur commerciale de ce principal produit agricole d’exportation de la Guinée-Bissau sur le marché mondial, ainsi que le lancement du projet visant à créer une marque collective pour le tissu “pano de pente” de la Guinée-Bissau qui, pour le peuple de la Guinée-Bissau, représentait la mémoire collective et le patrimoine culturel et devait donc être protégé et conservé. La protection des dessins et modèles industriels, des marques collectives et des indications géographiques était urgente et indispensable en raison de l’ampleur de la reproduction des modèles de la Guinée-Bissau et des produits similaires dans les pays voisins. La délégation a exprimé l’espoir de bénéficier prochainement de l’appui de l’OMPI pour mettre en œuvre cet important projet, les produits en question étant les plus stratégiques pour l’économie nationale.
12. La délégation de la République démocratique populaire lao, parlant au nom de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré que l’appui de l’OMPI à l’ASEAN et à ses initiatives régionales avait contribué à l’achèvement du Plan d’action de l’ASEAN pour les droits de propriété intellectuelle pour 2016-2025, y compris l’étude de faisabilité sur un système des brevets de l’ASEAN et l’harmonisation des exigences en matière de dessins et modèles industriels. Ces études et projets de haut niveau étaient essentiels pour atteindre les objectifs de l’ASEAN, qui ne pourraient être réalisés sans la coordination et le soutien de la Division pour l’Asie et le Pacifique et d’autres divisions de l’OMPI. Alors que l’accent était mis sur le projet pour la Communauté économique de l’ASEAN à l’horizon 2025 (ASEAN Economic Communities Blueprint 2025), l’ASEAN avait pour objectif de mettre en place des systèmes régionaux de propriété intellectuelle plus solides et plus harmonisés afin de faciliter le libre-échange. Elle se réjouissait de travailler avec l’OMPI sur un plan d’action en matière de droits de propriété intellectuelle pour la période postérieure à 2025 et mettrait bientôt à jour l’Accord-cadre de l’ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. En outre, un mémorandum d’accord serait signé entre l’OMPI et l’ASEAN lors de la cinquante-cinquième réunion des ministres de l’économie de l’ASEAN durant l’été 2023. Ce mémorandum d’accord prévoirait la poursuite de la coopération en matière de renforcement des capacités des PME et d’engagement dans les technologies numériques pour le développement des entreprises, le financement des actifs intangibles et de l’appui aux industries de la création des pays de l’ASEAN. L’ASEAN souhaitait inviter le Directeur général à la réunion pour signer le mémorandum d’accord entre les deux organisations. Enfin, l’ASEAN félicitait l’OMPI pour son engagement continu en faveur de l’utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement.
13. La délégation de l’Espagne, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu’elle se félicitait du rapport du Secrétariat de l’OMPI sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine, sur la base de la décision prise lors des assemblées générales précédentes. Le rapport fournissait des preuves objectives de l’impact négatif important de la guerre menée par la Fédération de Russie sur l’écosystème de la propriété intellectuelle et les secteurs de l’innovation et de la création de l’Ukraine. L’OMPI devait continuer de s’engager et de soutenir les efforts visant à reconstruire l’infrastructure et les capacités ukrainiennes en matière de propriété intellectuelle. La guerre contre l’Ukraine était injustifiée, non provoquée et constituait une violation flagrante du droit international. Elle constituait un obstacle important aux travaux de l’OMPI et allait à l’encontre de tout ce que l’Organisation et ses États membres défendaient collectivement. L’Union européenne et ses États membres souhaitaient réaffirmer leur soutien constant et leur solidarité à l’égard de l’Ukraine et du peuple ukrainien. Pour ce qui était des autres questions, l’Union européenne restait convaincue que des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés pouvaient et devaient contribuer à la reprise économique mondiale. Elle continuait d’aider l’OMPI dans ses efforts pour atteindre les entreprises afin d’assurer une reprise économique rapide. S’inspirant des ODD, elle préconisait de mettre l’accent sur la transition écologique et numérique, en s’appuyant sur des écosystèmes de la propriété intellectuelle équilibrés et tournés vers l’avenir. La question de la viabilité et la poursuite des discussions sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle restaient des priorités pour l’Union européenne. L’approche stratégique adoptée par l’OMPI en matière d’innovation et de créativité au niveau mondial, fondée sur un système équilibré et efficace de droits de propriété intellectuelle, comprenait des propositions visant à atteindre chaque membre de la société et à lui donner les moyens d’agir de manière inclusive et indifférenciée. Les résultats concrets des mesures et programmes horizontaux et ciblés de l’Organisation, destinés aux particuliers et aux PME en particulier, étaient encourageants. S’agissant des travaux en matière d’établissement de normes de l’Organisation, l’Union européenne restait déterminée à parvenir à une conclusion sur un traité essentiel concernant les organismes de radiodiffusion qui tienne compte des évolutions technologiques. Concernant les brevets, le SCP devait servir de cadre à l’examen des différences entre les systèmes de droit des brevets existants et de l’harmonisation future du droit matériel des brevets. L’Union européenne se félicitait de l’avancement des travaux des différents comités et remerciait les autres délégations pour leur engagement continu, ainsi que pour le consensus atteint.
14. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe du Brésil, de la Fédération de Russie, de l’Inde, de la Chine et de l’Afrique du Sud (BRICS), a déclaré que le thème du groupe pour 2023 était “BRICS et Afrique, partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif”. Ce thème reflétait une vision selon laquelle les BRICS assurent un leadership mondial afin de répondre aux besoins et aux préoccupations mondiales : la croissance économique, le développement durable et l’inclusion du Sud mondial, en particulier de l’Afrique, dans des systèmes multilatéraux réformés. Les États membres du groupe des BRICS étaient les principaux utilisateurs des services mondiaux et des systèmes d’enregistrement international de l’OMPI, représentant chaque année près de la moitié des demandes de titres de propriété intellectuelle dans le monde. Ils étaient prêts à contribuer aux efforts déployés par l’Organisation pour mettre en place un écosystème international de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, favorisant l’innovation et la créativité au profit de tous. Ils se félicitaient également de l’engagement de l’OMPI à réduire le fossé technologique, à améliorer la représentation géographique, à promouvoir l’égalité des sexes et le multilinguisme et à contribuer à la réalisation des ODD. Les États membres du groupe des BRICS attachaient une grande importance à un dialogue multilatéral constructif sur les questions de propriété intellectuelle et organisaient régulièrement des réunions d’experts, des sessions de formation pour les examinateurs, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et des sessions d’échange d’informations sur les questions relatives à la propriété intellectuelle.
15. La délégation de l’Afghanistan a déclaré qu’elle appréciait l’assistance fournie par l’OMPI au cours des dernières années, qui avait notamment consisté à mettre en place une infrastructure nationale de propriété intellectuelle et à créer des programmes pour les PME. La prise de pouvoir militaire des talibans avait provoqué une fuite des cerveaux et les institutions souffraient d’une pénurie de personnel instruit et expérimenté. Cette pénurie avait été exacerbée par l’interdiction faite par les talibans aux femmes de recevoir une éducation et de travailler. L’OMPI devait renforcer son engagement auprès des jeunes et des femmes afghanes afin que leur talent crucial et créatif puisse être le moteur de la croissance sociale et économique. L’OMPI était synonyme d’innovation et de progrès durable. La délégation était convaincue que, malgré les interdictions imposées par les talibans et avec l’aide des technologies et des entreprises innovantes, la communauté internationale et les Nations Unies seraient en mesure de s’emparer de la question de l’éducation et du renforcement des capacités des jeunes et des femmes en Afghanistan. La culture riche et profondément enracinée de l’Afghanistan, ainsi que sa musique et son art traditionnels, risquait de disparaître. Des solutions innovantes, ainsi que l’aide d’artistes et de musiciens en exil, étaient nécessaires pour préserver son patrimoine culturel et folklorique. La Mission permanente de l’Afghanistan auprès de l’Office des Nations Unies mettrait tout en œuvre pour soutenir et promouvoir les réalisations dans l’intérêt de l’Afghanistan et de la communauté mondiale, au sein de laquelle l’Afghanistan continuait de jouer un rôle essentiel. La délégation a dit attendre avec intérêt de poursuivre sa coopération avec l’OMPI.
16. La délégation de l’Albanie a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. La guerre menée par la Fédération de Russie contre l’Ukraine avait incontestablement eu un impact négatif sur la situation géopolitique, la stabilité économique mondiale et les efforts de redressement après la crise de la COVID-19. Une assistance internationale à long terme serait nécessaire pour une reprise complète et un retour à la normale. La guerre, associée à la destruction des capacités institutionnelles et des infrastructures, avait considérablement affecté la propriété intellectuelle et l’accès au savoir, à la recherche et au développement en Ukraine. L’Albanie condamnait avec la plus grande fermeté l’attaque sans précédent et non provoquée contre l’Ukraine, qui constituait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international, du droit humanitaire et des droits de l’homme. La délégation a réitéré son soutien à l’Ukraine et sa solidarité avec le peuple ukrainien. En 2022, une loi modifiant la loi existante sur le droit d’auteur et les droits connexes avait été adoptée, alignant davantage le pays sur le droit de l’Union européenne et réglementant le fonctionnement des organisations de gestion collective. Afin de poursuivre l’alignement de la législation nationale sur son équivalent européen, la Direction du droit d’auteur avait également prévu une étude de faisabilité et une étude comparant les législations environnementales nationale et européenne existantes. En mai 2023, le Ministère de la culture, par l’intermédiaire de la Direction du droit d’auteur, avait organisé un atelier avec des experts internationaux sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique. Dans le domaine de la propriété industrielle, le Gouvernement de l’Albanie avait entrepris des réformes juridiques pour progresser vers l’intégration européenne et moderniser le cadre juridique existant; les réformes concernaient la rédaction et l’adoption de lois sur les marques, les brevets et les modèles d’utilité, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les appellations d’origine. Les projets de loi sur les brevets et les marques avaient été envoyés à l’OMPI, à l’Office européen des brevets (OEB) et à l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) pour commentaires, après quoi ils seraient publiés pour consultation publique. Le Gouvernement de l’Albanie avait approuvé la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour la période 2022-2025 et un atelier sur la mise en œuvre avait été organisé à l’intention des parties prenantes, avec la coopération et l’assistance technique de l’OMPI. Un accord de coopération entre l’OMPI, la Direction générale de la propriété industrielle et l’École de la magistrature serait signé afin d’assurer la formation continue et la coopération des magistrats nouvellement nommés en Albanie. Le pays avait continué de promouvoir les droits de propriété intellectuelle et l’importance de la propriété intellectuelle, notamment auprès des entreprises, des jeunes entreprises et des universités. De nombreuses activités de sensibilisation avaient été organisées à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, l’accent étant mis sur les jeunes. La publication intitulée “Propriété intellectuelle et tourisme” avait été traduite en albanais et des événements promotionnels avaient été organisés pour la lancer. La promotion de l’outil de diagnostic de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle, disponible en albanais, devait être effectuée grâce à des activités en Albanie. Le Cours sur l’incidence de la propriété intellectuelle serait disponible en Albanie à la fin de 2023 et un projet de formation pour les enseignants devait être mis en œuvre, conformément aux recommandations des experts de l’OMPI. L’Albanie espérait renforcer la coopération avec l’OMPI, en mettant l’accent sur le renforcement des capacités administratives, la formation du personnel et l’assistance technique pour le cadre juridique, ainsi que la coopération avec l’Académie de l’OMPI.
17. La délégation de l’Algérie a déclaré que son pays reconnaissait le rôle clé du système de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l’innovation et du transfert de technologie et dans le développement socioéconomique et culturel de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Au-delà de son statut de chef de file mondial sur les questions de propriété intellectuelle, l’OMPI est appelée à renforcer davantage son impact en veillant à intégrer pleinement la dimension développement dans ses politiques et programmes de manière à répondre plus efficacement aux attentes des États membres. À ce titre, la délégation a salué l’engagement de l’OMPI à placer la réalisation des ODD parmi ses priorités et à aider ses membres à relever les défis pressants d’aujourd’hui. Elle a encouragé l’OMPI à renforcer davantage ses programmes destinés aux femmes, aux jeunes et aux PME et à veiller à l’amélioration continue de ses bases de données mondiales et de ses services destinés aux offices de propriété intellectuelle et aux centres d’appui à la technologie et à l’innovation. À ce titre, la délégation a tenu à remercier l’OMPI et son Bureau extérieur à Alger pour leur soutien et l’accompagnement fourni à l’Algérie dans la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. Le projet relatif à la protection et la commercialisation du miel de Chechar et du tapis de Babar de la wilaya de Kenchela en Algérie constituait un bel exemple de la façon dont les outils de la propriété intellectuelle pouvaient contribuer à la valorisation du patrimoine national et des savoirs traditionnels.
18. La délégation de l’Angola a déclaré que le Gouvernement angolais avait lancé des initiatives pour diversifier son économie et faire du pays un marché plus attrayant pour les investisseurs. L’Angola attachait une importance particulière à la sensibilisation à l’importance de la propriété intellectuelle et à la promotion d’une culture de la protection des droits de propriété intellectuelle. En 2022, les travaux de mise en œuvre du système d’automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) avaient débuté avec l’assistance technique de l’OMPI, en vue de moderniser les services de propriété intellectuelle conformément aux normes internationales. En 2023, l’Institut angolais de la propriété industrielle avait commencé à numériser les processus afin de permettre leur migration vers le système IPAS. En 2023, l’OMPI avait appuyé la tenue d’un séminaire à Luanda sur le PCT, d’un séminaire en ligne pour les juges de la CPLP et d’un programme de formation de l’Académie de l’OMPI. Plusieurs États membres avaient également apporté leur aide à cet égard. La formation aiderait non seulement le personnel technique à améliorer ses compétences et à mieux répondre aux attentes des utilisateurs, mais également à devenir des porte-parole sur l’importance de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement. L’Angola se félicitait de son inclusion dans le programme de mesures d’appui au reclassement des pays les moins avancés (PMA) adopté par l’OMPI et des travaux étaient en cours pour préparer le pays à passer au statut de pays à revenu intermédiaire. À cet égard, les États membres de la CPLP avaient signé un mémorandum d’accord et de coopération en 2022. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) avait un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement. L’assistance technique, le renforcement des capacités et le transfert de technologie étaient autant de questions essentielles pour les pays en développement. Il était à espérer que les travaux de l’IGC stimuleraient le consensus dans ce domaine et aboutiraient à l’adoption d’un instrument juridique international lors de la conférence diplomatique de 2024.
19. La délégation d’Antigua-et-Barbuda a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et a remercié l’OMPI pour son appui administratif et technique, en particulier l’assistance reçue de la Division juridique du système de Madrid. Antigua-et-Barbuda était en train de revoir ses lois sur les marques, le droit d’auteur et les indications géographiques et son projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Elle prévoyait également de réviser sa législation sur le droit d’auteur afin de renforcer le système de gestion collective et d’instituer un règlement d’utilisation. La délégation attendait avec impatience la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. En tant que petit État insulaire en développement, Antigua-et-Barbuda étudiait la manière dont les industries de la création pouvaient contribuer à son produit intérieur brut. Une campagne de sensibilisation du public aux avantages des droits de propriété intellectuelle pour l’innovation et la créativité avait permis de mieux faire connaître les droits de propriété intellectuelle et d’accroître l’intérêt qu’ils suscitaient. Le projet de marque collective, mené en partenariat avec l’OMPI, avait permis de renforcer l’industrie apicole du pays en protégeant les producteurs de miel locaux et en créant un système d’indications géographiques plus solide afin d’apporter des avantages tangibles à l’ensemble de l’industrie. L’appui du Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de l’OMPI était particulièrement apprécié. La délégation d’Antigua-et-Barbuda a appuyé la proposition relative à la protection des noms de pays et des noms géographiques d’importance nationale. L’Office de la propriété intellectuelle et du commerce d’Antigua-et-Barbuda avait organisé une journée portes ouvertes d’information, un concours d’art pour les écoles primaires et secondaires et un webinaire sur la formation à l’examen des marques organisé par l’OMPI. Des partenariats régionaux avaient été reconduits et le Gouvernement d’Antigua-et-Barbuda s’était félicité tout particulièrement de la coopération horizontale en matière d’examen des brevets avec l’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago. Des efforts étaient déployés pour assurer une meilleure appréciation et compréhension de la propriété intellectuelle dans tous les secteurs. À cet égard, une coopération était en cours avec le Ministère de l’éducation, des sports et des industries de la création pour développer le système d’information culturelle d’Antigua-et-Barbuda, un portail destiné à centraliser et à améliorer le partage et l’échange d’informations entre les acteurs de la culture et de la création, les parties prenantes et le grand public. Le système avait été créé dans le cadre du projet de cartographie des industries nationales de la culture et de la création, avec le soutien du Fonds international de l’UNESCO pour la diversité culturelle. Le site Web de l’ABIPCO avait été remanié pour garantir des informations actualisées et des applications conviviales et serait lancé prochainement. L’accès aux enregistrements en ligne était en cours d’amélioration et les services en nuage étaient en cours d’élaboration. Les avantages des outils d’intelligence artificielle générative devaient être exploités tout en garantissant la protection du public. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, l’Office, qui était un fervent défenseur de la parité hommes-femmes, avait mené une campagne en ligne mettant en évidence l’esprit d’innovation et de créativité du peuple d’Antigua-et-Barbuda, y compris des reportages sur les contributions des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. La troisième édition de sa série vidéo intitulée “Conversations on intellectual property”, qui venait de paraître, comprenait des entretiens avec huit femmes représentant divers secteurs. Des activités avaient été organisées pour les enfants, notamment un exercice de robotique et de programmation qui avait été couronné de succès. Un partenariat avec l’ambassade des États-Unis d’Amérique à la Barbade avait été établi en vue d’organiser un programme d’été 2024 pour les enfants. La délégation a remercié la Division de l’OMPI pour l’Amérique latine et les Caraïbes pour son soutien constant. L’expansion de la Section pour les pays des Caraïbes de la division serait bénéfique.
20. La délégation de l’Argentine a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC. L’Argentine se félicitait de la situation financière positive de l’OMPI et la résilience des enregistrements de propriété intellectuelle aux conditions économiques actuelles. Elle estimait que l’Organisation devait allouer son budget pour le prochain exercice biennal en tenant dûment compte de l’intégration effective de la dimension du développement et de l’alignement sur les ODD et les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement, qui légitimait les travaux de l’Organisation et son statut d’institution spécialisée des Nations Unies. L’année 2023 marquait le dixième anniversaire du Traité de Marrakech, dans la négociation duquel l’Argentine avait joué un rôle de premier plan. La délégation de l’Argentine a dit espérer que les deux conférences diplomatiques prévues en 2024 donneraient des résultats positifs. La conférence diplomatique visant à conclure un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques devait être suivie par ses bénéficiaires, à savoir les peuples autochtones et les communautés locales, si l’on voulait qu’elle soit considérée comme légitime. Quelle que soit l’issue de cette conférence, l’Argentine était convaincue que le mandat de l’IGC devait continuer d’inclure la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques. Comme l’avait montré la pandémie de COVID-19, le système de propriété intellectuelle devait être équilibré, souple et inclusif, et devait faciliter non seulement la protection des droits, mais également l’accès à la santé et à la nutrition, ainsi que le transfert et la diffusion des connaissances et des technologies, conformément aux politiques nationales visant à défendre l’intérêt public dans des secteurs d’importance nationale vitale. Les défis mondiaux de l’avenir appelaient des solutions mondiales. En tant que principale instance chargée d’examiner les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et à l’innovation, l’OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans l’atténuation des effets du changement climatique, des futures pandémies et des crises alimentaires, tout en trouvant un juste équilibre entre la protection des droits et la défense de l’intérêt public. La délégation de l’Argentine attachait une importance particulière aux initiatives en matière de coopération, d’assistance technique et de renforcement des capacités mises en œuvre par l’OMPI, ainsi qu’aux activités de formation pour les ressources humaines dans les pays en développement. Elle a remercié les différentes divisions de l’OMPI pour leur soutien, en particulier la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes. La délégation de l’Argentine a déclaré que son pays avait énormément bénéficié des activités de coopération, d’assistance technique et de renforcement des capacités : elle était le pays hôte du programme conjoint de master de l’OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui accueillait des étudiants de tous les pays d’Amérique latine et des Caraïbes; elle avait lancé la troisième phase du programme WIPO GREEN, en collaboration avec d’autres membres de la région; elle avait participé au Réseau latino-américain de la propriété intellectuelle et de la parité hommes-femmes; elle avait amené le réseau national de centres d’appui à la technologie et à l’innovation dans plus de 30 centres de recherche et universités; et ses offices de la propriété industrielle et du droit d’auteur avaient participé à de nombreux ateliers tout au long des années 2022 et 2023. Grâce à sa coopération avec l’OMPI, l’Argentine avait renforcé les principaux domaines d’activité de l’Institut national de la propriété industrielle (INPI), en termes de transparence, d’adaptation de la réglementation, de diffusion et de sensibilisation à l’utilisation de la propriété industrielle. Cela avait permis à l’INPI de coordonner ses activités avec d’autres organismes publics pour promouvoir l’innovation dans les domaines scientifique et technologique et dans les PME, tout en encourageant la diversité et l’inclusion des femmes dans ces initiatives. Concernant le droit d’auteur et les droits connexes, en novembre 2022, l’Argentine, en collaboration avec l’OMPI, avait accueilli un atelier sous-régional sur le contenu audiovisuel et l’environnement numérique en Amérique latine. Elle avait encouragé le Directeur général à continuer d’œuvrer en faveur d’un système d’innovation inclusif et équilibré qui tienne compte des besoins des pays en développement. Les questions relatives au genre et à la diversité, à l’accès à la santé et à l’utilisation de la propriété intellectuelle par les PME devaient être au premier plan des priorités de l’Organisation.
21. La délégation de l’Australie a déclaré qu’elle priait instamment les États membres de travailler de manière constructive pour assurer le succès des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Ces processus étaient l’occasion de démontrer que la coopération multilatérale pouvait produire des avantages tangibles et favoriser la prospérité des personnes créatives à l’échelle mondiale. L’Australie s’était engagée à veiller à ce que les peuples autochtones participent à la prise de décisions qui les concernaient directement. À cette fin, elle avait versé 50 000 dollars australiens au Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées en vue de soutenir la participation de représentants des peuples autochtones aux préparatifs de la conférence diplomatique de 2024. En Australie, le nombre de demandes de brevet avait atteint un niveau presque record en 2022. Le dépôt de brevets dans le domaine de la santé avait continué de croître, tout comme la nouvelle branche de la propriété intellectuelle pour les équipements, les composants et les services numériques. Des recherches avaient montré que les entreprises innovantes qui déposaient des brevets bénéficiaient de salaires plus élevés et d’une meilleure rétention de la main-d’œuvre. L’Australie collaborerait avec l’OMPI et d’autres États membres pour simplifier le système international de propriété intellectuelle et le rendre plus accessible aux innovateurs, aux créateurs et aux entreprises – en particulier les PME. Elle étudiait également l’impact possible de l’intelligence artificielle générative sur les droits de propriété intellectuelle et l’innovation. À cet égard, elle se félicitait du Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. La délégation de l’Australie a appuyé les efforts visant à moderniser le PCT et le Protocole de Madrid, et à négocier un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. L’OMPI et le système international de la propriété intellectuelle devaient continuer d’aider les communautés dans leurs efforts pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et pour relancer leurs économies. La délégation de l’Australie a condamné l’invasion illégale et immorale de l’Ukraine par la Fédération de Russie et a appelé cette dernière à retirer ses troupes. L’OMPI et ses États membres devaient envisager toutes les options possibles pour soutenir le peuple ukrainien et son système d’innovation et de propriété intellectuelle. Les États membres avaient été encouragés à adhérer au Traité de Marrakech.
22. La délégation de l’Autriche a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. En particulier, elle a souscrit aux déclarations relatives à l’agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l’Ukraine et s’est félicitée du rapport du Secrétariat de l’OMPI sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine, sur la base de la décision prise lors des assemblées précédentes. Concernant les finances, l’Autriche avait pris note des rapports de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), de la Division de la supervision interne (DSI) et du vérificateur externe des comptes et se félicitait de la bonne santé financière de l’OMPI. Elle remerciait le Comité du programme et budget (PBC) pour son travail approfondi et se déclarait prête à suivre les recommandations figurant dans sa liste de décisions. Elle se félicitait en particulier des recommandations relatives au mécanisme visant à associer davantage les États membres à l’élaboration et au suivi du programme de travail et budget. La délégation de l’Autriche a dit apprécier et soutenir pleinement les efforts déployés jusqu’à présent pour préparer la Conférence diplomatique pour la conclusion et l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles. La conclusion d’un tel traité profiterait aux créateurs du monde entier en simplifiant et en harmonisant les procédures de dépôt et d’enregistrement des dessins et modèles. Concernant le système de Madrid, l’Autriche était disposée à adopter les propositions de modification du règlement d’exécution du Protocole de Madrid figurant dans le document MM/A/57/1, et se félicitait en particulier du délai minimum proposé – avec une date claire de début et de fin – pour répondre à une notification de refus provisoire. Ces changements aideraient sans aucun doute les titulaires d’enregistrements internationaux à gérer leurs droits. La délégation de l’Autriche a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans les discussions au sein du SCP, du Comité des normes de l’OMPI (CWS) et de l’IGC. Elle a tenu à remercier ce dernier en particulier pour ses efforts soutenus et a appuyé le mandat de l’IGC proposé pour l’exercice biennal 2024-2025. Enfin, concernant le calendrier, la délégation de l’Autriche a dit préférer que les assemblées se tiennent à l’automne afin d’éviter les chevauchements avec les réunions d’autres organisations internationales établies à Genève.
23. La délégation de l’Azerbaïdjan a déclaré que le pays s’était engagé dans un processus de réforme radicale qui s’appliquait également à l’entrepreneuriat créatif, à l’investissement et aux marchés concurrentiels. Le rôle de la propriété intellectuelle dans l’appui à l’innovation devait être compris dans le cadre d’une approche interdisciplinaire, compte tenu de sa relation avec l’économie et le droit. Le document de politique nationale du pays reflétait le mandat du Plan stratégique à moyen terme de l’OMPI pour la période 2020-2026. L’Office de la propriété intellectuelle de l’Azerbaïdjan était en train de mettre en place une plateforme numérique à guichet unique pour faciliter l’accès des déposants de demandes de brevet et de marques. Elle s’efforçait également de rationaliser ses services et de réduire les coûts de transaction.
24. La délégation du Bangladesh a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Le Bangladesh améliorait en permanence son système de propriété intellectuelle par des mesures juridiques et politiques et avait adhéré au Traité de Marrakech en 2022. Avec l’appui de l’OMPI, le pays avait lancé des projets relatifs à la propriété intellectuelle à l’intention des femmes et des entrepreneurs et créé des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) dans le pays. Pour promouvoir des régimes de propriété intellectuelle justes, équitables et équilibrés dans le monde entier, en particulier dans les PMA, l’OMPI devait suivre une ligne de conduite axée sur le développement, déterminée par la demande et transparente, en fonction des besoins et du niveau de développement des pays. Alors que la reprise mondiale après la pandémie de COVID-19 se poursuivait, l’OMPI devait élargir son rôle pour soutenir l’innovation et le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement et les PMA. La finalisation d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et d’un traité sur le droit des dessins et modèles, devait également être une priorité. Tout en appréciant les efforts déployés par l’OMPI pour promouvoir le principe d’une répartition géographique équitable, la délégation a souligné la nécessité d’une répartition équitable des effectifs entre toutes les régions géographiques. Enfin, elle a dit attendre de l’OMPI qu’elle s’efforce sérieusement de mettre en œuvre les résultats attendus du programme d’aide aux PMA sortants. À cette fin, les besoins spécifiques de chaque pays sortant de la catégorie des PMA et l’appui à fournir devaient être déterminés en consultation avec le pays concerné.
25. La délégation de la Barbade a déclaré que le Gouvernement barbadien avait mis en œuvre diverses initiatives pour renforcer le cadre juridique de la propriété intellectuelle du pays, pris des mesures afin de sensibiliser davantage à la propriété intellectuelle et étendu ses activités de sensibilisation. Les travaux visant à renforcer les capacités institutionnelles, à moderniser le système IPAS dans le pays et à former les fonctionnaires se poursuivaient. Dans le cadre d’un projet de loi actuellement examiné par le Parlement, la loi nationale sur le droit d’auteur serait mise en conformité avec les traités Internet de l’OMPI. L’adhésion récente de la Barbade au Traité de Marrakech nécessitait d’autres modifications de la loi sur le droit d’auteur, qui feraient l’objet d’un projet de loi distinct à une date ultérieure. Depuis l’adhésion au Traité de Marrakech, un partenariat avait été lancé avec la National United Society of the Blind pour faire en sorte que la Barbade tire le meilleur parti du service mondial d’échange de livres de l’ABC. Un plan était en cours d’élaboration pour créer un centre d’appui à la technologie et à l’innovation sur le campus de Cave Hill à l’Université des Indes occidentales. L’OMPI avait fourni des conseils et une assistance pour toutes ces initiatives. L’Organisation avait également contribué à la formation du personnel de l’office de la propriété intellectuelle, des avocats et des mandataires locaux, notamment en ce qui concernait l’examen en matière de brevets. La Barbade saluait le travail accompli par les comités permanents de l’OMPI et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).
26. La délégation du Bélarus, félicitant l’OMPI pour ses efforts visant à instaurer un dialogue multilatéral en vue de partager les données d’expérience et les pratiques au service du développement de l’innovation dans tous les pays, s’est félicitée de l’appui fourni par l’Organisation au renforcement du système de propriété intellectuelle du pays et a dit attendre avec intérêt la poursuite de la coopération dans le cadre d’initiatives conjointes. Un projet de l’OMPI visant à introduire des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche avait été mis en œuvre avec succès au Bélarus. Dans le cadre d’un projet mené conjointement par l’OMPI et l’OEB, le réseau de centres d’appui à la technologie et à l’innovation était développé et la capacité d’innovation des parcs technologiques était renforcée. Le processus d’adhésion au système de Lisbonne était bien avancé. Les tentatives de politisation de la propriété intellectuelle étaient une source de préoccupation. Les mesures coercitives unilatérales illégales minaient les efforts déployés par l’OMPI et les États membres pour créer un environnement propice à l’innovation, à la créativité et au développement économique, social et culturel dans l’intérêt de tous. En réponse aux sanctions économiques qui lui avaient été imposées par un groupe d’États, le Bélarus avait été contraint d’adopter un certain nombre de mesures juridiques afin de réduire au minimum les atteintes à ses intérêts nationaux. Ces mesures ne constituaient pas une violation des obligations internationales du pays. Aujourd’hui plus que jamais, il était important de maintenir le dialogue et des contacts à un niveau professionnel et de renforcer la communauté des exportateurs dans l’intérêt de tous les utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle. Les États membres devaient se conformer aux dispositions des traités internationaux et des accords bilatéraux administrés par l’OMPI afin d’éviter toute forme de discrimination à l’égard des utilisateurs et de mettre en place un système de propriété intellectuelle inclusif et équilibré.
27. La délégation du Bhoutan a déclaré qu’il était essentiel de trouver un équilibre entre la protection des droits de propriété intellectuelle et la promotion d’un accès plus large au savoir et à la technologie. Le Bhoutan s’efforçait d’intégrer les systèmes de savoirs traditionnels aux technologies modernes afin de favoriser un environnement où les patrimoines culturels tangibles et intangibles étaient respectés, préservés et partagés. Les travaux de l’IGC compléteraient les initiatives nationales visant à mettre en place un système solide pour documenter et préserver les savoirs traditionnels et faire en sorte que leurs dépositaires légitimes bénéficient d’une reconnaissance équitable et d’avantages économiques. Afin de stimuler l’utilisation de la propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité et le développement économiques, le département des médias, de l’industrie créative et de la propriété intellectuelle avait été créé sous l’égide du Ministère de l’industrie, du commerce et de l’emploi. Par l’intermédiaire de ce département, des travaux étaient en cours pour mettre en place des cadres juridiques et institutionnels efficaces en vue d’une approche globale de la gestion de la propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de l’assistance technique et de la coopération de l’OMPI. Elle a dit attendre avec intérêt d’adhérer à davantage de traités internationaux, car une coopération internationale efficace était nécessaire pour relever les défis nationaux dans le système de la propriété intellectuelle. La délégation a confirmé que le Gouvernement du Bhoutan restait déterminé à travailler avec l’OMPI et ses États membres en vue de promouvoir un régime de propriété intellectuelle juste, équitable et inclusif.
28. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC. L’État plurinational de Bolivie était reconnaissant des initiatives de l’OMPI qui permettaient de renforcer les capacités, d’améliorer l’esprit d’initiative, d’augmenter les possibilités offertes aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones et de consolider les micro, petites et moyennes entreprises. De même, il appréciait les efforts déployés par l’Organisation dans le domaine de la coopération et de l’assistance technique. L’OMPI devait redoubler d’efforts concernant le Plan d’action pour le développement, qui demeurait une priorité pour de nombreux pays. Il était essentiel de renforcer la dimension sociale de l’Organisation et d’élaborer un système de propriété intellectuelle global et inclusif qui soit utile, accessible, fonctionnel et équitable pour tous les peuples. Le monde était au cœur d’une crise capitaliste systémique et à plusieurs niveaux, et les défis auxquels étaient confrontées certaines parties du Sud devenaient de plus en plus complexes. Des mesures devaient être prises pour contrer les effets d’un système qui exacerbait les inégalités, augmentait la concentration des richesses et représentait une menace de plus en plus grande pour l’humanité et la planète. Comme l’État plurinational de Bolivie l’avait souligné à de multiples reprises, la protection accordée et l’innovation encouragée par la propriété intellectuelle devaient promouvoir non seulement le développement économique, mais aussi le progrès social et culturel de tous les États membres, en harmonie avec Mère Nature, y compris le transfert de technologie et de connaissances vers les pays en développement, assurant un accès efficace, plus juste et plus équitable aux services de santé et d’éducation. L’État plurinational de Bolivie s’engageait à œuvrer pour la mise en place d’un système de propriété intellectuelle multilatéral, inclusif et participatif visant à réduire les inégalités.
29. La délégation du Brésil a déclaré que le Gouvernement brésilien continuait d’investir dans la propriété intellectuelle en tant qu’instrument de promotion de l’innovation et outil de stimulation de la créativité, de la compétitivité et du développement socioéconomique durable. L’Institut national de la propriété industrielle progressait dans la réduction de l’arriéré des demandes de brevet et dans la création d’une nouvelle gamme de services pour les utilisateurs. Il concentrait désormais ses efforts sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2023-2026. L’un des points forts de la coopération avec l’OMPI avait été l’enregistrement d’une marque collective pour une association de producteurs d’agro-extraction dans la forêt amazonienne brésilienne. Leur projet était devenu un excellent exemple de développement durable. À l’instar du Traité de Marrakech, qui avait été adopté en 2013, un futur instrument international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques aurait une composante liée aux droits de l’homme. Les États membres avaient pour mission collective de faire preuve de fermeté à l’aube d’une nouvelle phase de la gouvernance mondiale en matière de propriété intellectuelle et de patrimoine génétique, qui favoriserait l’application des principes de justice, d’inclusion et de respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.
30. La délégation du Brunéi Darussalam a déclaré qu’elle était reconnaissante à l’OMPI de son étroite collaboration avec l’Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam en matière d’appui à l’innovation, et en particulier pour la visite de fonctionnaires de l’OMPI dans le pays en mai 2023, au cours de laquelle des discussions fructueuses avaient eu lieu avec divers organismes et parties prenantes. Ces discussions avaient permis de recenser les domaines dans lesquels le Brunéi Darussalam pourrait stimuler davantage l’innovation et améliorer son écosystème de propriété intellectuelle. Dans cette optique, le Gouvernement du Brunéi Darussalam se préparait actuellement à adhérer au Traité de Marrakech. En outre, le Brunéi Darussalam prenait des mesures pour renforcer la collaboration avec les universités locales en vue de la création de centres d’appui à la technologie et à l’innovation, soulignant ainsi son engagement inébranlable en faveur d’une culture de l’innovation et de la fourniture d’une aide et de ressources complètes aux institutions universitaires et aux chercheurs. Le Gouvernement du Brunéi Darussalam appréciait vivement l’appui inestimable fourni par l’OMPI en matière de renforcement des capacités, qui avait considérablement amélioré la capacité de l’Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam (BruIPO) de mener des examens efficaces et rigoureux des demandes d’enregistrement de marques. Reconnaissant l’importance de l’Indice mondial de l’innovation en tant qu’outil d’évaluation et de comparaison des performances en matière d’innovation, le Brunéi Darussalam prenait des mesures pour améliorer son classement dans le cadre de l’indice grâce à une collaboration stratégique avec les parties prenantes, y compris l’OMPI, et à la mise en œuvre de politiques d’appui. Ces efforts reflétaient l’engagement ferme du Gouvernement du Brunéi Darussalam à faire progresser les droits de propriété intellectuelle et à favoriser un environnement propice à l’innovation et à la créativité.
31. La délégation de la Bulgarie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Il semblait que l’OMPI ait atteint ses principaux objectifs en matière d’appui à l’innovation et à la créativité grâce à la protection de la propriété intellectuelle et à la diffusion du savoir pour le bien de toutes les parties prenantes. La délégation s’est déclarée satisfaite du développement et de l’amélioration continus du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye, qui offraient des avantages uniques aux déposants et aux titulaires de droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. La Bulgarie se félicitait de l’appui fourni par l’OMPI pour l’élaboration de rapports clés, tels que l’Indice mondial de l’innovation, et de plateformes comme WIPO GREEN et WIPO Re:Search, qui aidaient à faire face aux changements mondiaux et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. La délégation s’est largement félicitée des relations bilatérales entre l’OMPI et l’Office des brevets de la Bulgarie. Elle a dit être reconnaissante à l’OMPI de son soutien à la mise en œuvre de projets axés sur la promotion d’initiatives de propriété intellectuelle visant à mettre en évidence le potentiel économique de la propriété intellectuelle au profit des parties prenantes nationales, des PME et des universités, entre autres. Le lancement de la publication intitulée “De l’idée à l’entreprise : guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises” et l’outil de diagnostic de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle, qui avaient tous deux été traduits en bulgare et adaptés au contexte national, permettraient au pays de continuer d’œuvrer en faveur d’un écosystème de propriété intellectuelle plus inclusif.
32. La délégation du Burkina Faso a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et a déclaré qu’en dépit de la situation sécuritaire difficile que traversait le pays, au regard de l’importance du rôle de l’innovation et de la propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique et culturel des États, de nombreuses initiatives avaient été entreprises afin de créer un écosystème favorable à la promotion des produits du terroir burkinabè et des produits manufacturés “Made in Burkina” à travers l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. En effet, dans le cadre de la promotion et de la valorisation du secteur de l’artisanat, le gouvernement avait adopté le 2 juin 2023 un décret consacrant l’utilisation des pagnes traditionnels tels que le Faso Dan Fani et le Koko Dunda qui ont été labellisés en 2020 et 2022 par une diversité de catégories socioprofessionnelles. En ce qui concernait le droit d’auteur, une amélioration du cadre juridique et institutionnel avait été entreprise. Toutefois, de nombreux défis demeuraient, raison pour laquelle le Burkina Faso sollicitait l’appui de l’OMPI pour la mise en œuvre d’un certain nombre d’actions stratégiques contenues dans sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle élaborée avec l’aide de l’OMPI, notamment la protection au niveau international de l’indication géographique protégée “Chapeau de Saponé”, le développement de solutions endogènes de sécurisation et de traçabilité des labels et l’opérationnalisation d’un dispositif de perception, le suivi de l’exploitation par les plateformes numériques, ainsi que la mesure de l’impact socioéconomique du droit d’auteur au Burkina Faso et la mise en place d’un système de prévoyance sociale pour les artistes. Tout en souhaitant plein succès aux travaux, la délégation a indiqué que le Burkina Faso espérait accueillir courant décembre 2023, le Directeur général de l’OMPI à l’occasion de la tenue du conseil d’administration de l’ARIPO qu’il aurait le plaisir d’abriter.
33. La délégation de Cabo Verde a déclaré que le pays s’était engagé dans l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour développer le tourisme, l’économie bleue et verte, la transformation et l’économie numérique, les industries de la culture et de la création, la science, la technologie et l’innovation, ainsi que pour accélérer le processus de transition et d’efficacité énergétiques. En 2022, l’OMPI, l’ARIPO et l’OEB avaient aidé le Gouvernement de Cabo Verde à finaliser sa charte de la politique de propriété intellectuelle, dont l’objectif était de stimuler le développement durable et inclusif, l’adhésion à une série de traités internationaux et régionaux sur le droit d’auteur et les droits connexes et la propriété industrielle et l’amélioration du cadre juridique en la matière, ainsi que le renforcement de la capacité institutionnelle à gérer et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Parmi les initiatives récentes visant à encourager l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle figuraient le lancement des premières appellations d’origine du pays pour deux vins, le Fogo et le Chã das Caldeiras – Vinho do Fogo, ainsi que des projets relatifs à la propriété intellectuelle en tant que moteur pour les entreprises dirigées par des jeunes, la création d’un réseau de centres d’appui à la technologie et à l’innovation et le transfert de technologie vers les universités africaines (réseau PATLIB). L’assistance de l’OMPI serait essentielle pour protéger les produits agroalimentaires et artisanaux locaux les plus typiques au moyen d’indications géographiques et d’appellations d’origine, développer la marque Made in Cabo Verde, mettre en œuvre le programme de diffusion et de formation en matière de propriété intellectuelle et renforcer la capacité de l’Institut de la gestion et de la qualité de la propriété intellectuelle à réglementer la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes.
34. La délégation du Cambodge a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. Le Cambodge remerciait le Directeur général de l’OMPI pour sa participation à la cinquante-quatrième réunion des ministres de l’économie de l’ASEAN et pour sa visite au Cambodge en septembre 2022. La coopération entre l’OMPI et l’ASEAN avait ainsi été encore renforcée et l’engagement de l’OMPI et du Cambodge à promouvoir le développement de la propriété intellectuelle, en particulier l’enregistrement des indications géographiques et des marques collectives, avait été réaffirmé. L’assistance de l’OMPI avait permis au Cambodge d’élaborer le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la gestion et au développement efficaces de la propriété intellectuelle; cet appui avait permis aux PME et aux communautés locales de bénéficier de la propriété intellectuelle au moyen d’indications géographiques. Le Cambodge attachait une grande importance à l’élaboration d’une politique de propriété intellectuelle solide en tant qu’instrument de développement économique et de réduction de la pauvreté. La délégation a demandé à l’OMPI et à d’autres partenaires de développement de continuer de l’aider à promouvoir l’image de marque des produits locaux, à renforcer et à améliorer l’administration de la propriété intellectuelle, à encourager l’innovation et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, tout en s’adaptant à l’évolution de l’environnement mondial en matière de propriété intellectuelle.
35. La délégation du Canada, prenant acte du rapport sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine (document A/64/8) et notant l’incidence de la guerre dans ce pays sur son écosystème de l’innovation et de la créativité, a réitéré sa condamnation de l’invasion illégale et injustifiable de l’Ukraine par la Fédération de Russie. Les efforts déployés par l’OMPI pour renforcer les capacités par l’intermédiaire de l’Académie de l’OMPI et améliorer les services de propriété intellectuelle destinés aux utilisateurs étaient louables. La délégation a déclaré espérer que le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2024-2025 serait approuvé. Elle a dit attendre avec impatience des négociations ouvertes, transparentes et inclusives sur un traité sur le droit des dessins et modèles et un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Les États membres devaient convenir de la manière de garantir la participation significative des observateurs, en particulier ceux qui représentaient les peuples autochtones, accrédités par l’IGC. Le Canada avait publié son plan d’action 2023-2028 pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui fournissait une feuille de route pour la poursuite de la réconciliation, y compris en ce qui concernait la propriété intellectuelle. La stratégie commerciale récemment publiée par l’Office de la propriété intellectuelle du Canada (CIPO) pour la période 2023-2028 comprenait une nouvelle structure de taxes destinée à améliorer le service à la clientèle, un système informatique de front et de back-office modernisé pour les brevets et des modifications réglementaires pour assurer leur conformité avec le PCT.
36. La délégation du Chili, s’associant à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC, a souligné et salué le travail et la direction du Directeur général, ainsi que son engagement et sa détermination à guider l’OMPI vers la création d’un écosystème mondial de la propriété intellectuelle efficace, équilibré et inclusif, orienté vers le développement de tous les États membres et de leurs multiples parties prenantes. Le Chili aspirait à renforcer un système mondial de propriété intellectuelle présentant ces caractéristiques et collaborerait avec l’OMPI et les États membres pour y parvenir. La propriété intellectuelle était essentielle pour promouvoir l’innovation et la créativité et, par conséquent, pour assurer un développement productif et trouver des solutions aux défis mondiaux. La propriété intellectuelle devait également créer des opportunités pour tous les membres de la société, en particulier les plus exclus. Le Chili appréciait les travaux de l’OMPI concernant les PME, l’égalité entre les sexes et la diversité, ainsi que les accords conclus lors de la précédente session du PBC, qui revêtaient une grande importance. Il soutenait les initiatives et les propositions qui favorisaient le développement et la diversification du modèle de production dans les pays en développement, ainsi que la recherche, l’éducation, la préservation du patrimoine et l’inclusion de groupes traditionnellement sous-représentés. Le Chili appuyait également la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement et la contribution progressive à la réalisation des ODD, la propriété intellectuelle jouant un rôle dans la résolution des problèmes économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux mondiaux. À cet égard, le Chili appréciait les services et les projets que l’OMPI avait fournis et élaborés, qui facilitaient l’utilisation de la propriété intellectuelle et favorisaient l’innovation, la créativité et la compétitivité dans les pays en développement. Il soulignait et saluait également la coopération technique fournie par l’OMPI, qui avait permis aux pays en développement de promouvoir l’innovation, la créativité et la coopération par l’intermédiaire des industries de la création, des PME, des entrepreneurs, des femmes, de la diversité et des peuples autochtones. Au cours de l’année précédente, l’Institut national de la propriété industrielle (INAPI) avait mis en œuvre une importante modification du droit de la propriété industrielle concernant les brevets et les marques, qui comprenait l’incorporation de marques non traditionnelles, de dessins et modèles industriels, de brevets provisoires et de mesures d’application des droits. À la mi-2022, l’INAPI avait appliqué les mécanismes de mise en œuvre du Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, dont une partie avait été élaborée avec l’aide et le soutien de l’OMPI. À la fin de l’année 2022, le Directeur général s’était rendu au Chili, ce qui avait été l’occasion de convenir de la mise en œuvre de projets, dont certains liés à l’ensemble des mesures prises par l’OMPI en réponse à la COVID-19, un projet visant à évaluer la faisabilité de la conception d’un MBA en propriété industrielle, ainsi qu’un projet visant à créer une académie de la propriété industrielle au sein de l’INAPI. Tous ces projets étaient en cours et plus ou moins avancés en fonction de leur complexité. La délégation s’est félicitée de l’assistance et de l’appui de l’OMPI pour mener à bien ces activités, qui étaient importantes pour le Chili.
37. La délégation de la Colombie a déclaré que le monde était en train de changer. Les effets profondément inégaux d’une mondialisation inhumaine, des pandémies, des guerres et du changement climatique mettaient en danger l’existence même de l’espèce humaine. La réalisation des ODD au cours des deux prochaines décennies n’était plus un objectif, mais une nécessité indéniable. Il était essentiel d’accélérer la transition énergétique vers un modèle de développement durable qui trouve un équilibre entre la sauvegarde de la biodiversité, la décarbonisation et la recherche d’une nouvelle façon de protéger la vie, porteuse d’espoir pour les générations futures. Les inégalités dont souffraient les pays en développement, dues à l’absence de progrès dans la réglementation multilatérale en matière de propriété intellectuelle, ne reflétaient pas cette réalité. Désormais, notre feuille de route devait être de sauvegarder la biodiversité et la nature comme seule alternative à la décarbonisation, de garantir la santé par l’utilisation des ressources naturelles, de faire bon usage des savoirs traditionnels des peuples autochtones, de développer la culture et de protéger les droits des femmes et l’accès au savoir en tant que droit humain fondamental plutôt que comme une marchandise. Les propositions et les décisions qui renforçaient et garantissaient un équilibre cohérent entre le développement durable et les entreprises, la propriété intellectuelle, les investissements et les services devaient avoir pour objectif d’établir, au cours du deuxième semestre de 2023, des textes contraignants qui avaient été incorporés dans les réglementations multilatérales pour protéger les ressources génétiques et la biodiversité. Ils devaient également faire preuve de souplesse dans le domaine du droit d’auteur pour un meilleur accès à l’éducation et au progrès technique, protéger les expressions culturelles et faciliter l’accès aux économies numériques. Tels étaient les objectifs du cycle de développement, mais les négociations n’avaient pas permis de les atteindre. Le nouveau paradigme international et le risque croissant de protectionnisme entravaient sa nécessaire mise en œuvre. Les pays en développement et la Colombie, qui partageaient l’engagement des autres nations, feraient en sorte de devenir une puissance mondiale qui assure la vie et la transition énergétique. Cette nouvelle réalité conférait à l’OMPI un rôle fondamental de chef de file pour trouver de nouveaux équilibres et éviter les pièges bilatéraux qui faisaient obstacle à l’internationalisation humaine, au développement d’un monde plus juste et plus équilibré et à la coopération qui permettait d’atteindre ces nobles objectifs. Il n’était pas exagéré d’affirmer que l’avenir de l’humanité dépendait de nous tous, et pas seulement de quelques-uns.
38. La délégation du Congo a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, qui a si bien rappelé la nécessité d’un cadre de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles. Au mois de novembre dernier, le Congo a abrité la conférence régionale sur la protection et l’utilisation des inventions médicinales africaines dans les États membres de l’OAPI, qui a clairement établi qu’en matière de santé, l’accessibilité financière et géographique des populations à des médicaments de qualité, constituait un enjeu important pour les pays africains. Pour ce faire, l’apport de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle dans la couverture des besoins sanitaires ne devait donc pas être négligé. La richesse de la pharmacopée traditionnelle au sein du continent africain, et partant, dans l’espace OAPI, représentait un enjeu scientifique et économique majeur. Son exploitation et sa valorisation pouvaient conduire à la mise au point des médicaments utilisables dans le traitement des pathologies qui minent nos sociétés. Cela réduirait significativement une part importante des ressources financières consacrées par les États à l’achat de médicaments dans d’autres pays.
39. La délégation du Costa Rica a déclaré que les assemblées étaient l’occasion d’évaluer vers quoi la propriété intellectuelle devait s’orienter afin de continuer de stimuler le développement de l’innovation dans tous les États membres. Le Costa Rica restait attaché aux diverses initiatives entreprises par l’OMPI ces dernières années et souhaitait réaffirmer son soutien aux travaux du SCT en vue de la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles. Il attachait une importance particulière aux discussions sur le rôle des marques de pays dans les politiques et stratégies publiques et leur incidence sur le développement socioéconomique des pays en question. De même, il accordait une grande importance aux discussions sur la protection des organismes de radiodiffusion, la conclusion d’un traité de l’OMPI sur ce sujet dans le cadre des délibérations du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), ainsi que la question du droit d’auteur dans l’environnement numérique et le développement de technologies telles que la diffusion en continu (streaming).
40. La délégation de la Côte d’Ivoire a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana, au nom du groupe des pays africains et a fait part de la volonté du Gouvernement ivoirien de poursuivre les actions déjà entreprises au cours de l’année écoulée en matière de propriété intellectuelle, notamment l’élargissement et la réglementation de l’assiette de la perception des droits de propriété littéraire et artistique, l’achèvement de la réforme du Bureau ivoirien du droit d’auteur et le lancement d’un projet de loi relatif à l’industrie musicale. La Côte d’Ivoire, qui accorde une place stratégique à l’innovation, vise à accentuer la place de l’invention et de l’innovation dans la transformation structurelle de son économie. La délégation a donc souhaité saisir l’occasion qui lui était offerte de réaffirmer sa gratitude à l’OMPI pour l’appui qu’elle fournissait à son pays, notamment en matière d’assistance technique et de renforcement des capacités.
41. La délégation de la Croatie a déclaré que l’agression militaire de la Fédération de Russie contre l’Ukraine s’était poursuivie, en violation du droit international, et qu’elle causait des dommages incroyables à l’Ukraine, y compris sur le plan économique. La délégation a exprimé sa solidarité avec l’Ukraine et appelé la Fédération de Russie à mettre fin à cette agression inexcusable. Elle a exprimé ses remerciements pour le rapport sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine, qui montrait les dommages que la guerre avait causés dans ces domaines. La reconstruction et le redressement nécessiteraient des ressources importantes et la délégation demandait à l’OMPI et aux autres organisations internationales de continuer de soutenir l’Ukraine. Outre ses réserves quant à la finalité des bureaux extérieurs de l’OMPI compte tenu de l’évolution technologique en matière de communication électronique, la délégation a estimé que le maintien du bureau extérieur de l’OMPI à Moscou n’était pas approprié. La Croatie se félicitait des bons résultats financiers de l’OMPI et était convaincue qu’une gestion prudente permettrait de maintenir cette tendance. Le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 permettrait de mettre en place un système de protection de la propriété intellectuelle équilibré, efficace et tourné vers l’avenir, qui favoriserait la transition écologique et numérique. Il était positif que le soutien aux PME et à leur utilisation efficace du système de propriété intellectuelle continue de figurer parmi les principales priorités de l’OMPI, car les micro, petites et moyennes entreprises représentaient la grande majorité des entreprises en Croatie. L’Office national de la propriété intellectuelle de la Croatie (SIPO) fournissait en permanence une assistance aux PME, y compris un appui opérationnel aux programmes de protection et de gestion des droits de propriété intellectuelle. Sa récente adhésion à la zone euro et à l’espace Schengen offrirait à la Croatie de nouvelles possibilités d’internationaliser les activités innovantes des entrepreneurs et de l’industrie croates. Avec l’appui de l’OMPI, la Croatie avait déployé des efforts constants pour accroître l’efficacité de son écosystème d’innovation et sensibiliser à l’importance du système de propriété intellectuelle, tout en apportant son soutien à tous les acteurs de la propriété intellectuelle. En coopération avec l’Académie de l’OMPI, le neuvième cours d’été de l’OMPI sur la propriété intellectuelle en Croatie aurait lieu durant l’été 2023 et permettrait un échange enrichissant de connaissances et d’idées grâce à des conférences variées et à des participants internationaux.
42. La délégation de Cuba a déclaré que le savoir, la science, la technologie et l’innovation étaient importants pour la mise en œuvre des politiques nationales et du plan national de développement socioéconomique à l’horizon 2030. Plus précisément, Cuba facilitait la création de parcs scientifiques et technologiques, d’entreprises de haute technologie, de PME et d’entreprises scientifiques et technologiques pour lesquelles la gestion de la propriété intellectuelle faisait partie intégrante du développement. Le Plan d’action pour le développement était un pilier fondamental de l’OMPI et de ses États membres. Intégrer le développement dans toutes les activités de l’OMPI, poursuivre les discussions sur la propriété intellectuelle et le développement et progresser dans la mise en œuvre intégrale des 45 recommandations du Plan d’action en vue d’atteindre les objectifs de développement socioéconomique constituaient un défi pour les États membres. Lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées, il était impératif de renouveler le mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2024-2025, compte tenu de l’importance de ses trois piliers relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques. S’agissant des travaux futurs du SCP, le comité devait continuer d’étudier les limitations et exceptions, les transferts de technologie et les pratiques anticoncurrentielles. Il devait également mettre en œuvre les recommandations du Plan d’action pour le développement que les États membres avaient adoptées. La délégation a souligné l’appui fourni par l’OMPI, en particulier par la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, en matière de renforcement des capacités nationales. La division avait notamment apporté son soutien à la création, à la gestion et à la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le parc scientifique et technologique de La Havane, ainsi que dans le secteur de l’infrastructure des technologies de l’information. La délégation a également souligné le soutien apporté concernant le PCT et le système de Madrid, et elle était particulièrement reconnaissante à l’Académie de l’OMPI d’enseigner et de promouvoir la propriété industrielle, notamment en ce qui concernait son incidence sur les activités nationales.
43. La délégation de Chypre a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de la Suisse au nom du groupe B et de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle continuait de condamner l’invasion de l’Ukraine par la Fédération de Russie, qui constituait une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Chypre estimait qu’il était essentiel de fournir aux PME un soutien dans le domaine des droits de propriété intellectuelle pour contribuer à la reprise économique mondiale et elle était reconnaissante à l’OMPI des efforts qu’elle déployait à cet égard. Elle prenait un certain nombre de mesures pour renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle. Par exemple, elle devait prochainement créer l’Autorité chypriote du droit d’auteur, qui serait chargée de superviser les questions relatives au droit d’auteur. En outre, l’Office de la propriété intellectuelle était en train de mettre au point un nouveau système de back-office et de front-office pour répondre à tous les besoins modernes en matière de propriété intellectuelle. Chypre continuait de collaborer avec des organisations internationales et prenait des mesures pour améliorer sa coopération avec d’autres organisations et offices nationaux de propriété intellectuelle en vue de partager les connaissances en matière de propriété intellectuelle.
44. La délégation de la République tchèque a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par les délégations de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle a déclaré condamner l’agression militaire de la Fédération de Russie contre l’Ukraine et s’est félicitée du rapport du Secrétariat de l’OMPI sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine. Des systèmes de droits de propriété intellectuelle efficaces et accessibles étaient essentiels pour favoriser l’innovation et la créativité, garantir un cadre juridique pour l’investissement dans les créations de l’esprit et leur commercialisation, et réglementer la diffusion des connaissances et le transfert de technologie aux fins de la croissance économique et sociale. Les modifications apportées au règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Lisbonne et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques étaient les bienvenues; la suppression proposée de la règle 5.4) simplifierait et rationaliserait les procédures et réduirait la charge administrative pour les utilisateurs. Compte tenu de l’augmentation des adhésions à l’Acte de Genève, l’augmentation prévue du budget pour le système de Lisbonne était positive; le soutien financier à l’Union de Lisbonne devait respecter les principes de longue date de solidarité financière entre les différentes unions administrées par l’OMPI et d’égalité de traitement pour chaque domaine de la propriété intellectuelle. La délégation s’est engagée à participer aux préparatifs des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et un instrument international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Elle a dit participer activement aux travaux du SCCR et rester déterminée à parvenir à un consensus sur un traité international significatif pour la protection des organismes de radiodiffusion et s’est félicitée tout particulièrement du fait que la question du droit de suite de l’auteur soit restée inscrite à l’ordre du jour du comité permanent. Les progrès réalisés par le SCP étaient les bienvenus; une discussion technique sur l’harmonisation du droit matériel des brevets devait être organisée. Les activités du CDIP étaient également importantes. La délégation a confirmé que le Gouvernement tchèque demeurait attaché aux travaux de l’IGC et était favorable au renouvellement du mandat du comité. Elle a appuyé les travaux du Comité consultatif sur l’application des droits (ACE) et s’est félicitée de l’engagement croissant des États membres de toutes les régions à cet égard. L’intelligence artificielle était un domaine prioritaire; la poursuite du débat sur l’intelligence artificielle du point de vue de la propriété intellectuelle était la bienvenue. Le partage des connaissances et des informations sur l’utilisation de l’intelligence artificielle dans les procédures d’examen de la propriété intellectuelle serait bénéfique pour tous les États membres. Les activités de l’Académie de l’OMPI étaient appréciées, de même que les politiques de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche publics. La coopération avec l’OMPI en matière de médiation s’était avérée particulièrement utile.
45. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que l’OMPI avait accompli des progrès importants au cours de l’année précédente, tels que l’amélioration des subventions techniques pour les États membres et l’augmentation du nombre d’adhésions aux arrangements de l’OMPI, tandis que le Livre sur les technologies vertes de l’OMPI 2022 montrait comment la science et la technologie pouvaient contribuer à la lutte contre le changement climatique. Le pays espérait que l’OMPI continuerait de se concentrer sur la réduction des écarts importants existant entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, en développant la coopération en matière de transfert de technologie, de renforcement des capacités et d’accès à la science et aux technologies de pointe dans les pays en développement. En outre, sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, l’OMPI devait accorder toute l’attention nécessaire aux questions de moralité et d’éthique dans le domaine de la propriété intellectuelle. La science et la technologie étant essentielles au développement, le Gouvernement coréen avait mis en place une stratégie scientifique et technologique de base pour renforcer la prospérité nationale, en accordant l’attention nécessaire à la protection de la propriété intellectuelle. L’Administration nationale de la propriété intellectuelle avait récemment été créée, avec une réorganisation de l’infrastructure nationale de la propriété intellectuelle. Une exposition sur la propriété intellectuelle avait également été organisée pour sensibiliser le public à la propriété intellectuelle et veiller à ce que ses succès se traduisent par la croissance de l’économie nationale. Le Gouvernement coréen continuerait de coopérer avec l’OMPI et ses États membres pour promouvoir le développement de la science et de la technologie et rationaliser davantage le système national de protection de la propriété intellectuelle.
46. La délégation du Danemark a déclaré que son pays avait condamné l’invasion de l’Ukraine par la Fédération de Russie et qu’il se tenait aux côtés de l’Ukraine et de son peuple. Le Danemark aiderait ses clients ukrainiens à protéger leurs droits de propriété intellectuelle en examinant les demandes de prorogation de délai, de rétablissement et de restauration avec la plus grande souplesse. Le Danemark saluait l’inscription du point 21 à l’ordre du jour des assemblées et le rapport détaillé sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine (document A/64/8). La poursuite de la coopération entre le Bureau international et l’Ukraine serait essentielle dans les efforts de reconstruction de l’infrastructure de propriété intellectuelle du pays. Les droits de propriété intellectuelle étaient essentiels pour récolter les fruits de l’innovation, qui était à son tour un moteur majeur de la croissance économique, ainsi que pour partager les connaissances et faciliter le transfert de technologie. Le cadre de la propriété intellectuelle avait, par exemple, joué un rôle déterminant dans la mise au point historiquement rapide de vaccins pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Il était donc nécessaire de veiller à ce que l’OMPI fournisse des services de propriété intellectuelle rentables, de grande qualité et adaptés aux besoins. Le Danemark saluait les efforts déployés par l’Organisation pour améliorer les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et d’autres systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, et appuyait l’élaboration de services informatiques pour les utilisateurs et les offices. La fluidité des systèmes, la simplification et la réduction des coûts au profit des utilisateurs étaient essentielles à la poursuite et à l’accroissement de l’utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. La délégation du Danemark a noté que deux conférences diplomatiques étaient prévues en 2024 sur un traité relatif au droit des dessins et modèles et un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Elle a demandé instamment au Secrétariat de reconsidérer la décision de tenir les assemblées de l’OMPI en juillet, qui posait des problèmes importants en raison de la pléthore d’autres réunions internationales et d’obligations dans la période immédiatement antérieure et du fait qu’un certain nombre d’États membres de l’OMPI d’Europe du Nord avaient leurs vacances d’été au mois de juillet.
47. La délégation de la République dominicaine a déclaré que la collaboration du pays avec l’OMPI avait été essentielle pour réaliser des progrès décisifs dans le domaine de la propriété intellectuelle. L’année précédente, la République dominicaine avait accordé sa première marque collective créée par des femmes, et numérisé l’ensemble de sa procédure relative aux signes distinctifs, ce qui avait permis d’effectuer 220 000 enregistrements depuis 2020. L’innovation était très importante pour la République dominicaine et son Président, et sa valeur serait exprimée par des actions, pas seulement par des mots. En juin 2022, la politique nationale d’innovation de la République dominicaine pour la période allant jusqu’à 2030 avait été lancée. Elle serait mise en œuvre sur la base de trois piliers fondamentaux : le talent humain, la gouvernance efficace et l’investissement. La politique avait été conçue en référence aux indicateurs internationaux de l’Indice mondial de l’innovation publiés par l’OMPI. Le pays se préparait donc activement à un prochain changement de paradigme mondial et, dans ce cadre, il élaborerait sa propre stratégie nationale en matière d’intelligence artificielle, qui serait publiée en août 2023. Cette stratégie permettrait de stimuler l’utilisation de l’intelligence artificielle dans les secteurs public et privé. Il était également prévu d’établir des centres d’excellence en matière de recherche, de développement et d’innovation qui conféreraient au pays une position unique dans la conduite de la révolution numérique au niveau régional. Le pays souhaitait bénéficier du soutien de l’OMPI pour stimuler la mise en œuvre de ces deux politiques. Il s’était engagé à partager avec l’OMPI et les États membres intéressés le processus d’élaboration des deux politiques, ainsi que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de leur mise en œuvre.
48. La délégation de l’Équateur a déclaré que le Directeur général devait recevoir une juste reconnaissance pour avoir géré l’OMPI d’une manière qui avait permis de promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement durable et d’accroître sa pertinence. Les défis auxquels étaient confrontés les offices nationaux de propriété intellectuelle au niveau mondial et en relation avec les nouvelles technologies étaient importants. Les membres devaient se demander s’ils auraient pu imaginer, il y a quelques années, que l’intelligence artificielle serait capable d’opérer une hernie, de faire revenir des acteurs du passé pour tourner des films dans le présent, de rédiger un mémoire sans avocat ou de décorer une pièce comme si elle existait réellement. La réponse aurait peut-être été un non retentissant. Mais c’était devenu une réalité. Les membres n’auraient jamais imaginé qu’il serait possible d’avoir une vie virtuelle, d’acheter des vêtements coûteux de marques célèbres et de les porter sur le marché du métavers, d’acquérir et de vendre des biens sans qu’ils existent sous une forme tangible dans un lieu ou un territoire réel, ou de vendre aux enchères une œuvre inédite d’un peintre préféré au moyen d’un jeton non fongible (NFT). Tout cela, et bien plus encore, était désormais possible. Les progrès technologiques rapides que connaissaient les membres avaient conduit les offices nationaux de propriété intellectuelle à relever de nouveaux défis pour gérer leurs portefeuilles, actualiser leurs normes juridiques et mettre à jour leurs systèmes. De nouveaux défis apparaissaient, tels que l’adaptation à la nouvelle 12e édition de la classification de Nice, le métavers, la protection des marques dans le monde virtuel, les œuvres stockées en tant que NFT et le respect des droits de propriété intellectuelle dans un monde immatériel. La délégation a remercié l’OMPI pour sa gestion et a encouragé chacun à relever le nouveau défi de la technologie et de la propriété intellectuelle.
49. La délégation de l’Égypte a déclaré qu’elle s’alignait sur les déclarations faites au nom des groupes régionaux auxquels elle appartient. L’OMPI jouait un rôle important dans la mise en place d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Le soutien apporté à l’Égypte pour les programmes de coopération de l’OMPI, en particulier par la Division des pays arabes, était apprécié. En septembre 2022, l’Égypte avait lancé sa stratégie nationale de propriété intellectuelle sous les auspices du Président du pays lors d’un événement auquel avaient participé le Premier ministre et le Directeur général de l’OMPI. Ce lancement avait souligné l’importance accordée par l’Égypte au rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs de son programme Egypt Vision 2030. Cette stratégie visait notamment à développer les institutions et le cadre juridique de la propriété intellectuelle, à améliorer les rendements économiques et à sensibiliser la population à la propriété intellectuelle et à son rôle. Avec l’adoption récente de la loi sur la création de l’Autorité égyptienne de la propriété intellectuelle, un sous-objectif de la stratégie avait été atteint. Au cours de l’année écoulée, l’Égypte avait accueilli un certain nombre de manifestations qui témoignaient de son intérêt pour le développement de son système de propriété intellectuelle. Le Directeur général de l’OMPI avait effectué une visite fructueuse dans le pays, rencontrant le Président, le Premier ministre, sept ministres et des innovateurs, et assistant à une cérémonie de lancement de la stratégie. Le Gouvernement égyptien avait également veillé à ce que les questions de propriété intellectuelle soient inscrites à l’ordre du jour de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). En mars 2023, l’Égypte et l’OMPI avaient accueilli conjointement la première conférence régionale sur les tendances judiciaires actuelles en matière de protection des droits de propriété intellectuelle. La délégation soutenait l’Organisation dans son objectif de renforcer le rôle de la propriété intellectuelle en tant que catalyseur de l’innovation et de la créativité, piliers indispensables d’un développement inclusif.
50. La délégation d’El Salvador a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et du Guatemala en tant que Secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres d’Amérique centrale et de la République dominicaine. Elle a déclaré partager la stratégie de l’OMPI visant à mettre les avantages de la propriété intellectuelle à la portée de tous. Beaucoup avait été fait pour assouplir les processus et les procédures de l’office national de la propriété intellectuelle et, partant, pour moderniser son infrastructure et améliorer ses services. Des progrès significatifs avaient été réalisés, permettant de déposer par voie électronique des demandes concernant notamment les marques, les signes distinctifs, les brevets et le droit d’auteur. El Salvador avait également automatisé le service de recherche et renforcé les CATI afin de fournir une assistance en matière de propriété intellectuelle aux entrepreneurs, aux universités et aux micro, petites et moyenne entreprises, entre autres. Dans le pays, 2022 a été une année historique pour l’Office de la propriété intellectuelle, avec un nombre record de demandes d’enregistrement de marques et de droit d’auteur, et des augmentations dans les domaines liés au tourisme et à la gastronomie. Cette réussite était due à la stratégie du Président pour un plan de sécurité qui a permis à El Salvador de passer de l’un des pays les plus violents du monde au pays le plus sûr d’Amérique latine, créant ainsi un écosystème d’investissement et d’innovation. Le pays s’efforçait d’améliorer son cadre réglementaire afin de refléter son engagement à protéger la propriété intellectuelle et à stimuler l’innovation. Il était reconnaissant à l’OMPI de son soutien stratégique constant à des projets tels que le projet et la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et le mémorandum d’accord sur le système IPAS, afin d’optimiser ces processus. Le lancement du projet de systématisation des données avait également été d’une grande utilité. La Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes et la Division du développement en matière de droit d’auteur avaient apporté une contribution inestimable à la mise en œuvre de ces projets. La délégation a remercié l’Académie de l’OMPI et son programme d’institutions de formation pour le soutien inconditionnel qu’ils avaient apporté à l’École de propriété intellectuelle d’El Salvador.
51. La délégation de la Guinée équatoriale a déclaré que l’OMPI devenait de plus en plus l’une des entités les plus importantes au monde pour ce qui était de créer un meilleur climat de dialogue et d’améliorer les stratégies de développement des États membres grâce à une plateforme de valeurs éthiques, technologiques et morales qui rendaient possible la dignité humaine, ce qui était l’objectif commun. Pour les pays en développement, le défi était double : il s’agissait de réussir le lancement d’une plateforme mondiale de développement et de prospérité, et de maintenir leur propre souveraineté par l’échange de ces valeurs et le progrès qu’elles impliquaient. Ils ne pouvaient poursuivre que l’objectif qui conduirait à une nouvelle culture et qui, grâce à la propriété intellectuelle, favoriserait la dignité de l’humanité et les échanges de connaissances techniques révolutionnaires qui permettraient à l’ensemble de la communauté humaine d’aspirer à en jouir pleinement et intellectuellement. Aucun pays ne pouvait être laissé pour compte dans cet effort, car son dénominateur commun était l’humanité et ses sociétés. Récemment, des progrès technologiques avaient été réalisés dans le domaine de l’intelligence artificielle. Il était à craindre que tout le monde ne soit pas en mesure d’accéder à l’intelligence artificielle à la même vitesse, ce qui pourrait creuser le fossé entre les utilisateurs et les non-utilisateurs. À cette fin, la délégation a suggéré que les différents accords et traités soient modifiés pour les repositionner en fonction des nouveaux progrès technologiques, afin que personne ne soit laissé pour compte. Il était à espérer que les sessions de l’Assemblée mettraient en lumière la présence de l’OMPI dans les pays qui restaient isolés en encourageant la mise en œuvre de ces arrangements et traités afin de les adapter et de les aligner sur les différentes législations locales au service de la propriété intellectuelle.
52. La délégation de l’Estonie a déclaré qu’elle s’alignait sur les déclarations faites par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe du CECB. L’Estonie attachait une grande importance à un écosystème de la propriété intellectuelle solide, durable et équilibré qui contribue à la reprise de l’économie mondiale. Les activités de l’OMPI axées sur les PME et les jeunes pousses étaient essentielles pour promouvoir l’utilisation intelligente des droits de propriété intellectuelle parmi les PME. Il était positif que la cérémonie de remise des Prix mondiaux de l’OMPI ait lieu pendant les assemblées et que les activités d’innovation deviennent de plus en plus internationales. L’Estonie s’intéressait de près à l’Indice mondial de l’innovation chaque année, et plus particulièrement ce qui touchait à l’innovation numérique. Le rôle du monde universitaire dans le développement de l’innovation ne pouvait être sous-estimé. Avec le soutien de l’OMPI, le premier réseau de bureaux de transfert de technologie de la Baltique fonctionnait en Estonie depuis la fin de l’année 2022. La délégation avait pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur la situation en Ukraine, ainsi que de l’assistance et du soutien apportés à ce pays par les assemblées de 2022. La nécessité d’un soutien à long terme, y compris de la part de l’OMPI, pour aider à reconstruire le système ukrainien de propriété intellectuelle et réparer les dommages causés par la guerre était évidente. La délégation de l’Estonie condamnait la guerre injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l’Ukraine et continuerait de soutenir l’Ukraine.
53. La délégation de l’Eswatini a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. L’Eswatini appréciait l’assistance technique fournie par l’OMPI aux fins de l’examen de son cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle. L’objectif de cet examen était d’élaborer et de maintenir un environnement réglementaire solide qui encouragerait l’innovation et la créativité au niveau local. Dans l’ensemble, la qualité de l’assistance technique de l’OMPI s’était nettement améliorée. Le Gouvernement de l’Eswatini chercherait à obtenir un soutien continu pour les études empiriques afin d’améliorer la politique et la prise de décision en matière de propriété intellectuelle fondées sur des données factuelles. L’appui à l’infrastructure de gestion de la propriété intellectuelle était essentiel, car des lacunes à cet égard compromettraient l’ensemble de l’écosystème de la propriété intellectuelle. L’Eswatini avait bien avancé dans le processus d’adhésion à un certain nombre de traités administrés par l’OMPI et à d’autres traités internationaux, ce qui permettrait de rationaliser l’environnement réglementaire national conformément aux pratiques recommandées au niveau international. Le partenariat entre l’OMPI et l’ARIPO avait permis d’exploiter les synergies en matière de renforcement des capacités.
54. La délégation de l’Éthiopie, s’associant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l’OMPI était essentielle pour assurer la mise en œuvre efficace du système mondial de propriété intellectuelle et aider les pays en développement, en particulier les PMA, à exploiter leurs ressources et à créer des économies fondées sur le savoir. Des progrès significatifs avaient été réalisés dans la mise en œuvre du plan national de croissance et de transformation, qui avait contribué à l’élaboration d’un système de propriété intellectuelle compétitif. Ethiopia Tamrit, un mouvement économique national, avait encouragé l’innovation, les transferts de technologie et une industrie manufacturière compétitive. Toutefois, des retards persistaient dans d’autres domaines et des efforts seraient déployés pour approuver rapidement la politique nationale en matière de propriété intellectuelle et réviser les lois qui faciliteraient l’adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques. Concernant la prochaine conférence diplomatique, il était important de résoudre les questions en suspens et de finaliser l’instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.
55. La délégation des Fidji a déclaré qu’elle s’alignait sur la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Les droits de propriété intellectuelle étaient essentiels pour une société fondée sur le savoir et pour la réalisation des ODD, en particulier dans le cas des petits États insulaires en développement du Pacifique. Ces États avaient besoin de davantage de programmes de l’OMPI spécifiquement adaptés à leurs besoins. Le Gouvernement fidjien était en train d’élaborer un cadre juridique afin de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles du pays et d’empêcher la perte et l’utilisation abusive de son patrimoine culturel. Il se félicitait de la décision de convoquer la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques en 2024 et exhortait les États membres à faire preuve de souplesse et d’esprit de compromis afin de parvenir à un résultat positif. Le Président des Fidji avait récemment déclaré que son pays approuvait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le respect et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones étaient essentiels pour préserver leur diversité et leur vitalité culturelles. L’OMPI jouait un rôle crucial dans la sauvegarde de leurs ressources en renforçant la protection de la propriété intellectuelle, notamment par l’utilisation d’indications géographiques.
56. La délégation de la Finlande s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. L’intelligence artificielle générative était devenue plus largement accessible ces derniers temps et simplifiait la création de contenu à toutes fins. En effet, elle pourrait s’avérer être une invention aussi importante que le téléphone ou l’Internet. La délégation estimait que la gestion efficace du cadre de la propriété intellectuelle était cruciale pour les générations futures d’inventeurs et de créateurs et pour la société dans son ensemble, et elle se félicitait des travaux en cours de l’OMPI concernant l’intelligence artificielle. La stratégie de la Finlande en matière de propriété intellectuelle pour 2020-2030 contenait 15 mesures visant à améliorer l’environnement opérationnel des droits de propriété intellectuelle dans le pays, y compris des actions visant à améliorer les compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle et les domaines connexes. Les mesures s’étendaient au renforcement de la gouvernance de la propriété intellectuelle dans la prise de décisions politiques, au soutien de la commercialisation de la propriété intellectuelle et au développement du système national de droits de propriété intellectuelle, y compris la législation sur les brevets. Le développement de l’infrastructure du droit d’auteur était une priorité pour la Finlande. Reconnaissant la nécessité d’exploiter les technologies en évolution rapide dans le système du droit d’auteur pour promouvoir l’interopérabilité des données liées à la propriété intellectuelle sur les plateformes publiques et privées, la Finlande – avec l’Estonie et la Lettonie – demanderait en 2023 à la Commission européenne d’établir un consortium européen d’infrastructure numérique pour le développement de l’infrastructure du droit d’auteur. La Finlande avait travaillé intensément pour développer des compétences en matière de droits de propriété intellectuelle pour les peuples autochtones au niveau régional. En mars 2023, le Parlement same et la présidence finlandaise du Conseil euroarctique de la mer de Barents avaient organisé, en collaboration avec le Parlement européen, le Sommet des peuples autochtones sames de la région euroarctique de Barents, au cours duquel les participants avaient reconnu l’importance des Sames en tant que seul peuple autochtone de l’Union européenne. La Finlande avait élaboré du matériel de formation pour promouvoir l’utilisation du système de propriété intellectuelle par le peuple same, en tenant dûment compte de ses besoins et de ses points de vue. Tout nouveau système de protection des droits *sui generis* devait s’articuler avec le système de propriété intellectuelle existant. Enfin, tout en continuant à contribuer aux préparatifs des prochaines conférences diplomatiques, la Finlande tenait à souligner que l’OMPI devait rester une organisation dirigée par les États membres et fondée sur le consensus. En effet, le multilatéralisme était le meilleur moyen d’obtenir des résultats durables. L’Organisation et les États membres devaient coopérer pour faire en sorte que les PME, les créateurs, les innovateurs, les jeunes et les décideurs des pays développés et des pays en développement puissent aborder les questions de propriété intellectuelle de manière positive.
57. La délégation de la France a indiqué que son pays considérait la propriété intellectuelle comme un moteur de l’innovation pour les pays en développement aussi bien que pour les pays développés. La France portait une vision équilibrée dans laquelle une exigence de protection des inventeurs s’harmonisait avec la diffusion rapide et abordable de l’innovation, par exemple dans des domaines comme la santé et le changement climatique. La Conférence de Paris avait été conçue comme le lancement d’un nouveau pacte financier pour répondre au grand défi de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, tout en intensifiant la lutte contre la pauvreté et pour le développement humain. Dans cet esprit, la France se félicitait des avancées dans la coopération interinstitutionnelle à haut niveau qui constituait une priorité dans la perspective de la négociation du traité sur les pandémies. Il s’agissait d’un projet essentiel pour la relation Nord-Sud et pour le monde. L’innovation technologique, qui permettait de réaliser des économies d’échelle, de progresser dans le domaine de l’économie verte, de l’économie du divertissement, etc., devait être encadrée pour protéger les droits des créateurs et des développeurs. En outre, la France mettrait tout en œuvre pour la réussite de la mission normative de l’OMPI et, à ce titre, elle se préparait, dans le cadre de l’Union européenne, aux deux prochaines conférences diplomatiques sur les ressources génétiques et sur les dessins et modèles, dont il était à souhaiter qu’elles donnent les meilleurs résultats. Il était également souhaitable que le projet d’un instrument international équilibré soit conclu sur la protection des organismes de radiodiffusion. La France réaffirmait également son attachement à l’égalité entre les unions de l’OMPI. À ce titre, elle appuyait les moyens financiers supplémentaires accordés au système de Lisbonne. Par ailleurs, il était impossible d’ignorer la guerre à la porte de l’Europe. Toute guerre d’agression était condamnable et tout le système multilatéral devait en tirer les conséquences conformément à la Charte et aux résolutions de l’Assemblée générale. Pour conclure, la délégation de la France, qui abordait sa participation à cette soixante-quatrième session dans un esprit constructif, a remercié le Directeur général et les équipes de l’OMPI pour leur engagement et le travail accompli au service du développement humain.
58. La délégation de la Gambie a déclaré qu’elle s’alignait sur la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La Gambie avait mené un certain nombre d’activités au cours de l’année précédente pour promouvoir les droits de propriété intellectuelle. La politique et la stratégie du pays en matière de propriété intellectuelle pour la période 2018-2023 étaient en cours et seraient réexaminées au cours du premier trimestre 2024. Une loi sur la propriété intellectuelle devait être promulguée d’ici à la fin de 2023. Un office unique de la propriété intellectuelle serait créé en vertu de cette loi en vue de rationaliser l’administration des droits de propriété intellectuelle. À l’occasion d’un atelier sur les outils de recherche en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles, organisé en avril en partenariat avec l’OMPI et l’Université de Gambie, cette dernière avait lancé sa politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle et son CATI. Ces développements contribueraient à encourager l’innovation parmi les jeunes, qui étaient touchés par des taux de chômage élevés, et à créer des emplois pour eux. Un soutien supplémentaire pour développer le centre serait le bienvenu. En 2023, des représentants de la Gambie avaient participé à un atelier de formation régional sur la version 4.0 du système IPAS au Zimbabwe, organisé par l’OMPI en partenariat avec l’ARIPO. Le Gouvernement de la Gambie souhaitait que le système IPAS soit lancé dans le pays d’ici à la fin de 2023 et ratifierait prochainement tous les principaux traités de l’OMPI sur le droit d’auteur et les droits connexes. Il était reconnaissant du soutien apporté par l’OMPI à ses industries de la création et se félicitait de la collaboration en cours entre l’OMPI et l’ARIPO, dont il avait grandement bénéficié.
59. La délégation de la Géorgie a déclaré que la propriété intellectuelle, sous toutes ses formes, était essentielle pour relever les défis du monde moderne. Pour que tout le monde puisse bénéficier de la propriété intellectuelle et contribuer au développement mondial, il était nécessaire de mettre en place des campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle plus étendues et plus complètes. La Géorgie avait lancé une campagne visant à introduire l’enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles et plus de 100 enseignants de 28 écoles avaient été formés jusqu’à présent. Toutefois, à mesure que le volume de la propriété intellectuelle augmenterait, il deviendrait de plus en plus essentiel de créer et d’actualiser en permanence des mécanismes de protection contre la contrefaçon. Seuls des travaux conjoints permettraient d’obtenir des résultats concrets, et l’OMPI constituait une plateforme idéale pour une coopération efficace. Deux manifestations conjointes notables avaient été la Conférence internationale sur le rôle des offices de propriété intellectuelle dans l’écosystème national d’innovation, organisée par l’OMPI et le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie, au cours de laquelle le Directeur général de l’OMPI s’était rendu en Géorgie, et le Colloque mondial sur les indications géographiques. Parmi les autres projets conjoints, on pouvait citer l’appui de l’OMPI au centre de formation du Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie, l’élaboration et l’introduction d’un programme conjoint de master, la mise en œuvre de cours de formation à la propriété intellectuelle à l’intention du secteur privé et du système judiciaire, ainsi qu’un projet conjoint sur l’image de marque et la commercialisation des indications géographiques. Enfin, il était important de rappeler que tous les pays avaient une part égale des responsabilités, des résultats et des défis de l’OMPI.
60. La délégation de l’Allemagne a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de la Suisse au nom du groupe B et de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. L’Allemagne soutenait pleinement le peuple ukrainien et demandait instamment à l’OMPI d’élargir sa coopération technique avec ce pays. La propriété intellectuelle était un outil important pour sortir de la crise et relever les défis mondiaux, notamment en ce qui concernait la santé, le changement climatique et le développement durable. La mission de l’OMPI était de promouvoir une culture positive de la propriété intellectuelle et les États membres avaient la responsabilité collective de veiller à ce que l’OMPI soit à la hauteur. Le consensus sur des questions complexes telles que celles relatives au programme et budget pour l’exercice biennal 2024-2025 nécessitait des discussions constructives, un respect mutuel et de la compréhension. Les prochaines conférences diplomatiques, qui se tiendraient en 2024, nécessiteraient une préparation efficace pour garantir leur succès. Concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, l’Allemagne verserait à nouveau 15 000 euros au Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour faciliter la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Il était à espérer que les obstacles de longue date à la conclusion d’un traité sur le droit des dessins et modèles pourraient être surmontés. L’OMPI devait contribuer activement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et, en collaboration avec d’autres institutions basées à Genève, recenser les domaines dans lesquels elle pourrait contribuer à ce processus. Les travaux du SCCR étaient complexes et exigeaient du temps et des efforts. Le consensus traditionnel sur la répartition du temps entre les points de l’ordre du jour de ce comité devait être maintenu. Le champ d’application d’un futur traité sur la protection des organismes de radiodiffusion devait refléter les développements techniques. Le deuxième projet révisé de traité (SCCR/43/3) constituait une base solide pour les travaux futurs. L’Allemagne souhaitait en savoir plus sur la manière dont les autres États membres traitaient les exceptions et limitations au droit d’auteur pour certaines organisations et finalités, ainsi que pour les personnes ayant des handicaps autres que des difficultés de lecture des textes imprimés. À cet égard, elle accueillerait favorablement de nouveaux échanges sur la base du projet de programme de travail adopté par le comité en 2023 (SCCR/43/8). L’Allemagne poursuivait également les discussions sur des questions telles que le droit de suite et les défis pour le droit d’auteur dans l’environnement numérique. L’OMPI devait tenir compte des appels à la poursuite du développement, de l’harmonisation et de l’amélioration du système des brevets. L’Allemagne saluait la décision du SCP de se pencher sur la question de l’octroi de la qualité d’inventeur à l’intelligence artificielle et appelait à des discussions de fond sur les questions techniques et juridiques concernant la relation entre l’intelligence artificielle et la propriété intellectuelle. Les discussions en cours et les mises à jour des experts techniques sur des sujets tels que la brevetabilité des inventions utilisant l’intelligence artificielle et créées par l’intelligence artificielle, l’utilisation de l’intelligence artificielle pour les procédures d’examen des brevets, et les capacités et applications de la technologie de l’intelligence artificielle étaient les bienvenues. Compte tenu des opportunités et des défis liés à l’intelligence artificielle, le partage de données d’expérience et d’informations sur ces sujets au sein du comité était bénéfique. La qualité des brevets, y compris en ce qui concernait les systèmes d’opposition, et la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients étaient d’autres domaines qui nécessitaient davantage de travail. Concernant les brevets et la santé, l’Allemagne suivrait de près la séance d’échange d’informations pour les États membres concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, qui comprendraient notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires, lors de la prochaine session du comité en octobre 2023. L’Allemagne félicitait de la croissance continue du nombre de demandes de brevet déposées en 2022 dans le cadre du PCT. L’Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité 7005 demandes internationales dans la phase nationale cette année-là, dont plus de 6300 avaient été déposées par des étrangers. Tous les États membres devaient tirer pleinement parti du système PCT. La législation de l’Union européenne visant à protéger les produits non agricoles en vertu de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques serait bientôt prête. La protection de ces indications géographiques renforcerait encore l’attrait du système de Lisbonne. L’Allemagne saluait la décision de prolonger le mandat de l’IGC pour la période 2024-2025. Il restait beaucoup à faire pour parvenir à un consensus sur un instrument juridique international qui tienne compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et d’expressions culturelles traditionnelles et qui, dans le même temps, n’ait pas d’effet négatif sur le fonctionnement du système international de propriété intellectuelle. L’Allemagne félicitait des progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets dans le cadre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement. Avec la levée des restrictions relatives à la pandémie de COVID-19, l’Office allemand des brevets et des marques avait de nouveau envoyé des experts pour participer en personne aux réunions de divers organes de l’OMPI, notamment le Groupe de travail du PCT, l’IGC, le SCP, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid et le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye. En octobre 2022, l’office allemand et l’OMPI avaient organisé conjointement un atelier de plusieurs jours sur l’examen des certificats complémentaires de protection à l’intention des examinateurs de la Direction générale de la propriété intellectuelle de l’Albanie. En mai 2023, l’office avait travaillé en étroite collaboration avec l’OMPI, le Ministère fédéral allemand de la justice, la Cour fédérale de justice de l’Allemagne et le Tribunal fédéral des brevets de l’Allemagne pour organiser le cours magistral de l’OMPI sur la détermination des droits de propriété intellectuelle à Munich (Allemagne). Plus de 30 juges internationaux et nationaux avaient participé à ce cours.
61. La délégation du Ghana, parlant au nom de son pays, a déclaré qu’elle reconnaissait l’implication des États membres dans la préparation du Projet de programme de travail et budget pour 2024-2025 et jugeait encourageant l’accent mis sur les activités liées à l’innovation et aux technologies vertes. Le Ghana prenait note avec satisfaction du rapport sur les décisions qui avaient été adoptées par le PBC (A/64/7). Le pays disposait d’une abondance de savoirs traditionnels, d’expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques, et la délégation s’est félicitée des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de l’IGC. Elle s’est félicitée de l’occasion qui lui était donnée d’aborder les questions émergentes et attendait avec intérêt les conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité relatif au droit des dessins et modèles et pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Il était à espérer qu’elles aboutiraient à des résultats favorables et renforceraient la légitimité du système de propriété intellectuelle.
62. La délégation de la Grèce a déclaré qu’elle s’alignait sur les déclarations faites par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La délégation avait pris note avec satisfaction du résultat financier positif présenté par l’OMPI, en dépit de la volatilité des marchés et de l’instabilité de la situation géopolitique. Les systèmes du PCT et de Madrid, qui étaient restés solides, avaient sans aucun doute contribué à ce résultat. La Grèce souhaitait souligner la nécessité d’un système de propriété intellectuelle durable et accessible qui fournisse des services de qualité. Une assistance technique était nécessaire pour mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle fiable, capable de soutenir le développement technologique et la croissance économique. En Grèce, le soutien à l’innovation et à la créativité continuait de guider les efforts des autorités chargées de la propriété intellectuelle. L’Organisation hellénique de la propriété industrielle avait assumé la responsabilité des marques en mai 2022 – devenant ainsi la seule autorité du pays à traiter les droits de propriété intellectuelle – et avait travaillé dur pour résorber l’arriéré des demandes d’enregistrement de marques. Elle avait facilité l’accès au système des brevets en subventionnant les taxes de recherche, ce qui, combiné à des incitations pour les entités innovantes, avait contribué à une augmentation de 12% des dépôts de demandes de brevet. La numérisation des procédures et l’amélioration de l’infrastructure informatique étaient en cours. Le Gouvernement de la Grèce avait mis en place divers programmes et activités éducatifs pour sensibiliser à l’importance des droits de propriété intellectuelle et de leur application. Dans le domaine de la législation, la Grèce avait préparé et présenté pour adoption un projet de loi visant à ratifier l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. L’Organisation hellénique du droit d’auteur, qui était l’autorité nationale compétente pour toutes les questions relatives au droit d’auteur et aux droits connexes, s’était engagée à garantir un niveau élevé de protection aux titulaires de droits. Reconnaissant que l’éducation et la formation pouvaient contribuer à promouvoir le respect du droit d’auteur et des droits connexes, elle a mis en place un certain nombre de programmes d’éducation et de formation pour les juges, les avocats, les enseignants et les étudiants dans l’ensemble du pays. Elle avait également aidé le Comité pour la notification des atteintes portées au droit d’auteur et aux droits connexes à traiter les cas de piratage en ligne, ce qui avait donné lieu à environ 130 décisions. En outre, l’Organisation hellénique du droit d’auteur avait coopéré étroitement avec l’OMPI dans le cadre d’un protocole d’accord sur le règlement extrajudiciaire des litiges.
63. La délégation de la Grenade, notant l’accord de coopération qui a été signé entre la Grenade et l’OMPI sur l’installation du système IPAS fondé sur le nuage, a déclaré que le pays s’efforçait de développer une économie numérique et de faciliter la participation de ses citoyens aux mécanismes mondiaux d’enregistrement de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement de la Grenade prévoyait d’organiser un atelier sous-régional sur les projets de législation et de réglementation en matière de brevets, en collaboration avec l’OMPI, qui avait fourni une assistance technique dans ce domaine. L’élaboration d’un cadre juridique et réglementaire pour les indications géographiques était en voie d’achèvement et il était prévu d’enregistrer des indications géographiques pour la noix de muscade, le cacao et le rhum de la Grenade. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, l’Office national de la propriété intellectuelle s’était associé à l’OMPI et à l’Université des Antilles pour organiser une conférence sur les femmes dans l’économie créative. Cette conférence avait été suivie par un large échantillon de la société. La Grenade appréciait l’appui continu fourni par la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes de l’OMPI.
64. La délégation du Guatemala, s’associant à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC, a déclaré que la propriété intellectuelle étant devenue un pilier transversal du développement économique national, les pays avaient choisi d’élaborer des stratégies et des politiques publiques sur cette question. Le Guatemala, reconnaissant les avantages découlant de l’utilisation de différents systèmes de propriété intellectuelle, avait décidé de soutenir ces outils en les incluant dans son programme économique afin d’atteindre des objectifs qui bénéficieraient à divers secteurs de développement. C’était pour cette raison qu’en 2022, par l’intermédiaire de l’Institut guatémaltèque du tourisme (INGUAT), le Gouvernement du Guatemala avait lancé la marque nationale “Guatemala, Amazing and Unstoppable”, qui comporte trois dimensions : premièrement, le tourisme; deuxièmement, les exportations; et troisièmement, l’attraction des investissements. Le Guatemala était un pays entrepreneurial et hautement compétitif, avec des personnes créatives qui travaillent dur et avaient de grands rêves. En outre, le registre de la propriété intellectuelle avait mené des activités et des projets en faveur des PME, des industries de la création et de la mise en place d’un programme de formation sur diverses questions de pointe dans ce domaine. L’objectif était de promouvoir l’innovation et, partant, la recherche scientifique et technologique, afin de créer de nouveaux modèles d’entreprise et d’esprit d’entreprise. Enfin, la délégation a souhaité remercier l’OMPI, la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes et le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création pour l’appui et l’assistance efficaces qu’ils avaient apportés au renforcement des capacités techniques, à l’élaboration de projets et à la formation continue de l’office national.
65. La délégation de la Hongrie a déclaré que l’économie mondiale était confrontée à des défis sans précédent, avec deux changements majeurs causés par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Dans le même temps, le développement technologique rapide avait un impact sur la vie quotidienne dans le monde entier. La restructuration de l’économie mondiale avait montré un plus grand équilibre, avec des capacités de développement technologique plus équilibrées et une forte concurrence entre l’Est et l’Ouest. La politisation de l’arène économique internationale revenait cependant à diviser le monde en blocs géopolitiques. Cette division constituait une menace pour l’économie mondiale et empêchait de relever les défis mondiaux. Le Gouvernement hongrois plaidait donc en faveur de la connectivité et du partage rationnel du travail dans un esprit de coopération entre l’Est et l’Ouest, sans division géopolitique, dans l’intérêt de tous les peuples. La Hongrie était un bon exemple, car elle servait de point de rencontre pour les investissements de l’Est et de l’Ouest dans l’industrie automobile électrique. Le peuple hongrois avait beaucoup bénéficié du fait que la Hongrie soit devenue la plaque tournante européenne d’une nouvelle industrie innovante et de haute technologie. Selon l’OMPI, la Hongrie se classait actuellement au cinquième rang mondial pour la production de haute technologie et au dixième rang pour la fourniture d’experts en haute technologie, bien qu’elle figure à peine parmi les 100 premiers pays en termes de taille de la population. Le nombre d’étudiants s’inscrivant dans les facultés d’ingénierie, de sciences et de technologies de l’information et de la communication avait augmenté de 34% au cours de l’année écoulée, tandis que le nombre d’ingénieurs en recherche-développement occupant un emploi en Hongrie avait doublé. Le nombre de PME déclarant innover en matière de produits avait augmenté de 73%. La coopération est-ouest ne devait donc pas être considérée comme un risque, mais plutôt comme une opportunité susceptible de générer des avantages significatifs pour tous.
66. La délégation de l’Islande a déclaré qu’il était important pour les États membres non seulement d’avoir accès à l’information, aux ressources techniques et aux principes directeurs, mais également de pouvoir dialoguer avec les experts de l’Organisation en cas de besoin. L’Islande prenait note des modifications apportées aux règlements régissant les systèmes du PCT et de Madrid et soutenait fermement l’assistance fournie au système novateur de l’Ukraine. La délégation s’est également félicitée de la récente enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle, dont les résultats seraient disponibles en septembre 2023. Le fait que l’OMPI continue de mettre l’accent sur la contribution des femmes à l’économie mondiale en tant qu’innovatrices et directrices d’entreprise avait été accueilli favorablement. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en avril 2023, l’Islande avait organisé une conférence au cours de laquelle des innovatrices de premier plan et des représentantes du secteur de la propriété intellectuelle avaient présenté des exposés sur les droits de propriété intellectuelle. En 2023, deux innovatrices islandaises avaient été nominées pour le Prix de l’inventeur européen de l’Office européen des brevets (OEB). L’année précédente, le Gouvernement islandais avait pris plusieurs initiatives en matière d’innovation et de propriété intellectuelle, notamment la visite d’une délégation islandaise à Singapour pour s’inspirer de la réussite de ce pays en matière de liens entre la propriété intellectuelle et la communauté de l’innovation. La décision prise en 2023 par la Grande chambre de recours de l’EUIPO, selon laquelle le nom de pays “Islande” était descriptif et ne pouvait donc pas être enregistré en tant que marque, a marqué un tournant dans les efforts visant à renforcer la protection contre l’enregistrement de noms de pays en tant que marques. Les noms de pays devaient bénéficier d’une protection similaire à celle prévue pour les emblèmes et drapeaux d’État en vertu de l’article *6ter* de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.
67. La délégation de l’Inde a déclaré que l’OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans l’élaboration, à l’échelle mondiale, d’un système de droits de propriété intellectuelle qui favorise l’innovation et le développement durable et inclusif, et elle s’est félicitée de l’accent mis par l’Organisation sur les jeunes et les directrices d’entreprise, ainsi que sur les PME. La cartographie des droits de propriété intellectuelle et l’écosystème de l’innovation en Inde avaient connu des changements significatifs au cours de la dernière décennie. L’Inde avait adhéré à divers instruments de l’OMPI et le nombre de brevets déposés au niveau national avait augmenté, le nombre de brevets délivrés ayant presque été multiplié par cinq. Concernant l’innovation, l’Inde abritait plus de 100 entreprises “licornes” et était devenue le troisième plus grand écosystème de jeunes entreprises de haute technologie au monde, avec près de 100 000 jeunes entreprises. L’Inde avait progressé dans la mise en œuvre des ODD et aidé les pays du Sud à atteindre les ODD grâce à des partenariats de développement. Elle s’était engagée à collaborer avec l’OMPI pour renforcer les capacités des États membres et espérait que de nouveaux bureaux extérieurs pourraient être ouverts dès que possible. L’évaluation des offices extérieurs existants devait être séparée de l’ouverture de nouveaux offices, les deux tâches relevant de la responsabilité du Secrétariat de l’OMPI.
68. La délégation de l’Indonésie, parlant au nom de son pays, a déclaré qu’il était essentiel de maintenir des cadres de protection de la propriété intellectuelle solides qui permettaient de récompenser les créateurs et les innovateurs tout en garantissant la libre circulation des connaissances au profit de la société. L’Indonésie, qui présidera l’ASEAN en 2023, soulignait le rôle essentiel de la région asiatique dans la reprise et la croissance économiques régionales et mondiales. La promotion des droits de propriété intellectuelle dans la région pourrait créer un environnement propice à l’innovation et à la création, favorisant ainsi cette croissance. L’Indonésie avait déposé l’instrument d’adhésion à l’Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l’enregistrement des marques; cette adhésion permettrait au système national des marques de répondre aux normes internationales. En décembre 2022, l’Indonésie avait adopté une réglementation relative à la propriété intellectuelle qui reconnaissait et protégeait les droits des peuples autochtones et des communautés locales, en particulier dans le contexte des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L’objectif était d’établir une base juridique pour la protection des droits et des intérêts de ces groupes, ce qui serait important pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l’Indonésie, tout en encourageant l’innovation et en protégeant les savoirs traditionnels. La coopération internationale et les partenariats dans le domaine de la propriété intellectuelle permettraient de façonner un paysage qui nourrirait la créativité, embrasserait la diversité et favoriserait la croissance économique pour l’amélioration de la société. À cette fin, l’Indonésie signerait un accord de coopération avec l’OMPI en vue de créer un centre national de formation à la propriété intellectuelle qui proposerait divers programmes de formation et d’éducation. Enfin, il était de la responsabilité collective de tous les États membres de l’OMPI de contribuer positivement aux deux conférences diplomatiques qui se tiendront en 2024 et de s’efforcer d’obtenir des résultats fructueux.
69. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a déclaré que les droits de propriété intellectuelle étaient inscrits dans la législation nationale depuis 1925. Le pays attachait une grande importance aux actifs de propriété intellectuelle et à leur impact sur le développement. La propriété intellectuelle jouait un rôle essentiel dans la promotion de l’innovation et de la technologie qui étaient indispensables au développement durable. L’OMPI devait contribuer à renforcer la capacité des pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement grâce à l’assistance technique et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d’innovation. Le Plan d’action de l’OMPI pour le développement devait être intégré dans toutes les activités de l’Organisation, compte tenu des priorités des pays en matière de développement. La délégation de la République islamique d’Iran s’est félicitée de l’organisation des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité relatif au droit des dessins et modèles et pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, et a exprimé l’espoir que l’OMPI serait à un moment donné en mesure de tenir une conférence diplomatique sur un instrument contraignant pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
70. La délégation de l’Iraq a souligné l’importance de la propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement à multiples facettes. L’Iraq avait déployé des efforts considérables pour compléter son cadre législatif en matière de protection et de promotion des droits de propriété intellectuelle en créant un centre national des droits de propriété intellectuelle et en renforçant les capacités du personnel de l’Office des brevets de l’Iraq, en particulier depuis l’adhésion du pays au PCT le 30 avril 2022. L’Iraq restait attaché à une coopération constructive et à une participation active à toutes les manifestations organisées par l’Organisation.
71. La délégation d’Israël a déclaré qu’elle s’alignait sur la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. La propriété intellectuelle était essentielle pour promouvoir l’innovation et l’esprit d’entreprise, qui étaient les principaux moteurs de l’économie. Israël se félicitait des efforts déployés par l’OMPI pour soutenir un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et fonctionnant bien au profit de tous, de son initiative sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes et du Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. L’Office des brevets d’Israël investissait des ressources considérables pour rendre l’information et ses services accessibles en ligne, réduire la charge réglementaire et accroître la satisfaction des utilisateurs. Le nombre de demandes d’enregistrement de titres de propriété intellectuelle déposées en Israël, en particulier de brevets et de marques, avait considérablement augmenté ces dernières années, ce qui soulignait l’importance des droits de propriété intellectuelle pour les entreprises du pays. Le nombre de demandes de brevet déposées avait augmenté de 10% en 2022 par rapport à l’année précédente. La promotion des technologies fondées sur l’intelligence artificielle était une priorité pour Israël, qui suivait l’évolution de la situation juridique à l’étranger concernant la création et les inventions réalisées par l’intelligence artificielle. Les initiatives de l’OMPI visant à faciliter l’accès des PME au système de propriété intellectuelle étaient louables.
72. La délégation de l’Italie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et de la Suisse au nom du groupe B, et qu’elle restait solidaire de l’Ukraine. L’innovation et la protection de la propriété intellectuelle étaient des leviers essentiels pour stimuler la croissance économique, développer les connaissances et promouvoir les produits et services italiens. C’était pourquoi l’Italie restait déterminée à faciliter l’accès aux droits de propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international, en particulier pour les jeunes entreprises et les PME. Elle s’était également efforcée de soutenir les centres de recherche et les universités et de promouvoir les partenariats public-privé. Reconnaissant que la propriété intellectuelle – en tant qu’outil efficace pour protéger les technologies critiques et stratégiques, y compris les technologies propres et vertes – concordait avec l’ODD 9 relatif à l’industrie, à l’innovation et aux infrastructures, l’Italie exhortait les États membres à redoubler d’efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030. En tant que membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle, tous les États membres devaient prendre des mesures au profit de l’écosystème entrepreneurial, en gardant à l’esprit le lien étroit entre les droits de propriété intellectuelle et l’investissement dans la recherche et l’innovation, le transfert de technologie et le commerce. Un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif et plus efficace profiterait aux entreprises et aux communautés du monde entier. L’Italie n’avait donc pas ménagé ses efforts pour promouvoir la propriété intellectuelle sur le marché mondial et protéger les actifs incorporels en ligne et hors ligne. L’Italie appuyait les objectifs de l’Organisation, son programme de travail sur l’établissement de normes en cours et son portefeuille croissant d’initiatives d’appui aux entreprises. Elle avait pris note avec satisfaction des progrès récemment accomplis dans le cadre du système de Lisbonne, en particulier dans le domaine des représentations géographiques, et espérait que le fonctionnement du Service d’enregistrement de Lisbonne continuerait de s’améliorer conformément aux attentes des États membres. Pour maximiser le potentiel des indications géographiques – qui favorisaient l’émancipation économique et encourageaient les petits producteurs locaux, en particulier dans les zones rurales – le Service d’enregistrement de Lisbonne devait disposer des ressources financières et humaines nécessaires pour répondre aux besoins de ses membres, dont le nombre ne cessait de croître. Enfin, l’Italie attendait avec impatience les développements futurs dans le domaine du droit d’auteur.
73. La délégation de la Jamaïque s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et a exprimé sa gratitude à l’OMPI pour le soutien qu’elle apporte aux travaux de l’Office jamaïcain de la propriété intellectuelle (JIPO), par le biais de divers programmes de formation sur le Protocole de Madrid, le PCT et le système de La Haye. Ces sessions de formation avaient renouvelé l’intérêt local pour la propriété intellectuelle et permis à la Jamaïque d’être reconnue comme un pays où la protection de la propriété intellectuelle était appréciée et recherchée. La participation de représentants de l’OMPI à des séminaires en ligne sur le droit d’auteur et les droits connexes de la Jamaïque avait été d’une grande utilité pour les participants. Le Gouvernement de la Jamaïque continuerait de participer aux travaux normatifs de l’OMPI par l’intermédiaire des différents comités et organes, en particulier l’IGC. Les travaux du SCT de l’OMPI étaient particulièrement pertinents pour la Jamaïque; le gouvernement continuerait de collaborer de manière constructive avec le comité permanent concernant sa proposition relative à la protection des noms de pays et des noms géographiques d’importance nationale. Enfin, la délégation appréciait le soutien apporté par l’OMPI à l’élaboration d’une nouvelle législation et à l’automatisation complète du JIPO.
74. La délégation du Japon a déclaré qu’elle s’alignait sur la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et a réaffirmé son soutien au peuple ukrainien. Il était essentiel de renforcer l’utilisation des bureaux régionaux pour poursuivre le développement de l’écosystème de la propriété intellectuelle. En collaboration avec le Bureau de l’OMPI au Japon, le pays pourrait contribuer à améliorer les services de l’OMPI en recueillant des informations sur les déposants internationaux au Japon. La délégation s’est félicitée de l’expansion du soutien de l’OMPI en faveur, notamment, des jeunes, de la diversité et de l’inclusion, des PME, des jeunes pousses et des universités. Le Japon comptait le plus grand nombre de partenaires de l’OMPI dans le cadre de WIPO GREEN dans le monde, et l’Office des brevets du Japon (JPO) travaillait avec l’OMPI et d’autres parties prenantes mondiales pour élargir ce réseau, tout en soutenant les efforts de l’OMPI au moyen de contributions volontaires. En outre, le JPO avait pris des mesures pour permettre aux offices de propriété intellectuelle et aux utilisateurs d’analyser les tendances technologiques en matière de transformation verte et avait publié un rapport d’enquête qui donnait une vue d’ensemble des tendances en matière de demandes de brevet dans ce domaine au niveau mondial. Enfin, lors de l’exposition mondiale qui se tiendrait à Osaka (Japon) en 2025, l’importance de la propriété intellectuelle et les idées visant à promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle pour atteindre les objectifs de développement durable seraient mises en évidence.
75. La délégation de la Jordanie a déclaré qu’elle se félicitait des efforts déployés par l’Organisation pour soutenir la propriété intellectuelle en alignant ses travaux sur les besoins et les priorités des États membres grâce à la création de programmes ayant des résultats concrets. Les différents rapports établis par le Secrétariat de l’OMPI constituaient un mécanisme important de suivi et d’évaluation des activités de l’Organisation. Son assistance technique, quant à elle, avait eu un impact direct sur la promotion de l’innovation et de la créativité dans les communautés locales, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les PME. L’un des points forts de la coopération entre la Jordanie et l’OMPI a été leur projet commun sur la propriété intellectuelle et l’esprit d’entreprise chez les femmes de la région de Pétra. Ce projet, le premier de ce type dans la région arabe, avait bénéficié des conseils directs du Directeur général et du vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national. Il avait permis de consolider le cadre de coopération pour l’échange d’informations et de données d’expérience sur la protection des droits de propriété industrielle avec les principaux organismes compétents et les institutions internationales, en vue de mettre en place un système d’appui pour faciliter l’enregistrement, la gestion et la commercialisation des droits de propriété industrielle pour la marque collective “Rose Hands”, qui avait été créée pour la région de Pétra. La délégation s’est félicitée de la poursuite de la coopération à cet égard. Des camps d’été pour les jeunes avaient été organisés pour 2022 et 2023 sur la créativité, l’innovation et la propriété intellectuelle. Un dialogue constructif visant à favoriser la volonté politique et le consensus serait nécessaire pour obtenir un résultat positif lors des prochaines conférences diplomatiques.
76. La délégation du Kazakhstan était reconnaissante à l’OMPI d’avoir pris des mesures progressives et efficaces pour protéger les titulaires de droits de propriété intellectuelle et les indemniser équitablement pour l’utilisation de leurs créations. Le Kazakhstan prenait des mesures pour améliorer la législation, numériser les services, développer la formation professionnelle et renforcer la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il avait également simplifié les procédures afin d’améliorer l’accès aux services d’enregistrement et de protection de la propriété intellectuelle. Une feuille de route récemment adoptée pour le développement de la propriété intellectuelle au cours des trois prochaines années contenait des mesures spécifiques visant à renforcer la coordination entre les autorités publiques, à lutter contre le piratage et à améliorer les services de conseil juridique en matière de propriété intellectuelle. En coopération avec l’OMPI, le Kazakhstan ouvrait la voie à la création de CATI. Il avait accueilli pour la première fois un cours d’été de l’OMPI en juillet 2022 et espérait pouvoir le faire à nouveau en septembre 2023. Des discussions étaient en cours concernant l’adhésion du Kazakhstan à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels et au Traité de Marrakech. Enfin, la délégation du Kazakhstan a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par les différents comités de l’OMPI au cours de l’année écoulée.
77. La délégation du Kenya a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La propriété intellectuelle pouvait être un puissant catalyseur de croissance et le Kenya se félicitait de l’appui continu fourni par l’OMPI aux fonctionnaires et aux praticiens de la propriété intellectuelle du pays. L’OMPI aidait le Kenya à moderniser son infrastructure de propriété intellectuelle, en particulier le système IPAS, pour lequel des modules de dépôt en ligne pour les brevets et les marques étaient en cours d’installation. La propriété intellectuelle jouerait un rôle essentiel dans la réalisation de l’ambition du gouvernement d’accroître la contribution de son secteur manufacturier de 7% à 20%. La délégation se félicitait des progrès accomplis dans la préparation de la conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés et a félicité l’OMPI et l’Algérie d’avoir accueilli la réunion régionale sur cette question à Alger en juin 2023. Cette réunion avait permis aux États membres africains de débattre des questions de fond relatives au projet d’instrument. Le Kenya accueillera, en partenariat avec le Secrétariat du Commonwealth, la troisième édition de la Semaine de l’innovation du Kenya, qui réunira les innovateurs, les chefs d’entreprise, les décideurs et les experts en propriété intellectuelle, du 27 novembre au 1er décembre 2023.
78. La délégation de la Lettonie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. La délégation partageait la vision de l’OMPI d’une approche stratégique et pratique pour appuyer le développement et la diffusion des nouvelles technologies, inventions et expressions artistiques, la mise en place d’un système de propriété intellectuelle équilibré et ouvert, tenant compte des besoins et des intérêts de tous les États membres, et la réduction de l’écart mondial en matière de connaissances en matière de propriété intellectuelle en facilitant le partage d’informations relatives à la propriété intellectuelle, de pratiques recommandées et d’initiatives de renforcement des capacités. La Lettonie était reconnaissante de l’appui apporté par l’OMPI à la structure d’appui à l’innovation et à la technologie dans les États baltes; le réseau des Offices de transfert de technologie de la Baltique jouait un rôle central dans le développement et l’innovation des processus de transfert de technologie, tels que les parcs scientifiques et technologiques et les centres d’innovation. Le pays attendait avec intérêt de poursuivre les travaux avec l’OMPI sur les nouvelles initiatives dans le domaine de la propriété intellectuelle. Enfin, la Lettonie a condamné l’agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l’Ukraine, qui avait des effets catastrophiques et durables sur le secteur de l’innovation et de la créativité et sur l’écosystème de l’Ukraine.
79. La délégation du Lesotho, souscrivant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, s’est félicitée de l’assistance fournie par l’OMPI pour faciliter les réunions régionales avant la conférence diplomatique en vue de la conclusion d’un instrument international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. Elle attendait avec intérêt la finalisation d’un texte. L’OMPI avait aidé le Lesotho à développer son capital humain et son infrastructure, à lancer le système IPAS 4.0, à élaborer une politique et une stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle qui déboucheraient sur des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle et à mener à bien un projet pour recueillir et valider les données relatives aux dossiers de marques. Le Lesotho a demandé une assistance supplémentaire dans les domaines suivants : examiner son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle afin de tenir compte des évolutions technologiques et des obligations découlant des traités; aider la communauté de la vannerie, principalement composée de femmes, à tirer parti de sa propriété intellectuelle, à améliorer ses activités commerciales et ses marchés d’accès; axer les efforts sur les rapports de recherche en matière de brevets, les plans d’action, les transferts de connaissances, la commercialisation et l’accès aux marchés grâce au projet sur les technologies appropriées pour renforcer les capacités du centre d’innovation de l’Université nationale du Lesotho; mettre en œuvre le projet relatif à la propriété intellectuelle pour les PME afin d’aider les entrepreneurs à tirer parti de la propriété intellectuelle et ajouter de la valeur à leurs produits et services; et renforcer la capacité des organisations de gestion collective. La délégation attendait avec intérêt de mener des activités de sensibilisation à côté de l’OMPI pour autonomiser les universités, les instituts de recherche, les jeunes et les communautés. L’assistance de l’OMPI pour moderniser le système national de propriété intellectuelle et rendre la propriété intellectuelle plus accessible était appréciée.
80. La délégation du Libéria a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Avec l’appui de l’OMPI, le Libéria avait mis en œuvre le système IPAS et mis en place des CATI dans cinq établissements d’enseignement supérieur. En outre, deux projets financés par l’OMPI étaient en cours dans le pays et l’organisation de gestion collective du Libéria était pleinement opérationnelle. Le Libéria aurait besoin d’un appui supplémentaire pour son nouveau plan de développement de la propriété intellectuelle. À la suite de la pandémie de COVID-19, l’Afrique a besoin d’une assistance pour assurer le redressement économique. L’absence d’infrastructure en Afrique constituait un obstacle à la réalisation de son plein potentiel d’innovation et de créativité. La vision du plan de développement de la propriété intellectuelle du Libéria était de mettre en place une économie fondée sur la propriété intellectuelle, fondée sur les connaissances et garantissant un développement socioéconomique durable. Le Libéria souhaiterait recevoir une assistance pour faire cette transition. Les PME ont besoin d’une assistance technique et du renforcement des capacités dans les domaines de la rédaction des demandes de brevet, de la gestion des marques et de l’emballage. Le pays était en train de ratifier le Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, le Protocole d’Arusha pour la protection des nouvelles variétés végétales et le Protocole de Kampala sur l’enregistrement volontaire du droit d’auteur et des droits connexes. Au cours des deux dernières années, un représentant du Libéria avait présidé les conseils administratifs et ministériels de l’ARIPO, au cours desquels l’Organisation avait adopté le Protocole de Kampala en août 2021. Le cadre juridique global de la propriété intellectuelle au Libéria garantissait la pleine protection des marques, des dessins et modèles, des indications géographiques, des brevets, du droit d’auteur et des œuvres connexes. Un soutien supplémentaire était nécessaire pour renforcer les efforts de gestion collective et réaliser une étude sur l’incidence économique de la créativité pour calculer le potentiel et la valeur de l’industrie créative du pays.
81. La délégation de la Libye a déclaré que les circonstances dans ce pays l’empêchaient de participer à de nombreux événements et activités de l’OMPI et a remercié l’OMPI pour son travail considérable dans le domaine de la propriété intellectuelle. L’Autorité libyenne pour la recherche scientifique, par l’intermédiaire de son département de la propriété intellectuelle, entretenait des relations avec les inventeurs, les créateurs et les innovateurs et les aidait à enregistrer leurs brevets, leurs œuvres littéraires et artistiques et leurs marques. L’Autorité avait lancé un certain nombre de prix pour favoriser le travail d’avant-garde, l’innovation et l’excellence scientifique, attribués à des praticiens en suspens dans différentes catégories. Le Département de la propriété intellectuelle continuait de travailler avec l’Office de la propriété industrielle du Ministère de l’industrie, qui était chargé de l’enregistrement des brevets nationaux, et avait proposé de travailler sur un programme de dépôt international des demandes par les inventeurs. Des procédures de fond et des procédures techniques avaient été engagées à cet égard. La Libye était reconnaissante de l’assistance fournie par l’OMPI à l’Office sous la forme d’un atelier de formation sur les demandes internationales. Le Département de la propriété intellectuelle était également en train de mettre à jour les lois de propriété intellectuelle dépassées. La délégation attendait avec intérêt de recevoir une assistance spéciale de l’OMPI, après une période au cours de laquelle il y avait eu peu de communications, en vue de créer un mécanisme d’appui aux créateurs et inventeurs libyens, conformément aux lois et règlements internationaux.
82. La délégation de la Lituanie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle s’est félicitée du rapport de l’OMPI sur l’impact que la guerre d’agression menée par la Fédération de Russie sur l’Ukraine avait sur le secteur ukrainien de l’innovation et de la créativité et sur l’écosystème. Elle s’est félicitée de l’appui continu de l’OMPI pour atténuer les effets néfastes de la guerre et remédier aux incidences immédiates, à moyen et à long terme, et attendait avec intérêt la poursuite des rapports annuels sur cette question. La délégation a condamné dans les termes les plus énergiques l’agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l’Ukraine qui a largement violé le droit international et a servi à légitimer les violations de la propriété intellectuelle au niveau national. La délégation avait de sérieuses préoccupations quant à la poursuite de la jouissance des avantages de l’OMPI par la Fédération de Russie, comme la répartition du financement de l’OMPI pour le bureau extérieur de ce pays. La promotion de l’innovation et la protection de la propriété intellectuelle avaient toujours été une priorité pour le Gouvernement lituanien. Elle avait précédemment adopté le programme de développement de la propriété intellectuelle, qui visait à stimuler l’utilisation de la propriété intellectuelle, à prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle et à sensibiliser le public. La Lituanie avait collaboré étroitement avec l’OMPI pour élaborer des projets dédiés aux PME, aux jeunes, aux femmes et aux synergies entre les entreprises et la science. Cette coopération internationale et régionale avait abouti au lancement en 2022 du réseau des Bureaux de transfert de technologie des États baltes. Elle a exprimé sa reconnaissance à la direction de l’OMPI et à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour leur collaboration.
83. La délégation de Madagascar a déclaré qu’elle s’associait pleinement aux déclarations faites par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA. Madagascar saluait les changements intervenus au sein de l’Organisation et dans ses relations avec les États membres, notamment du fait de l’impact et des retombées de la pandémie de COVID-19 et de la nouvelle réorganisation de l’OMPI et, mettant l’accent sur les efforts déployés par l’Organisation pour favoriser la collaboration avec les offices de propriété industrielle de ses États membres dans l’administration de la propriété industrielle et le renforcement du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique de chaque pays, elle a exprimé sa reconnaissance à cet égard et a vivement encouragé toute démarche dans ce sens. La délégation a donc renouvelé sa volonté d’assurer l’interface entre l’OMPI et les parties prenantes dans la valorisation de la Baie rose du Bongolava, de nombreux efforts ayant été déployés pour la mise en place d’une infrastructure juridique aux fins de la protection des indications géographiques à Madagascar. Son pays portait un intérêt majeur à la mise en œuvre effective et au renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle. La délégation a exprimé sa volonté de contribuer pleinement aux discussions et échanges pour la conclusion du DLT et du cadre réglementaire sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Selon les statistiques, une hausse de 14% par rapport à l’année précédente avait été constatée en ce qui concernait les demandes de brevet d’invention, la majorité de ces demandes provenant de résidents. Une augmentation de plus de 15% par rapport à l’année 2021 était également signalée pour la délivrance de brevets d’invention. Les demandes d’enregistrement de dessins et modèles industriels reçues en 2022 avaient quadruplé par rapport à l’année 2021.
84. La délégation du Malawi a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Un système de propriété intellectuelle bien équilibré était essentiel pour le pays remplissant ses aspirations dans le cadre de la Vision 2063 du Malawi, la feuille de route pour le transformer d’un pays parmi les moins avancés en une économie à revenu intermédiaire. La réalisation de cette vision reposait sur la capacité de mettre la propriété intellectuelle au service de l’innovation, ce qui stimulerait la prospérité. Il était impératif de faire mieux connaître la propriété intellectuelle à cet égard. L’expérience avait montré que la simple existence d’une législation sur la propriété intellectuelle était insuffisante pour fournir des avantages économiques. Le système de propriété intellectuelle doit également être aligné sur la structure économique, les plans et les aspirations des pays. L’accent mis par l’Organisation sur les interventions marquantes dans le soutien qu’elle fournissait au Malawi et à d’autres pays était donc particulièrement bienvenu. La conférence nationale de haut niveau sur la propriété intellectuelle, l’innovation et la mise à jour de la Vision 2063 du Malawi, qui s’était tenue en mars 2023 avec le soutien de l’OMPI, avait suscité un intérêt considérable pour la propriété intellectuelle et la demande d’appui de la part de diverses parties prenantes. L’approche inclusive adoptée par l’OMPI dans la fourniture d’une assistance technique au Malawi, y compris en ce qui concerne un projet relatif à la technologie appropriée et l’élaboration de sa stratégie de savoirs traditionnels lancée prochainement, était la bienvenue et devrait être appliquée aux travaux normatifs de l’Organisation.
85. La délégation de la Malaisie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN et par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle s’est félicitée de la poursuite de la forte performance financière de l’OMPI. Le Gouvernement de la Malaisie avait mis en œuvre des modifications des lois sur les brevets, les marques et le droit d’auteur et une nouvelle loi sur les indications géographiques. Elle a également amélioré son système de prestation de services de propriété intellectuelle et dispensé une formation aux examinateurs de brevets et de marques conformément aux nouvelles lois et règlements. La Malaisie était reconnaissante de l’assistance et de l’expertise fournies par l’OMPI et d’autres offices de propriété intellectuelle, notamment en matière de renforcement des capacités. À la suite de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, la Malaisie s’était employée à promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle parmi les femmes chefs d’entreprise dans tout le pays en les aidant à protéger la propriété intellectuelle et en soulignant l’importance de la propriété intellectuelle pour la croissance des entreprises. Deux programmes avaient été achevés en mai 2023, avec l’appui administratif de l’OMPI, et d’autres programmes étaient prévus. Au cours de l’année écoulée, la Malaisie avait participé au projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique et avait présenté les aliments malaisiens traditionnels durant l’atelier international en marge de la réunion du CDIP en octobre 2022. Le projet avait bénéficié aux parties prenantes en faisant mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans le tourisme gastronomique et en les aidant à identifier les instruments de propriété intellectuelle pour la promotion des traditions culinaires dans leurs chaînes de valeur. La délégation s’est dite reconnaissante du fait que la deuxième phase du projet ait été incluse dans le prochain programme et budget biennal de l’OMPI et attendait avec intérêt de travailler avec le Secteur des marques et des dessins et modèles, ainsi qu’avec le Cameroun, le Maroc et le Pérou.
86. La délégation du Mali a souscrit à la déclaration faite par le Ghana au nom du groupe des pays africains. Elle s’est félicitée de l’appui constant et multiforme de l’OMPI notamment à travers l’assistance continue au renforcement des capacités techniques des acteurs au niveau national, l’appui à l’évaluation et l’actualisation en cours de sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle ainsi que la mise en place en cours d’un programme de maîtrise à l’Université des sciences juridiques de Bamako. Il convenait également de souligner les initiatives propres au Gouvernement du Mali visant entre autres la multiplication des actions de sensibilisation et de formation à l’intention d’acteurs ciblés tels que les médias, les jeunes inventeurs et innovateurs, les jeunes entreprises et les entrepreneuses; l’organisation de manifestations économiques telles que la Semaine nationale des marques; la mise en place d’une dynamique nationale de labellisation de produits du terroir à fort potentiel commercial et caractérisant l’identité du Mali, en l’occurrence le Bogolan, le sel gemme de Taoudéni, la mangue et le karité du Mali. Ces efforts conjugués ont permis au Mali de se hisser au premier rang des 17 États de l’espace OAPI lors de l’évaluation des performances en matière de promotion de la propriété industrielle des structures nationales de liaison lors de la dernière session du Conseil d’administration de l’organisation tenue en décembre 2022 à Douala au Cameroun. Le Mali plaçait la propriété intellectuelle parmi les leviers essentiels de son développement socioéconomique, raison pour laquelle il souhaitait que sa coopération avec l’OMPI s’appuie sur les objectifs prioritaires contenus dans sa future stratégie de manière à permettre que l’assistante technique de l’OMPI puisse avoir plus d’impact sur le terrain. À cet égard, l’accent pourrait être mis notamment sur la mise en place d’une plateforme nationale d’innovation en vue de transformer le potentiel de propriété intellectuelle existant en actifs tangibles et commercialisables. Il s’agirait en outre d’assister le Mali dans l’exploitation des résultats de l’étude réalisée sur le recensement des besoins des entreprises industrielles maliennes en matière de transfert de technologie.
87. La délégation de Maurice, souscrivant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu’elle appréciait l’assistance qu’elle avait reçue de l’OMPI dans le cadre de l’examen du cadre législatif du pays et de l’adoption de la loi sur la propriété industrielle. L’Assistant de veille artificielle de Maurice (Maia) a également été lancé récemment. Des experts de l’OMPI avaient fourni des conseils pour faciliter l’adhésion au PCT, au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques et à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. L’OMPI avait également aidé à élaborer le plan national de développement de la propriété intellectuelle, à moderniser les services offerts par l’Office de la propriété intellectuelle de Maurice et à renforcer les capacités. Les efforts en cours de l’OMPI pour aider les petits États insulaires en développement à tirer parti de la propriété intellectuelle étaient les bienvenus. Des programmes plus personnalisés étaient nécessaires, de même que des CATI spécialisés pour favoriser le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la concession de licences dans ces États, afin de traiter des questions telles que les changements climatiques. Une approche pour remédier au manque de compétences dans ces États pourrait consister à former des équipes d’experts pour des régions ou des groupes de pays. L’initiative WIPO Green a créé des opportunités pour les femmes chefs d’entreprise et devrait se concentrer davantage sur les initiatives relatives au climat pour les petits États insulaires en développement. La délégation attendait avec intérêt les conférences diplomatiques sur un traité sur le droit des dessins et modèles et un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.
88. La délégation du Mexique a dit apprécier la vision du Directeur général, Daren Tang, pour les travaux de l’Organisation sur la base du PSMT pour 2022-2026. Elle a noté avec satisfaction la mise en œuvre d’activités de coopération qui favorisaient l’innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, avaient un impact positif sur la vie des gens et contribuaient au développement économique. Le Mexique s’est félicité de l’engagement pris par l’OMPI d’aligner ses activités sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030, ainsi que sa décision de faire des objectifs de développement durable le centre de coordination de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2024. Parallèlement au projet du CDIP visant à accroître le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat, auquel le Mexique avait participé activement, l’Institut mexicain de la propriété industrielle avait créé un réseau de femmes inventrices et de propriété industrielle, le premier de ce type. Dans le cadre des services et mesures proposées par l’OMPI en réponse à la pandémie de COVID-19, l’OMPI a continué de définir des actions en faveur de l’indication géographique “Seda de Cajonos” dans l’État d’Oaxaca. Dans le domaine du droit d’auteur, l’Institut National du droit d’auteur (INDAUTOR) a renforcé sa collaboration avec le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI et a mis en place un système efficace de réunions en ligne de médiation et de conciliation. La délégation a déclaré que le gouvernement prenait des mesures visant à promouvoir la propriété industrielle tout en faisant progresser la cause des peuples autochtones, comme le programme “Original”, qui fournissait une plateforme pour le travail créatif des communautés autochtones, afro-africaines et métisses. La délégation a dit partager l’engagement de l’OMPI afin de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et était reconnaissante de pouvoir travailler main dans la main avec l’Organisation sur des questions d’importance nationale. Elle espérait poursuivre sa collaboration avec l’OMPI pour mettre en œuvre des projets qui répondaient à ses besoins. En effet, le Mexique et l’OMPI avaient une vision commune de la propriété intellectuelle en tant qu’instrument visant à promouvoir le développement et à garantir que personne ne soit laissé derrière.
89. La délégation de la Mongolie a déclaré qu’elle était reconnaissante au Directeur général de l’OMPI et au personnel pour leur soutien continu dans la mise en œuvre de projets d’une importance vitale pour les créateurs, inventeurs et autres parties prenantes de la propriété intellectuelle en Mongolie, y compris une initiative visant à actualiser le système d’information de l’Office mongol de la propriété intellectuelle afin de permettre la prestation de services de dépôt électronique. La Mongolie avait également amélioré son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle afin de promouvoir la numérisation de la gestion des droits de propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle au profit de l’économie nationale. Elle était particulièrement reconnaissante à la Division pour l’Asie et le Pacifique de son excellent travail et de son assistance et attendait avec intérêt de recevoir les résultats du projet relatif aux indications géographiques. Enfin, reconnaissant le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans la diversification des exportations et l’amélioration de la compétitivité de la Mongolie et de ses entreprises, et malgré les restrictions budgétaires, le gouvernement prévoyait d’augmenter le nombre de fonctionnaires de son office de propriété intellectuelle.
90. La délégation du Monténégro a déclaré qu’elle appréciait les efforts déployés par l’OMPI pour protéger les droits de propriété intellectuelle face à l’évolution technologique et à de nombreux défis mondiaux. Le soutien apporté par l’OMPI était essentiel au moment où le Monténégro s’efforçait d’améliorer son système de propriété intellectuelle et d’assurer un niveau élevé de protection des droits de propriété intellectuelle. Le Ministère du développement économique et du tourisme (MEDT), qui est une autorité de premier plan en matière de propriété intellectuelle au Monténégro, élabore et met en œuvre des mesures visant à créer un système de propriété intellectuelle durable et efficace. Les modifications apportées aux lois existantes sur les marques et les brevets étaient entrées en vigueur en janvier 2023 et le pays avait également adhéré au Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT). D’autres succès avaient été l’adhésion du Monténégro à la Convention sur le brevet européen et son adhésion à l’Organisation européenne des brevets en 2022. La stratégie de propriété intellectuelle du Monténégro pour la période 2023-2026, élaborée avec l’appui de l’OMPI, sera adoptée par le gouvernement en 2023. Au cours des 12 derniers mois, la coopération de l’OMPI avec le Monténégro avait impliqué la participation de membres du personnel du MEDT à des séminaires sur le Web, des séminaires et des réunions avec la Division pour les pays en transition et les pays développés et la Division du droit d’auteur. Un représentant du Monténégro a assisté à la quarante-septième session de l’IGC en juin 2023. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, le MEDT avait travaillé avec le Fonds d’innovation du Monténégro et la Chambre de Commerce du Monténégro pour organiser un séminaire mixte sur les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Un représentant de l’OMPI avait participé à cette manifestation et un message du Directeur général de l’OMPI avait été diffusé. La collaboration de l’OMPI se poursuivrait dans le cadre de diverses activités conjointes, notamment en vue de promouvoir la nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle du Monténégro. La délégation a exprimé sa reconnaissance au comité pour sa coopération et sa compréhension des besoins du système de protection et d’application des droits de propriété intellectuelle au Monténégro.
91. La délégation du Maroc a déclaré que l’Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) avait pris des initiatives pour stimuler la transformation numérique et soutenir l’économie nationale. En 2022, les indicateurs nationaux de propriété industrielle avaient enregistré des évolutions positives et le Maroc avait augmenté son classement dans l’Indice mondial de l’innovation. Les indicateurs avaient également révélé des tendances positives dans les demandes d’appellations d’origine marocaine. Le Maroc était presque en train de revenir à son niveau d’exécution antérieur à la pandémie. Deux lois avaient été adoptées pour renforcer la protection du droit d’auteur et des droits connexes dans le paysage numérique. La délégation restait déterminée à participer à la coopération Sud-Sud, en accordant la priorité au bien-être et en collaborant avec les États membres et les équipes de l’OMPI. La délégation a confirmé que le pays était désireux de partager ses compétences afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle efficace et productif et restait attaché au multilatéralisme.
92. La délégation du Mozambique a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations du Ghana au nom du groupe des pays africains et de Cabo Verde au nom de la CPLP, et a salué la décision prise par l’OMPI de faire des femmes et de la propriété intellectuelle le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023. L’OMPI avait fourni au Mozambique une assistance technique pour renforcer ses capacités institutionnelles et mettre en œuvre des projets relatifs à la modernisation et à l’automatisation du système d’enregistrement des droits de propriété industrielle et du système d’indications géographiques. Le Cabrito de Tete est désormais commercialisé avec une indication géographique. L’enregistrement d’autres produits, tels que le riz aromatique du Zambezia et du Mozambique, et la cartographie de l’industrie du café, à partir du café de Ibo, Chimanimani et Gorongosa, étaient en cours. La visite du Directeur général de l’OMPI au Mozambique en novembre 2022 avait permis d’examiner la situation en matière de propriété intellectuelle dans le pays et les projets futurs, notamment en ce qui concerne la stratégie et la politique de propriété intellectuelle, la formation en matière de propriété intellectuelle à l’intention des diplomates et des responsables du droit d’auteur, ainsi que des programmes de gestion pour les PME et les universités. Dans le cadre du programme gouvernemental quinquennal pour la période 2020-2024, les efforts seraient axés sur la révision en cours de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et sur l’élaboration d’une politique de propriété intellectuelle au niveau local.
93. La délégation de la Namibie, souscrivant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, a déclaré que les défis auxquels l’humanité était confrontée étaient l’occasion pour le système mondial de la propriété intellectuelle de contribuer à la création de solutions et à un développement durable et sans exclusive. La Namibie restait déterminée à renforcer un système national de propriété intellectuelle équilibré qui favorisait le développement. La délégation était reconnaissante de l’assistance que l’OMPI avait apportée par le biais de projets tels que “Les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer le rythme de l’innovation et de la créativité”, le renforcement des capacités, l’assistance technique et les programmes de partage des connaissances qui combleraient la fracture numérique et garantiraient un accès équitable au savoir et à la technologie. Il était important de protéger et de préserver les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles. À cet égard, les États membres devraient intensifier leur collaboration en vue de conclure des cadres juridiques protégeant les droits et les intérêts des peuples autochtones et favorisant le respect de leur contribution inestimable au patrimoine culturel de l’humanité. La Namibie restait déterminée à promouvoir le développement durable et à atténuer les changements climatiques.
94. La délégation du Népal a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Les progrès réalisés récemment dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau mondial ont été encourageants et les initiatives de l’OMPI axées sur les programmes visant à modifier les conditions de vie et les moyens de subsistance grâce à la propriété intellectuelle ont été accueillies avec satisfaction. Le Plan d’action de Doha pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2022-2031 avait des objectifs et des mesures spécifiques en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de créativité. À cet égard, le Népal s’est félicité du Programme de reclassement de l’OMPI pour les PMA et des réalisations de l’OMPI visant à contribuer à la mise en œuvre du Plan d’action. La délégation a exprimé sa reconnaissance pour les séances d’information organisées par l’OMPI sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des résultats attendus. Le Népal appréciait grandement sa collaboration constante avec l’OMPI pour renforcer les capacités nationales en matière de technologie et d’innovation afin de renforcer la capacité de production et la compétitivité du pays, étant donné qu’il était prévu de sortir du statut de PMA en 2026. Le Népal avait demandé l’appui de l’OMPI pour mettre en place des centres d’appui à la technologie et à l’innovation. Enfin, elle s’est félicitée des préparatifs concernant les conférences diplomatiques pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles.
95. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu’elle appuyait le mandat de l’IGC et ses travaux, qui couvraient des questions qui revêtaient une grande importance pour les Maoris et la Nouvelle-Zélande dans son ensemble. La délégation attendait avec intérêt de trouver des solutions utiles et viables à la présente session des assemblées. La loi de 2022 sur les droits d’obtenteur est entrée en vigueur récemment et garantit que les Maoris prennent part à l’examen des obtentions végétales des espèces autochtones. Elle a également créé un comité maori des variétés végétales, qui aurait un mandat de prise de décisions, et s’est assuré que la portée de ses activités était large, ce qui témoignait de la volonté de la Nouvelle-Zélande de s’acquitter de ses obligations envers les Maoris. La Nouvelle-Zélande examinerait sa législation sur les indications géographiques afin d’étendre la protection et d’intégrer les exigences de l’Accord de libre-échange entre l’Union européenne et la Nouvelle-Zélande. L’Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande avait passé en revue ses capacités stratégiques et avait élaboré une stratégie pour faire en sorte que les entreprises et les consommateurs se développent, améliorent les services et tiennent à jour les parties prenantes au courant de l’évolution de la situation.
96. La délégation du Nicaragua a déclaré que l’examen de la propriété intellectuelle était une reconnaissance de l’importance des créateurs, des entrepreneurs, des producteurs et des innovateurs dans le renforcement de la culture, de l’éducation et de l’économie. Le Nicaragua était conscient de l’importance de la propriété intellectuelle pour tous les secteurs du pays. La propriété intellectuelle était donc un élément transversal des stratégies gouvernementales de propriété intellectuelle dans l’écosystème de l’innovation et de la propriété intellectuelle, qui bénéficiait aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), aux créateurs, aux artistes, aux entrepreneurs et à la société en général. L’OMPI apportait un appui essentiel aux efforts déployés aux niveaux national et régional pour atteindre les objectifs nationaux de développement, en particulier ceux liés à la créativité, à l’innovation et à la technologie. La délégation était reconnaissante de l’assistance constante que l’OMPI avait fournie au Nicaragua par l’intermédiaire de son office national de propriété intellectuelle. Elle a apprécié les efforts conjoints de l’OMPI et des États membres, qui avaient activement renforcé leurs capacités, collaboré avec les offices et coopéré de manière bilatérale. La délégation continuerait à travailler à la réalisation des objectifs l’OMPI. Elle attendait avec intérêt la poursuite des débats lors de la présente session des assemblées et espérait y apporter une contribution positive en vue de produire des accords concrets qui profiteraient à toutes les parties prenantes dans la créativité, l’innovation et l’écosystème de la propriété intellectuelle.
97. La délégation du Niger a appuyé la déclaration prononcée par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et a salué les efforts inlassables que ne cessait de fournir l’OMPI dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, ainsi que les actions de promotion et de développement du système de la propriété intellectuelle et l’exhortait à déployer davantage d’efforts pour le développement socioéconomique et culturel de ses États membres. La délégation a encouragé et soutenu le Directeur général de l’OMPI pour son leadership et la nouvelle dynamique de promotion des indicateurs géographiques prônés dès sa prise de service. C’est dans ce cadre que le Gouvernement du Niger s’engageait également à aller dans la même direction en obtenant auprès de l’OAPI l’enregistrement de quatre produits phares dont la cérémonie de remise des certificats d’enregistrement par le directeur général de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle a eu lieu le 4 avril 2023. Il s’agissait du Kilichi du Niger ou viande séchée et de l’oignon violet de Galmi à titre d’indications géographiques protégées, du fromage Tchoukou du Niger et de la peau de la chèvre rousse de Maradi en tant que marques collectives. En perspective le processus d’enregistrement du Kilichi du Niger dans l’espace de l’Union européenne avait été entamé avec l’appui du projet Afripi qui avait organisé à Sion, du 13 au 18 mai 2023, un voyage d’études de l’IGP viande séchée du Valais regroupant tous les acteurs impliqués. Quant à l’oignon violet de Galmi, un projet d’accompagnement de l’indication géographique était en cours de finalisation avec le financement du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l’OAPI et de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), son démarrage étant prévu en septembre prochain. L’accompagnement de l’OMPI était donc sollicité pour l’opérationnalité complète de ces produits phares du Niger en plus de certaines activités du plan national de développement de la propriété intellectuelle et de la promotion de l’innovation élaboré par l’OMPI en 2019 dont la mise en œuvre restait timide.
98. La délégation du Nigéria a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La nouvelle loi du pays sur le droit d’auteur, qui tenait compte des obligations découlant des traités ratifiés par le Nigéria en 2017, était entrée en vigueur en mars 2023. La loi prévoyait des peines plus lourdes pour les atteintes au droit d’auteur. En coopération avec le Service d’enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles du Nigéria, l’OMPI avait mené des activités de renforcement des capacités visant à renforcer le régime de propriété intellectuelle du pays, à promouvoir le partage des connaissances et à établir des réseaux entre les praticiens au niveau national et à l’étranger. En réponse à une demande nationale croissante, le Service d’enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles et le Bureau de l’OMPI au Nigéria avaient coorganisé un atelier en juin 2023 afin de faire mieux connaître les fonctions de l’Union de La Haye et les avantages de l’adhésion au système de La Haye. La délégation a confirmé que le Nigéria était résolu à renforcer les capacités du Bureau en vue de continuer à diffuser les connaissances et l’utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement au Nigéria et en Afrique subsaharienne.
99. La délégation de la Norvège a déclaré qu’elle se félicitait des efforts déployés actuellement pour améliorer la capacité des États membres de contrôler l’administration et les finances de l’OMPI. Elle a félicité le Bureau international pour son souci constant de garantir les meilleurs services mondiaux disponibles dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Les systèmes de lissage, la simplification et les économies ont contribué à accroître l’utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. Elle s’est également félicitée des progrès accomplis par les groupes de travail des Unions de Madrid et de La Haye pour améliorer la réglementation, les principes directeurs et les pratiques. La Norvège a appuyé les travaux du SCCR en vue de l’élaboration d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Elle espérait voir les résultats positifs pour les deux conférences diplomatiques en 2024. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, l’Office norvégien de la propriété industrielle avait mené une campagne réussie mettant en lumière le rôle important des femmes dans la propriété intellectuelle. La délégation a confirmé que le gouvernement restait déterminé à améliorer la diversité et l’ouverture dans l’écosystème de la propriété intellectuelle, par exemple en encourageant les femmes à étudier les qualifications techniques. La Norvège avait pris un certain nombre de mesures pour renforcer son système de propriété intellectuelle au cours de l’année écoulée. Par exemple, le STLT, auquel la Norvège a adhéré le 1er décembre 2022, est entré en vigueur le 1er mars 2023. De plus, la loi norvégienne sur les marques avait été modifiée avec effet au 1er mars 2023 afin de mettre en œuvre la législation conformément à la Directive 2015/2436 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques.
100. La délégation d’Oman a déclaré que l’appui technique fourni par l’OMPI avait grandement contribué au développement et à l’amélioration des services de propriété intellectuelle du pays. L’Oman avait accompli des progrès considérables dans ses activités de coopération avec l’OMPI, en adhérant à diverses conventions internationales en matière de propriété intellectuelle et en travaillant avec l’Organisation sur de nombreux projets. Sur ce dernier point, l’accent avait été mis sur le projet visant à soutenir les producteurs de luman omanaise de haute qualité (résine oliban) en la protégeant en tant qu’indication géographique, en vue de renforcer les efforts déployés pour le commercialiser dans la région et au niveau international. L’OMPI avait également aidé Oman à élaborer sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, dont le but était de mettre en place un système national de propriété intellectuelle efficace et de développer le secteur. L’Oman avait en outre bénéficié des compétences et des conseils techniques fournis par l’OMPI sur les examens de fond en matière de brevets à l’intention des examinateurs de brevets. Globalement, les progrès réalisés en coopération avec l’OMPI dans divers domaines de la propriété intellectuelle étaient une source de satisfaction.
101. La délégation du Pakistan a déclaré que des efforts étaient déployés pour promouvoir et moderniser le système de propriété intellectuelle du pays grâce à des mesures de politique générale, de formation et de sensibilisation. Un projet et une plateforme de gestion avaient été lancés en vue de rationaliser les activités des 47 centres d’appui à la technologie et à l’innovation au Pakistan. Compte tenu de l’accent mis à l’échelle mondiale sur l’écosystème de la propriété intellectuelle et de l’innovation à la suite de la pandémie de COVID-19, il était essentiel d’intégrer le principe d’équité dans le régime de propriété intellectuelle dans tous les domaines du commerce, de la santé publique et des nouvelles technologies, en accordant une attention particulière aux pays en développement et aux PMA. Une attention soutenue a également été accordée à l’amélioration et à l’élargissement de l’appui axé sur la demande et sur mesure. Dans ce contexte, le Pakistan mettait en œuvre des projets adaptés, notamment, aux femmes chefs d’entreprise, aux petites entreprises et aux ONG, en plus des projets sur l’autonomisation des jeunes et sur l’extraction de textes et de données pour l’Afrique. L’OMPI devrait intégrer le Plan d’action pour le développement pour la réalisation des objectifs de développement durable et une répartition équilibrée des avantages du régime mondial de la propriété intellectuelle. En outre, une mise en œuvre plus systématique du principe d’une représentation géographique équitable au sein du personnel de l’OMPI et de ses principaux organes de décision restait de la plus haute importance. Enfin, les futurs travaux sur les bureaux extérieurs de l’OMPI, y compris l’élaboration du mandat pour leur évaluation, doivent être guidés par les principes de neutralité, d’objectivité, de transparence et d’ouverture.
102. La délégation du Panama a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et du Guatemala en tant que Secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres de l’Amérique centrale et de la République dominicaine. Ces dernières années, le pays s’était employé à renforcer le système de propriété intellectuelle, en particulier par l’intermédiaire de l’Office national de la propriété industrielle. Pour ce faire, il était sur le point de lancer le système IPAS, fourni par l’OMPI. Avec la collaboration de l’OMPI, il avait pu élaborer un projet de loi sur les transferts de technologie à l’intention des universités et des centres de recherche nationaux, qui visait principalement à établir un cadre juridique sur le transfert de technologie et de connaissances. En outre, avec l’assistance de l’OMPI, il lancerait également prochainement le projet national de propriété intellectuelle pour les femmes chefs d’entreprise afin d’élaborer et de mettre en œuvre des initiatives impliquant les femmes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle, pour les aider à surmonter les obstacles à l’entrepreneuriat, faciliter la création de réseaux pour les femmes et développer les compétences et les connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle. Avec l’appui de l’OMPI, le Panama continuerait de travailler activement à la mise en œuvre des projets découlant des assemblées. Enfin, la délégation a tenu à remercier la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes pour son soutien à la propriété intellectuelle au Panama.
103. La délégation du Paraguay a déclaré que 2023 marquait le cinquième anniversaire d’un gouvernement qui s’était engagé à poursuivre dès le départ un programme numérique. Son objectif était de fournir aux citoyens et aux utilisateurs du système des services plus efficaces et moins coûteux dans un délai plus court tout en protégeant l’environnement. Des dossiers électroniques seront utilisés à cet égard à la fin de juillet 2023 dans le cadre de la numérisation des archives historiques et de l’utilisation des outils informatiques de l’OMPI, tels que le système IPAS et l’OMPI. Les dossiers électroniques faciliteront et décentralisent les processus administratifs. Ces dernières années, le Paraguay avait ratifié cinq traités internationaux qui étaient administrés par l’OMPI, ce qui témoignait de son soutien permanent au système multilatéral de la propriété intellectuelle. S’agissant de ses engagements relatifs aux objectifs de développement durable, il disposait à l’heure actuelle d’un système de gestion des déchets institutionnel qui était complété par de vastes campagnes de recyclage. Cette initiative avait été publiée avec succès et de manière positive et était progressivement devenue une pratique courante dans d’autres institutions publiques du Paraguay. Dans le cadre des efforts en cours pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans l’accès aux avantages de la propriété intellectuelle, la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) avait établi un calendrier d’activités et un plan d’action visant à améliorer l’égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il avait également collaboré avec les communautés locales, les représentants de la société civile et les peuples autochtones pour protéger efficacement leurs savoirs traditionnels, qui faisaient partie de leur identité nationale. Ces travaux étaient conformes à la vision de l’OMPI, telle qu’elle ressortait de la décision de l’Organisation de traiter la question de la protection des savoirs traditionnels lors de la conférence diplomatique en vue de la conclusion d’un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.
104. La délégation du Pérou a déclaré que l’incidence économique, sociale et culturelle positive du système de la propriété intellectuelle sur les pays du monde entier était incontestable. Dans ce contexte, le Pérou continuait de prendre des mesures pour rapprocher le système de la propriété intellectuelle de la communauté par l’intermédiaire des innovateurs, créateurs et entrepreneurs du pays, en particulier ceux des communautés autochtones et rurales, y compris les enfants et les jeunes. Le Pérou était temporairement à la présidence du Réseau latino-américain sur la propriété intellectuelle et le genre, créé en juin 2021. La délégation a tenu à remercier l’OMPI et les offices régionaux qui constituaient le réseau pour leur soutien et les efforts qu’ils avaient déployés pour promouvoir les activités du réseau, qui comprenaient l’échange de données d’expérience, de stratégies et d’outils visant à mobiliser la propriété intellectuelle en faveur de l’autonomisation des femmes. Elle a également remercié l’OMPI d’avoir apporté son concours à l’Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) dans le cadre de la mise en œuvre du projet “Uchi créativo : La valeur en capital grâce à la propriété intellectuelle avec les enfants Awajun de Urakusa”, qui visait à promouvoir la culture des communautés dans la région amazonienne. La délégation a exprimé sa reconnaissance à l’ensemble du personnel de l’OMPI pour son engagement, son professionnalisme et son esprit de collaboration.
105. La délégation des Philippines a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. Au cours de l’année écoulée, les Philippines avaient mis au point un système de propriété intellectuelle transformateur, inclusif et collaboratif, adapté à ses parties prenantes, tout en maintenant une perspective mondiale et en accordant une attention particulière aux conditions du marché local. Le rôle important de la propriété intellectuelle dans le renforcement des secteurs productifs nationaux a été souligné dans le Plan de développement philippin pour 2023-2028. Un chapitre sur la propriété intellectuelle avait été inclus dans le Plan de développement des exportations des Philippines pour la première fois, soulignant l’importance de la propriété intellectuelle pour les produits et services exportés, la valeur que la propriété intellectuelle ajoutait à ces produits et la nécessité des protéger sur les marchés nationaux et internationaux. La propriété intellectuelle étant essentielle à la promotion et à l’appui de l’innovation et de la créativité, les Philippines avaient adopté la loi philippine sur l’innovation et la loi philippine sur le développement des industries de la création. La loi philippine sur l’innovation appuierait la création d’un écosystème d’innovation dynamique et a créé l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL) en tant que membre du Conseil national de l’innovation, présidé par le Président du pays. L’IPOPHL restait déterminé à améliorer le service à la clientèle et la gouvernance en devenant pleinement numérique et en rationalisant les procédures afin de réduire à la fois les délais d’exécution et les retards. Les règles et règlements d’application, ainsi que les directives en matière d’examen, avaient été révisés et actualisés pour tenir compte des pratiques recommandées internationales et des enseignements tirés de l’expérience du pays en matière de poursuites en matière de brevets. La propriété intellectuelle étant un outil efficace de croissance économique inclusive, des programmes d’incitation et des activités de renforcement des capacités avaient été mis en place pour les jeunes, les MPME, les femmes, les communautés autochtones et d’autres groupes sous-représentés. Le pays continuait de participer activement aux initiatives mondiales visant à autonomiser les femmes et à accroître leur participation au marché libre et au système de la propriété intellectuelle. En outre, les Philippines avaient publié le règlement et le règlement d’exécution sur les indications géographiques, établissant un système *sui generis* de protection des indications géographiques. La collaboration entre les partenaires était essentielle à la mise en place d’un système de propriété intellectuelle efficace. L’IPOPHL a continué de travailler avec les principales parties prenantes, y compris les institutions internationales, pour accroître la création et les dépôts de titres de propriété intellectuelle et partager les connaissances. La délégation a exprimé sa reconnaissance pour le soutien apporté par l’OMPI lors de la présidence du Groupe de travail de l’ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle et du Groupe d’experts des droits de propriété intellectuelle de la Coopération économique Asie-Pacifique. Le pays continuerait à participer activement aux travaux de l’IGC, qui avait un vice-président des Philippines et dans le cadre des préparatifs de la conférence diplomatique pour 2024. Elle attendait avec intérêt de renforcer son partenariat avec l’OMPI et de devenir un contributeur autorisé de la base de données ALERT de l’OMPI, qui compléterait les efforts déployés pour lutter contre la contrefaçon et le piratage en ligne. Il était à espérer que les assemblées donneraient l’occasion d’aller de l’avant avec le programme d’établissement de normes, y compris sur la conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion.
106. La délégation de la Pologne a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La Pologne a condamné l’attaque illégale et injustifiée par la Fédération de Russie sur la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine. Son impact négatif sur le système de la propriété intellectuelle et de l’innovation de l’Ukraine ne saurait être sous-estimé. L’OMPI et ses États membres doivent soutenir les efforts visant à reconstituer l’infrastructure de la propriété intellectuelle en Ukraine. La Pologne était solidaire de l’Ukraine et du peuple ukrainien. Abordant d’autres questions, la Pologne s’est félicitée des programmes de l’OMPI sur les PME et les innovateurs, ainsi que des efforts déployés par l’Organisation pour accroître la participation des jeunes et des femmes à l’innovation. Consciente du rôle crucial joué par les femmes créatives dans la stimulation de la croissance économique, la Pologne, avec les autres membres du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, avait organisé une exposition mettant en évidence les réalisations des créatrices de dessins et modèles. La Pologne reconnaissait l’importance des technologies révolutionnaires comme l’intelligence artificielle et tenait à continuer à en étudier l’utilisation. Il était impératif que l’OMPI continue d’identifier et de suivre les tendances dans ce domaine. La Pologne était reconnaissante de l’excellent travail du Secteur du développement régional et national et de sa Division des pays en transition et des pays développés, notamment ses activités menées en Pologne afin d’assurer la promotion des droits de propriété intellectuelle dans le pays. Elle a également exprimé sa reconnaissance au Secrétariat de l’OMPI et au président et aux vice‑présidents de l’IGC pour leur précieuse participation à l’atelier organisé à l’intention du Groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes.
107. La délégation du Portugal s’est associée aux déclarations faites par les délégations de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres, de la Suisse au nom du groupe B et de Cabo Verde au nom de la Communauté des pays de langue portugaise. Le Portugal a réitéré sa solidarité avec l’Ukraine et a appuyé l’inscription du point 21 à l’ordre du jour des assemblées. Il s’est félicité de l’appui fourni par l’OMPI à la conférence internationale sur le thème “La propriété industrielle, la durabilité et l’avenir de la planète”, qui s’est tenue à Lisbonne les 29 et 30 mai 2023. La conférence avait permis d’examiner le rôle du système de la propriété intellectuelle en tant que vecteur de réalisation des objectifs de développement durable. L’OMPI jouait un rôle central dans le renforcement des systèmes nationaux de propriété intellectuelle. Le mémorandum d’accord signé entre l’Organisation et le Portugal en 2022 avait pour but de renforcer la formation et la sensibilisation des PME et des jeunes, faire connaître et promouvoir le travail accompli par les femmes dans le monde de la propriété intellectuelle et souligner l’importance de faire respecter les droits. Compte tenu de l’importance de la protection des indications géographiques et des appellations d’origine, il était essentiel de renforcer le système de Lisbonne. Compte tenu de l’adoption par l’Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2022 de la Résolution 77/14 sur la coopération entre l’ONU et la Communauté des pays de langue portugaise, et les liens étroits de coopération qui unissent la Communauté des pays de langue portugaise et l’OMPI, le Portugal demeure déterminé à renforcer le statut de la langue portugaise, parlée par plus de 278 millions de personnes dans le monde, en vue de devenir une langue de travail de l’Organisation.
108. La délégation du Qatar a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes et de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Le Qatar a salué l’esprit de coopération et le partenariat croissant entre l’OMPI et le Qatar dans de nombreux domaines de la propriété intellectuelle, tels que l’enseignement supérieur, l’esprit d’entreprise et le règlement extrajudiciaire des litiges. Elle espérait intensifier la coopération dans le domaine de la culture, des industries de la création, des musées et d’autres domaines qui étaient au cœur des objectifs de la Vision nationale du Qatar à l’horizon 2030. L’OMPI avait déployé des efforts considérables pour aider le pays à suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à développer son système d’institutions de propriété intellectuelle. Le Qatar avait intensifié ses travaux sur son adhésion à plusieurs traités administrés par l’OMPI et le gouvernement avait approuvé l’adhésion au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques et à la Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (Convention de Bruxelles). La délégation a appuyé les négociations en cours au sein des différents comités de l’OMPI et attendait avec intérêt un engagement constructif avec les États membres afin de garantir le succès des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. En vue d’étendre les avantages de la propriété intellectuelle dans l’ensemble de la région arabe, le Qatar a soutenu les propositions faites par le groupe des pays arabes concernant l’utilisation de l’arabe dans l’ensemble des travaux et systèmes de l’Organisation. La délégation a continué de soutenir l’OMPI en tant que moteur de l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle efficace et équilibré qui encourageait l’innovation et la création et, partant, favorisait un développement mondial durable.
109. La délégation de la République de Corée a déclaré que l’innovation étant un outil puissant pour surmonter la crise économique, l’OMPI et ses États membres devraient redoubler d’efforts pour encourager l’innovation. Les mesures prises pour créer un écosystème favorable à l’innovation dans le pays incluent l’expansion de l’utilisation de la technologie de l’intelligence artificielle. L’OMPI devrait donner la priorité aux utilisateurs des services de propriété intellectuelle et les discussions sur les bureaux extérieurs devraient donc être accélérées. Il y avait eu une augmentation du financement garanti par la propriété intellectuelle pour les PME afin de promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle, les dépenses de 2022 de 6 milliards de dollars des États-Unis d’Amérique devant atteindre 17 milliards de dollars É.-U. en 2027. Il existait également un guichet unique pour les atteintes aux droits de propriété intellectuelle afin d’assurer une concurrence loyale. En tant que deuxième contributeur le plus important parmi les États membres, la République de Corée, par l’intermédiaire de son fonds fiduciaire, a appuyé divers projets visant à réduire l’écart en matière de propriété intellectuelle et organisé des cours d’enseignement à l’intention des jeunes scientifiques et des femmes scientifiques des pays en développement. Elle avait également invité 10 bureaux du droit d’auteur à échanger des points de vue sur leurs stratégies nationales en matière d’atteinte aux droits.
110. La délégation de la République de Moldova a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle a fermement condamné l’agression injustifiée de la Fédération de Russie contre l’intégrité, la souveraineté et l’indépendance de l’Ukraine. La République de Moldova a réaffirmé son soutien sans réserve à l’Ukraine et sa solidarité avec le peuple ukrainien. En juin 2022, la République de Moldova, conjointement avec l’Ukraine, avait reçu le statut de candidat à l’Union européenne et avait depuis lors mis l’accent sur la préparation du lancement des négociations d’adhésion. L’engagement du pays à cet égard avait été réaffirmé en mai 2023 avec l’adoption de la résolution de l’Assemblée de la République de Moldova. L’alignement de la législation nationale sur les normes internationales était une priorité et l’appui offert par l’OMPI pour évaluer les projets de modification de la législation dans le domaine notamment du droit d’auteur et des brevets était très apprécié. La République de Moldova avait été invitée à adhérer à la Convention sur le brevet européen, ce qui permettrait au pays d’adhérer à l’espace européen des brevets dans un avenir prévisible. La délégation a invité les États membres à connaître la République de Moldova par l’intermédiaire de son peuple, de sa culture, de son patrimoine et de ses aliments et vêtements traditionnels lors d’une prochaine réunion du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes.
111. La délégation de la Roumanie s’est associée aux déclarations faites par les délégations de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. En ce qui concerne le programme d’établissement de normes de l’OMPI, les travaux préparatoires des conférences diplomatiques méritaient toute l’attention des États membres. La Roumanie attachait une importance particulière à la conclusion d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et a souligné sa préférence pour un instrument juridique international pleinement adapté aux réalités de l’ère numérique et répondant aux besoins actuels et futurs de ces organisations. La Roumanie a pris note des réalisations décrites dans les rapports du SCP, du SCT, de l’IGC, du SCCR, de l’OCIS et du PBC. Elle a félicité l’OMPI d’avoir inscrit à l’ordre du jour public le respect des modifications qu’elle proposait d’apporter aux systèmes de La Haye, de Madrid et de Lisbonne, qui favoriseraient le développement des systèmes d’enregistrement international et des bases de données dans le domaine de la propriété intellectuelle. La sensibilisation du public à la propriété intellectuelle était une priorité pour la Roumanie. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, le gouvernement avait organisé un large éventail de manifestations tout au long du mois d’avril et, en collaboration avec la télévision roumaine, a produit deux vidéos qui célèbrent la créativité et l’innovation des femmes roumaines, qu’un grand nombre de grandes chaînes de télévision ont relayées. L’Office roumain du droit d’auteur (ORDA) et l’Office roumain des brevets avaient coorganisé, avec l’OMPI, la cinquième Conférence régionale sur la propriété intellectuelle dans l’économie numérique pour les petites et moyennes entreprises, sur le thème de l’industrie cinématographique dans l’environnement numérique, qui s’est tenue à Bucarest en janvier 2023. La conférence avait servi de plateforme pour la présentation de nouveaux outils, tendances et faits nouveaux et la promotion de l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les PME et d’autres parties prenantes dans l’industrie cinématographique. La coopération fructueuse et l’excellent appui de la Division pour les pays en transition et les pays développés étaient très appréciés. La Roumanie avait souligné son désir d’accueillir un bureau extérieur de l’OMPI à Bucarest, à toutes les occasions, depuis sa proposition initiale en 2010. La création d’un tel bureau permettrait de stimuler le développement de l’écosystème de la propriété intellectuelle et de promouvoir les services de l’OMPI dans la région.
112. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de l’Afrique du Sud au nom des BRICS et du Tadjikistan au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale. Le système de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie continuait de fonctionner efficacement et de se développer progressivement en pleine conformité avec les obligations incombant au pays en vertu des traités administrés par l’OMPI et de ceux de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Des initiatives législatives étaient mises en œuvre pour transformer le climat des affaires et créer un écosystème de propriété intellectuelle favorable dans l’intérêt de tous les utilisateurs. Une campagne était en cours pour promouvoir les marques nationales dans le cadre du programme “Fabriqué en Russie”. Les déposants de la Fédération de Russie restaient des utilisateurs actifs des services de propriété intellectuelle et, avec l’adhésion à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques, le pays était devenu un participant à part entière dans tous les systèmes d’enregistrement international. Elle était prête à continuer de contribuer à leur développement et à leur amélioration. Les initiatives de l’OMPI visant à promouvoir l’ordre du jour numérique et ses politiques sur le multilinguisme et la représentation géographique étaient particulièrement importantes. La décision de tenir les deux conférences diplomatiques en 2024 était la bienvenue et il fallait espérer que leurs résultats contribueraient au développement du système mondial de la propriété intellectuelle et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il était regrettable que certaines délégations nuisent au bon fonctionnement de l’Organisation et entravent les travaux de ses organes directeurs et de ses organes de négociation. Le programme de travail et le budget de l’OMPI et de ses bureaux extérieurs ne devraient pas être pris en otage par les ambitions politiques de chaque pays ou être un instrument de pression politique sur le Secrétariat et les États membres. La délégation était prête à travailler de manière constructive avec tous les États membres intéressés afin de veiller à ce que le système mondial de la propriété intellectuelle contribue au développement global de tous les pays et œuvre véritablement dans l’intérêt de tous. Il fallait un dialogue multilatéral actif dans un esprit de coopération internationale saine, multipolaire et internationale, en vertu duquel les voix de tous les États membres devaient être entendues et leurs intérêts pris en compte.
113. La délégation du Samoa s’est associée à la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle s’est félicitée de l’appui qu’elle avait reçu de la Division pour l’Asie et le Pacifique de l’OMPI, notamment en ce qui concerne le travail de son Office national des marques. L’OMPI avait également fourni au pays une assistance en rapport avec le PCT, en particulier dans le domaine de la formation des examinateurs de brevets, sur les systèmes de Madrid, de Lisbonne et de La Haye, et sur les questions de droit d’auteur. Une aide au développement avait également été apportée en réponse à la pandémie de COVID-19, avec un soutien pour l’accès à l’éducation dans un écosystème de propriété intellectuelle sûr et sain. Le système d’automatisation en matière de propriété intellectuelle de l’OMPI était l’élément central du Service d’enregistrement de la propriété intellectuelle du pays. La délégation a appuyé la prolongation du mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2024-2025 en vue de parvenir à un résultat favorable sur la question d’un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.
114. La délégation de Sao Tomé-et-Principe s’est associée aux déclarations faites par les délégations du Ghana au nom du groupe africain et de Cabo Verde au nom de la CPLP. Bien que Sao Tomé-et-Principe soit une économie insulaire vulnérable, elle s’était employée avec l’aide de l’OMPI, de l’ARIPO et d’autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux à mettre en œuvre des politiques en matière de propriété intellectuelle et harmoniser les réglementations pertinentes. En témoignait le taux de mise en œuvre de 90% des plans et activités prévus dans le cadre de la première stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays pour la période 2014-2018, selon les estimations des consultants internationaux qui appuyaient le processus. Le pays avait mis en place un cadre juridique et institutionnel sûr et avait adhéré à divers instruments multilatéraux. La deuxième stratégie nationale quadriennale avait été soumise au gouvernement pour approbation, et il se préparait à adhérer à l’Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international, au Protocole de Kampala sur l’enregistrement volontaire du droit d’auteur et des droits connexes et au Protocole CPLP; le pays se préparait également à adopter l’IPAS 4. La deuxième stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle tenait compte du fait que Sao Tomé-et-Principe pourrait quitter le statut de pays moins avancé en 2024 et prévoyait la mise en œuvre de projets à l’appui de ce processus. Afin de mieux faire connaître la stratégie et les projets qui en découlaient, la délégation se tournait vers l’OMPI pour qu’elle l’aide à organiser une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement durable. La délégation s’est en outre félicitée de l’excédent budgétaire dégagé par l’Organisation en 2022.
115. La délégation de l’Arabie saoudite a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et s’est félicitée de la décision prise en 2022 d’organiser des conférences diplomatiques en 2024 en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d’un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. L’Arabie saoudite souhaitait jouer un rôle actif dans ces conférences et a réaffirmé son offre d’accueillir la conférence diplomatique sur un traité sur le droit des dessins et modèles. Elle restait intéressée par l’ouverture d’un bureau extérieur de l’OMPI dans le pays en vue de promouvoir l’environnement de la propriété intellectuelle dans cette région et dans l’ensemble de la région. En décembre de l’année précédente, Son Altesse Royale le Prince Mohammed bin Abdulaziz Al Saud, Prince héritier et Premier ministre, avait lancé la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle en vue de renforcer le système de propriété intellectuelle du pays afin de stimuler une économie fondée sur l’innovation et la créativité. Plus de 38 entités du secteur public et du secteur privé ont participé à la mise en œuvre de la stratégie en même temps que d’autres stratégies en matière de recherche-développement et d’industrie. Avec son adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, l’Arabie saoudite avait désormais ratifié 13 traités relatifs à la propriété intellectuelle. Le pays attachait une grande importance à la protection et à l’application des droits de propriété intellectuelle, au renforcement du système d’application des droits et au blocage des sites Web qui portaient atteinte aux droits de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle figurait dans les programmes d’enseignement du pays. L’Arabie saoudite attendait avec intérêt l’utilisation plus large de la langue arabe et la nomination dans le pays d’une entité en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international. Celle-ci contribuerait à renforcer la participation du pays aux questions relatives à la propriété intellectuelle. Les délégués ont été invités à visiter le pavillon saoudien sur l’histoire du pays, qui se tenait en marge des assemblées.
116. La délégation de la Serbie a déclaré qu’en 2022 et avec le soutien de l’OMPI, la Serbie avait lancé une nouvelle étude nationale sur la création de liens efficaces entre les stratégies nationales de propriété intellectuelle et l’écosystème de l’innovation. Une analyse approfondie du système de la propriété intellectuelle avait été effectuée, en se référant aux indicateurs de l’OMPI relatifs à l’Indice mondial de l’innovation. L’étude avait fourni la vision la plus claire jusqu’à présent du système serbe de propriété intellectuelle et de ses avantages et inconvénients, ainsi que le meilleur guide sur la manière de façonner les futurs objectifs en matière de propriété intellectuelle. L’étude fournirait la base de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui était en cours d’élaboration. Au cours des deux dernières années, l’Office de la propriété intellectuelle de la Serbie avait poursuivi sa coopération productive avec l’OMPI. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022 avait été consacrée à l’esprit d’entreprise des femmes et avait offert une occasion précieuse de rencontrer des femmes créatives et prospères. L’Office de la propriété intellectuelle élargissait sans cesse ses liens avec les sociétés féminines pour comprendre leurs problèmes et leurs besoins afin de répondre à leurs préoccupations en matière de propriété intellectuelle. De plus, en novembre 2022, pour la première fois, l’Office de la propriété intellectuelle et la société serbe des affaires féminines, ainsi que l’OMPI, avaient remis une médaille à l’entrepreneuse qui avait obtenu le plus de succès dans l’utilisation productive des droits de propriété intellectuelle. En outre, un séminaire intitulé “Relève de votre propriété intellectuelle : Des stratégies pour les développeurs de vidéos” avait été organisé en 2022 grâce à la coopération entre l’OMPI et l’Office de la propriété intellectuelle de la Servie. Cette manifestation avait reçu un retour d’information positif de la part des parties prenantes du secteur des technologies de l’information et des universitaires. Enfin, au début de 2023, la traduction et l’adaptation de la publication de l’OMPI “De l’idée à l’entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises”, avaient été achevées.
117. La délégation de la Sierra Leone a déclaré qu’un nouvel élan était nécessaire pour surmonter les effets de la pandémie de COVID-19 et d’autres défis mondiaux qui affectaient de manière disproportionnée les pays en développement. La propriété intellectuelle était un outil de transformation qui pouvait aider le pays à reconstruire son infrastructure socioéconomique. Un système de propriété intellectuelle ouvert, accessible et équilibré était essentiel pour promouvoir la création, le transfert et l’utilisation des savoirs. Les communautés devraient être encouragées à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023 avait principalement porté sur le rôle des femmes dans l’innovation et la créativité. Les femmes, en se livrant à l’esprit d’entreprise, à l’innovation et à la créativité, favorisaient le progrès technologique, enrichissent la culture et contribuaient à la croissance économique. Toutefois, d’après un rapport publié par l’ONU en 2022, l’exclusion des femmes du monde numérique avait contribué à une baisse de 1000 milliards de dollars du produit intérieur brut des pays à revenu faible et intermédiaire au cours de la décennie précédente. La Sierra Leone, sous la direction de son Président Julius Maada Bio, a défendu l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes en tant qu’élément crucial des efforts visant à parvenir à une paix et un développement socioéconomiques durables. L’OMPI et l’ARIPO ont apporté un appui, des conseils et une assistance précieux au pays dans ses efforts visant à développer son infrastructure en matière de propriété intellectuelle et d’innovation, à combler le fossé numérique et à atteindre les objectifs de développement durable. L’OMPI et ses États membres devraient mettre en place des mécanismes pour faciliter le transfert de technologie et renforcer les capacités, en vue de renforcer l’écosystème national de propriété intellectuelle et d’obtenir des résultats axés sur l’impact conformément au programme de développement du pays dans des domaines tels que l’agriculture, la santé et les énergies renouvelables.
118. La délégation de Singapour s’est associée aux déclarations faites par les délégations de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. L’OMPI restait un partenaire important à mesure que Singapour s’employait à tirer parti de la propriété intellectuelle et de l’innovation pour stimuler le développement socioéconomique. La collaboration entre les différents secteurs de l’OMPI, ainsi que les partenariats régionaux avec le Bureau de l’OMPI à Singapour et le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, avaient produit des résultats tangibles, notamment le renforcement des capacités et une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle. Singapour attendait avec intérêt les travaux futurs avec ces deux entités sur la gestion de la propriété intellectuelle, le règlement extrajudiciaire des litiges et le soutien à l’entrepreneuriat. La création d’un écosystème crédible pour l’évaluation et l’établissement de rapports sur les actifs intangibles et l’aide à la croissance des entreprises innovantes au moyen de la propriété intellectuelle restaient des priorités fondamentales pour Singapour. Il convenait d’espérer que l’OMPI apporterait son soutien dans ces domaines. L’Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) avait établi un rapport révélant que les entreprises à Singapour avec les marques les plus précieuses ou les plus gros portefeuilles de brevets avaient environ deux fois les recettes, le bénéfice net et la capitalisation boursière des entreprises sans. Singapour avait donc lancé des initiatives, certaines aux côtés de l’OMPI, pour soutenir les PME et les jeunes entreprises dans leur parcours de propriété intellectuelle, notamment les programmes de mentorat, les programmes d’assistance aux inventeurs et la nouvelle plateforme de service numérique de propriété intellectuelle de l’IPOS. La délégation a félicité l’OMPI pour sa solide performance financière, qui reflétait la saine gestion de l’Organisation.
119. La délégation de la Slovaquie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de la Pologne au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Les efforts visant à créer un écosystème de la propriété intellectuelle bien équilibré pour les petites et moyennes entreprises, à sensibiliser les jeunes générations aux droits de propriété intellectuelle, à accroître la représentation des femmes et à étudier les enjeux liés à l’intelligence artificielle et aux technologies révolutionnaires étaient les bienvenus. Les efforts visant à améliorer la prestation de services mondiaux dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye en améliorant les règles, les directives et les pratiques étaient tout aussi bienvenus. La délégation a appuyé l’adoption du programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2024-2025 et attendait avec intérêt des progrès dans l’élaboration d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Des discussions constructives avaient eu lieu sur la question des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et l’approbation du mandat proposé pour les travaux de l’IGC pour l’exercice biennal 2024-2025 serait la bienvenue. La Slovaquie a participé aux efforts déployés par le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne pour assurer la viabilité financière à long terme de l’Union particulière pour la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international (Union de Lisbonne). En ce qui concerne le rapport sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine (A/64/8), l’appui de l’OMPI et d’autres organisations internationales serait nécessaire pour reconstruire en Ukraine. La délégation attendait avec intérêt de renforcer sa coopération avec l’OMPI, qui avait appuyé la tenue d’une conférence internationale intitulée “Pourquoi la médiation était-elle bénéfique pour les PME innovantes?” Et la manifestation de haut niveau qui s’est tenue récemment pour célébrer le trentième anniversaire de l’écosystème de l’innovation slovaque. Une coopération future dans le domaine de la médiation et la fourniture d’un appui en matière de propriété intellectuelle aux PME seraient les bienvenues. Outre les PME, les spécialistes de la recherche-développement et les innovateurs s’appuyaient fortement sur l’assistance fournie à l’Office de la propriété industrielle du pays. L’engagement continu du Directeur général en faveur du lien entre le secteur financier et celui de la propriété intellectuelle était louable. La délégation continuerait à collaborer avec l’OMPI pour promouvoir le système international de la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité en tant que moyen de stimuler le développement économique, social et culturel dans tous les pays.
120. La délégation de la Slovénie a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de l’Espagne, au nom de l’Union européenne et de ses États membres, et de la Pologne, au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle se réjouissait que l’Organisation continue de mettre l’accent sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, la commercialisation de la propriété intellectuelle et le financement des actifs intangibles, ainsi que sur l’information verte et numérique. Encourager les PME, les jeunes entreprises, les femmes et les jeunes à utiliser les droits de propriété intellectuelle était une priorité pour la Slovénie, qui se réjouissait de participer à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023 afin de contribuer à combler l’écart entre les sexes et de souligner l’importance des contributions des femmes slovènes. Elle se félicitait de l’appui de l’OMPI à l’élaboration d’une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle, grâce à laquelle elle souhaitait accroître la visibilité et le respect de la propriété intellectuelle, favoriser une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de son utilisation, faciliter l’acquisition et la protection des droits de propriété intellectuelle et contribuer au développement équilibré de l’innovation dans une économie compétitive. La Slovénie participait à d’autres projets appuyés par l’OMPI, notamment son programme de formation, de mentorat et de mise en relation en matière de propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales de la région des pays d’Europe centrale et des États baltes. Dans ce contexte, une représentante locale avait appris à mieux tirer parti des avantages de la propriété intellectuelle en rapport avec un produit textile local traditionnel, la dentelle d’Idrija, en vue de le promouvoir en tant qu’indication géographique, à établir un réseau avec d’autres participants de la région et à renforcer ses compétences avec l’aide du mentor. Le pays se réjouissait d’accueillir une délégation de l’OMPI dirigée par le Directeur général en septembre 2023. Cette visite donnerait l’occasion d’enrichir les débats et de promouvoir les avantages de la propriété intellectuelle auprès des chercheurs, des innovateurs, des créateurs, des entrepreneurs et des représentants gouvernementaux de haut niveau. La Slovénie était résolue à progresser vers l’adoption d’un traité significatif sur la radiodiffusion.
121. La délégation de l’Afrique du Sud a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Les efforts déployés par l’OMPI pour promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle, stimuler le Plan d’action de l’OMPI pour le développement et promouvoir l’ouverture et la diversité étaient les bienvenus. La délégation a appuyé sans réserve les efforts visant à promouvoir la participation des femmes à l’innovation et à l’esprit d’entreprise et a reconnu le rôle important qu’elles jouaient dans les domaines liés à la propriété intellectuelle. Les travaux menés à l’OMPI sur le thème “La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir” s’alignaient sur les efforts déployés en Afrique du Sud pour promouvoir une culture de l’innovation et de l’esprit d’entreprise chez les jeunes. Bien que la délégation ait noté avec satisfaction l’inclusion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles dans l’écosystème de l’OMPI, des politiques normatives dans ces domaines devraient être élaborées et un régime de divulgation devrait être conçu pour les soutenir. Il était impératif que la participation des peuples autochtones aux processus de l’IGC reçoive un soutien financier. La délégation a appuyé le nouveau mandat de l’IGC et les travaux de la Division des savoirs traditionnels. Une représentation régionale et géographique équitable au sein des comités de l’OMPI, y compris au sein du PBC et du Comité de coordination de l’OMPI, était un élément important du processus de réforme de l’OMPI. Outre la promotion de la protection et de l’application des droits de propriété intellectuelle, l’OMPI devrait se concentrer sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle pour garantir l’équité, l’accessibilité et le partage des avantages pour tous.
122. La délégation de l’Espagne, parlant au nom de son pays, a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et par elle-même au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle espérait que les débats tenus pendant les assemblées seraient productifs et permettraient aux États membres de traiter les questions clés débattues au sein des différents comités et groupes de travail de l’Organisation, dans lesquels l’Espagne avait participé activement au premier semestre de 2023. La délégation a pleinement appuyé les efforts déployés par l’OMPI pour renforcer les écosystèmes de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité des États membres et continuerait à contribuer aux propositions et programmes de l’Organisation visant à tirer parti de la propriété intellectuelle pour tous les membres de la société, en particulier les PME. Elle a salué l’accent mis sur l’égalité des sexes et les inventrices, les créateurs et les chefs d’entreprise en 2023, ainsi que les initiatives prises pour promouvoir la diversité et l’intégration aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur de l’Organisation. Elle s’est également félicitée de l’inclusion de données sur les inventrices pour la première fois dans les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle 2022. D’après ces données, alors que l’Espagne avait la proportion la plus élevée d’inventrices dans le monde, l’écart entre les sexes était encore très prononcé dans le domaine de l’innovation. Des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour promouvoir la participation des femmes au système de droits de propriété intellectuelle afin de mettre au point un modèle économique durable, concurrentiel et ouvert à tous. La délégation de l’Espagne a exhorté l’OMPI à continuer de sensibiliser à l’importance et à la pertinence de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle, pour rendre les systèmes internationaux de protection de plus en plus attractifs pour les utilisateurs, en particulier ceux qui ont le plus de difficultés à accéder à ces systèmes, par exemple les PME, le secteur artisanal et les créateurs individuels. La délégation de l’Espagne s’est félicitée de l’esprit de collaboration du personnel de l’OMPI, en particulier le Directeur général, Daren Tang, et se considérait comme un allié fidèle de l’Organisation. Son engagement en faveur de la gouvernance de l’Organisation était solide et ferme, comme en témoignait sa participation active à tous les comités et groupes de travail. Au sein du SCP, l’Espagne avait œuvré sans relâche pour améliorer la qualité technique des brevets. En coopération avec la France, elle avait encouragé la recherche sur les différentes facettes de la relation entre l’intelligence artificielle et les brevets. Elle avait également progressé dans l’étude du droit matériel des brevets au Brésil. En outre, elle appuyait les initiatives et les activités visant à stimuler l’innovation dans le domaine de la santé et de la technologie médicale. S’agissant du SCT, la délégation attendait avec intérêt la session extraordinaire sur le Traité sur le droit des dessins et modèles et s’est dite prête à appuyer pleinement et de manière constructive les efforts visant à résoudre les questions en suspens sur les projets de textes. S’agissant des interfaces utilisateurs graphiques, elle a appuyé les remarques de l’Union européenne concernant l’importance de l’adoption de recommandations sur des dessins et modèles de cette nature afin de faciliter la protection des droits des créateurs dans des domaines technologiques en évolution rapide. S’agissant des indications géographiques, l’Espagne suivait avec intérêt l’ouverture du débat sur les indications géographiques pour les services et les produits artisanaux et industriels, qu’elle considérait comme une question particulièrement importante et dont la réglementation s’améliorait, par exemple au niveau de l’Union européenne. En outre, elle appuyait fermement les travaux du SCCR et espérait vivement que les participants parviendraient à un consensus sur la convocation d’une conférence diplomatique dans un avenir proche pour l’adoption d’un traité sur la radiodiffusion reflétant les progrès technologiques réalisés au XXIe siècle. Elle considérait le droit d’auteur dans l’environnement numérique et le droit de participation ou “droit de suite” des questions hautement pertinentes qui devraient être inscrites à l’ordre du jour permanent du comité. En outre, il était fondamental de poursuivre les efforts visant à renforcer les travaux de l’ACE afin de lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et à la propriété industrielle en ligne. L’Espagne a salué l’appui et l’assistance de l’Organisation en faveur de l’Ukraine sur la base de l’accord conclu lors des précédentes assemblées et a tenu à réaffirmer sa solidarité avec l’Ukraine et ses citoyens. Enfin, la délégation restait déterminée à participer aux travaux de l’OMPI en tant que principale plateforme pour un multilatéralisme efficace et résolu dans le domaine de la propriété intellectuelle.
123. La délégation de Sri Lanka a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Sri Lanka travaillait en étroite collaboration avec l’OMPI pour renforcer son écosystème de propriété intellectuelle. Le projet de Centres d’appui à la technologie et à l’innovation de l’OMPI avait été lancé en 2013 et le projet relatif à l’environnement de la propriété intellectuelle avait été achevé. Il serait souhaitable qu’un projet de suivi sur la propriété intellectuelle dans le tourisme puisse être lancé à Sri Lanka pour soutenir l’industrie du tourisme. L’OMPI avait fourni aux parties prenantes de Sri Lanka une formation sur le droit d’auteur et une publication de l’OMPI sur le droit d’auteur avait été traduite dans une langue nationale. Les futurs projets soutenus par l’OMPI comprenaient le lancement d’un programme de mentorat sur les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et un projet de numérisation des documents dans le but de moderniser le système de propriété intellectuelle du pays. Sri Lanka a également collaboré avec le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation de l’OMPI à un projet visant à aider les petites entreprises à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle et a reçu l’appui technique de l’OMPI pour élaborer une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. Elle espérait que Sri Lanka serait en mesure d’adhérer au Protocole de Madrid. L’assistance du système de Madrid pour finaliser un projet de législation compatible pour Sri Lanka à cette fin avait été bien accueillie. La nouvelle législation sur l’enregistrement des indications géographiques améliorerait la protection des thés de Ceylan, de la cannelle de Ceylan et des gemmes de Ceylan, qui étaient uniques à Sri Lanka. Enfin, la délégation a réaffirmé l’importance de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement et s’est associée à l’appel en faveur d’un financement pour permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer à la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.
124. La délégation du Soudan a déclaré que le pays se trouvait impliqué dans une situation extrêmement complexe, en raison de la rébellion des Forces de soutien rapide, qui avait commencé le 15 avril 2023, leur tentative de prendre le pouvoir, leurs violations des droits de l’homme et du droit international humanitaire et la destruction systématique des installations de l’État, notamment celles qui sont directement concernées par les travaux de l’OMPI. Le Soudan attachait une grande importance à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle, compte tenu du rôle qu’elle pourrait jouer, grâce à l’utilisation de stratégies de propriété intellectuelle, dans le développement de l’économie soudanaise, la protection des biens nationaux, la mise à la disposition de ses produits agricoles et de l’artisanat de plus en plus concurrentiel et le renforcement des revenus générés par le commerce. Le Soudan s’efforçait de renforcer les capacités de ses institutions de propriété intellectuelle, y compris les universités et les instituts de recherche. Elle était en train de mettre en place, avec l’aide de l’Académie de l’OMPI, un centre national de formation à la propriété intellectuelle et avait commencé, avec l’appui de l’OMPI, à élaborer une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle. Tous les ministères et institutions nationales concernés avaient participé à cet effort. Malgré les circonstances actuelles, le Soudan venait de signer un accord de prestation de services avec l’OMPI pour mettre en place des centres d’appui à la technologie et à l’innovation, en vue d’encourager les universités à en tirer parti. Le Soudan a salué le travail accompli par l’OMPI pour atteindre les objectifs de développement durable et sa volonté de relever les défis auxquels sont confrontés les États en développement et les États touchés par un conflit. La délégation s’est engagée à mettre en œuvre des projets conjoints déjà en cours et a dit attendre avec intérêt l’assistance et l’appui de l’OMPI pour la reconstruction de son secteur de l’innovation et de la créativité, qui avait été grandement touché par le conflit en cours au Soudan.
125. La délégation de la Suède a déclaré qu’elle appuyait sans réserve les déclarations faites par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et par la délégation de l’Espagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La Suède souhaitait réitérer sa préoccupation face à la décision de déplacer les assemblées de l’automne à l’été et aux difficultés qu’elle créait pour les délégations. Elle a salué les efforts déployés par l’OMPI pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030, notamment en promouvant un système de propriété intellectuelle solide, équilibré et efficace qui encourageait l’innovation et la créativité. La Suède attachait une grande importance à l’égalité des sexes et à l’inclusivité et a encouragé l’OMPI et ses États membres à continuer de mener des activités axées sur les inventrices et les innovatrices. Elle s’est dite particulièrement satisfaite de constater que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023 a célébré le rôle des femmes dans la propriété intellectuelle. La délégation s’est réjouie à la perspective de poursuivre sa coopération avec l’OMPI et d’aider à développer le système international de la propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel de tous.
126. La délégation de la Suisse a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B et a souhaité en complément mettre l’accent sur trois points : premièrement, la Suisse saluait le rapport rédigé par le Secrétariat concernant l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine. L’assistance technique faisant partie intégrante des activités de l’OMPI, la Suisse, en tant que pays hôte de l’OMPI, soutenait le Secrétariat dans les efforts qu’il déployait afin de relever les défis soulevés dans ce rapport à court, à moyen et à long terme. Deuxièmement, le bon fonctionnement et l’attractivité de tous les systèmes d’enregistrement de l’OMPI pour ses utilisateurs restaient une priorité majeure pour la Suisse. La Suisse se réjouissait de poursuivre les discussions sur la question de l’intelligence artificielle au sein du Comité permanent du droit des brevets ainsi que dans le cadre du Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle. En effet, ces échanges paraissaient essentiels pour mieux comprendre les défis soulevés par les nouvelles technologies en ce qui concernait les enregistrements des titres de protection. Dans ce contexte, il convenait de féliciter l’OMPI pour l’excellente performance réalisée par les systèmes du PCT et de Madrid en 2022 malgré l’actuelle fragilité de l’économie mondiale. En revanche, le manque de ressources affectant le bon fonctionnement du service d’enregistrement de Lisbonne était préoccupant. Le grand nombre d’adhésions à l’Acte de Genève enregistré cette année démontrait l’attractivité des indications géographiques, notamment auprès des pays en développement. Il était donc urgent que le service d’enregistrement de Lisbonne soit doté de moyens humains et financiers suffisants pour pouvoir fonctionner de manière adéquate et répondre aux nouvelles adhésions. Troisième et dernier point, il convenait de garder à l’esprit que les travaux normatifs étaient au cœur du mandat de l’OMPI. En 2024, l’OMPI organisera deux conférences diplomatiques : une conférence pour la conclusion d’un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques; et la deuxième conférence en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité relatif aux droits des dessins et modèles. Bien que la Suisse ne soit pas demandeuse de ces conférences diplomatiques, elle était engagée dans les discussions préparatoires de ces dernières et espérait pouvoir contribuer à des solutions réalistes dans ces domaines importants.
127. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu’elle appréciait le travail de la Division pour les pays arabes, qui avait continué de suivre les projets et programmes en cours dans le pays. La délégation était convaincue de la contribution que les politiques de propriété intellectuelle et d’innovation pouvaient apporter à son développement et à sa croissance économique. C’est particulièrement le cas compte tenu des difficultés rencontrées par le pays, notamment du récent tremblement de terre catastrophique qui a frappé la région et des conséquences néfastes des mesures coercitives unilatérales, qui affectent la vie de millions de Syriens. La situation avait exigé du pays un effort majeur pour renforcer les connaissances et les compétences, renforcer les capacités, développer l’infrastructure de la propriété intellectuelle, soutenir les PME et mettre en place des mécanismes de mise à jour du système des droits commerciaux et industriels et en facilitant l’accès à ces derniers. L’année précédente, la première phase du projet visant à élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle avait été achevée en coopération avec l’OMPI. La prochaine édition du Salon de la créativité et des inventions de Basil se tiendrait à Damas dans les mois à venir. Son objectif était de sensibiliser à la manière dont la promotion de l’innovation et de la créativité pouvait contribuer au développement durable. Des directives nationales actualisées pour les PME étaient en cours d’élaboration et le gouvernement travaillait avec l’OMPI pour suivre la mise en œuvre des projets visant à créer un centre de formation à la propriété intellectuelle dans les centres d’appui à la technologie et à l’innovation. La délégation était convaincue que la propriété intellectuelle et l’innovation avaient un rôle clair à jouer dans le renforcement de l’économie et du développement et dans la stimulation du progrès scientifique et partant, dans leur impact sur les personnes et la société, en particulier dans les pays en développement. Le pays s’attendait à une coopération accrue, au renforcement des capacités et à l’appui à l’innovation grâce au projet de création d’entreprises pour les femmes syriennes et à l’appui aux petites entreprises et aux start-up. La délégation a appuyé la proposition du groupe des pays arabes d’inclure l’arabe comme langue officielle pour les publications de l’OMPI.
128. La délégation du Tadjikistan, saluant les efforts déployés par l’OMPI pour renforcer le système international de propriété intellectuelle et promouvoir l’innovation, la créativité et le développement durable, a déclaré que le pays célébrait le trentième anniversaire de son système national de propriété intellectuelle. Des résultats significatifs avaient été obtenus récemment. Un système de propriété intellectuelle à part entière avait été mis en place et fonctionnait. La politique relative à l’utilisation et à la protection juridique de la propriété intellectuelle s’inscrivait principalement dans les réglementations régissant les processus d’innovation, qui étaient fondées sur les dispositions de la Constitution et des lois spécifiques en matière de propriété intellectuelle. Des lois avaient été adoptées sur la création, la protection juridique et l’utilisation des inventions, des dessins et modèles industriels, des marques, des indications géographiques, du droit d’auteur et des obtentions végétales. Fondée sur la politique prudente du Président du pays, la propriété intellectuelle avait acquis une importance croissante. De nouveaux objectifs stratégiques pour le développement de la propriété intellectuelle avaient été fixés pour la période allant jusqu’à 2030. La coopération internationale avait un rôle essentiel à jouer dans le développement du système national de propriété intellectuelle, et le Tadjikistan était désormais partie à 23 traités internationaux multilatéraux de propriété intellectuelle et à un certain nombre d’accords bilatéraux intergouvernementaux et interinstitutionnels. Le gouvernement axait ses efforts sur le soutien et la motivation des inventeurs et des jeunes innovateurs, et des concours et autres événements étaient organisés à cette fin. Au total, 21 lauréats des concours, qui avaient lieu tous les deux ans, avaient reçu des médailles d’or de l’OMPI. En outre, des activités visant à stimuler l’activité inventive et les brevets étaient régulièrement organisées. Des experts parcouraient le pays pour donner des conférences et animer des séminaires, et participaient à des émissions de télévision afin d’éveiller l’intérêt du public pour les activités créatives et de le sensibiliser à la propriété intellectuelle. De nouveaux services numériques et systèmes d’information étaient en cours d’élaboration afin de stimuler l’activité en matière de brevets et d’améliorer la transparence. Des efforts étaient également déployés pour explorer de nouvelles approches, telles que le potentiel de l’intelligence artificielle et des bases de données réparties. Les principaux domaines à développer, tels que l’innovation, la commercialisation et la protection des droits de propriété intellectuelle, la numérisation, la diffusion des connaissances en matière de propriété intellectuelle, la stimulation de la créativité et l’éducation des enfants et des jeunes, étaient définis dans la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. Le Conseil national pour la coordination et le développement de la propriété intellectuelle, dirigé par le vice-premier ministre, avait été créé pour guider l’action sur ces piliers stratégiques. Le Conseil avait été chargé de formuler des politiques et des stratégies de promotion de la propriété intellectuelle, de coordonner la coopération interinstitutionnelle sur les efforts visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, de lutter contre les violations de ces droits et de mettre à jour la législation correspondante.
129. La délégation de la Thaïlande a déclaré que l’économie de la création serait essentielle pour faire avancer le pays, tout en étant l’un des piliers les plus importants de la stratégie nationale. La Thaïlande entendait devenir une économie fondée sur la valeur en utilisant la créativité, la technologie, l’innovation et la propriété intellectuelle, et le Département de la propriété intellectuelle était crucial à cet égard. Le volume des transactions en ligne et numériques ayant augmenté depuis la pandémie de COVID-19, le Département avait créé une initiative intelligente en matière de propriété intellectuelle axée sur l’exploitation de la force de l’écosystème numérique pour fournir des services à la clientèle. Des modifications ont été apportées aux procédures d’enregistrement de la propriété intellectuelle, ce qui a donné lieu à une nouvelle modification de la loi sur les brevets visant à rendre les procédures plus efficaces et plus rationnelles. Il existait également des dispositions supplémentaires pour permettre à la Thaïlande d’adhérer à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. La délégation a appuyé la poursuite des négociations sur la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles qui conciliaient les droits des propriétaires et des utilisateurs. Elle espérait que ces négociations seraient conclues dans un proche avenir. Enfin, la délégation reconnaissait le rôle de l’Académie de l’OMPI en contribuant à renforcer l’Académie de l’ASEAN en matière de propriété intellectuelle.
130. La délégation du Timor-Leste a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de Cabo Verde au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN et de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. L’OMPI avait fourni au Timor-Leste un soutien considérable, en particulier une assistance juridique et technique pour l’élaboration du Code de la propriété industrielle du pays, la création de son office national de propriété intellectuelle et la rédaction de sa loi récemment promulguée sur le droit d’auteur. Avec environ 40% de la population du pays de moins de 15 ans, le Timor-Leste a reconnu l’importance de la propriété intellectuelle pour la croissance socioéconomique, la diversification économique et le développement. Elle avait besoin de développer son régime de propriété intellectuelle, de jeter les bases de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et de combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités en matière de propriété intellectuelle. La délégation s’est réjouie à la perspective d’une coopération plus large avec l’OMPI et s’est félicitée des progrès réalisés dans les négociations ou les questions normatives au sein de tous les comités de l’OMPI.
131. La délégation du Togo a déclaré que la propriété intellectuelle constituait de nos jours un moteur de croissance pouvant conduire au développement des États et assurer le bien-être des populations. En effet, le Gouvernement togolais prenant la mesure de la chose, a inscrit dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 le développement d’agropoles et de parcs industriels, dont les premiers étaient en cours d’exploitation. Ces initiatives seraient soutenues par une infrastructure de qualité et un système approprié de propriété industrielle. La délégation a remercié le Secrétariat de l’OMPI et la Chine pour l’appui apporté au Togo dans le cadre du système des indications géographiques. Ces appuis importants ont permis au pays de disposer des outils nécessaires et de déposer la demande d’enregistrement du riz de Kovié en tant qu’indication géographique auprès de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Le “riz de Kovié” est un riz produit dans le bassin du fleuve Zio situé dans la région maritime du pays. La délégation s’est déclarée confiante quant à l’aboutissement rapide de ce processus pour la valorisation de ce produit dans l’intérêt des populations. Dans la même optique, il importait de souligner que dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, le Togo regorgeait d’importants atouts et en appelait également à un appui pour leur valorisation. Enfin, la question de développement, y compris la nécessité du transfert de technologie, demeurait au centre des préoccupations. C’est ce qui expliquait la volonté du Togo de procéder à l’actualisation de ses besoins et de définir ses priorités en matière de transfert de technologie.
132. La délégation de la Trinité-et-Tobago s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023, la Trinité-et-Tobago avait organisé son premier concours “technologie appropriée” en collaboration avec l’OMPI, l’Office coréen de la propriété intellectuelle et l’Université des Antilles. Le concours avait permis de récompenser l’excellence en matière de solutions innovantes et de promouvoir l’utilisation de l’information en matière de brevets. Sur les neuf finalistes, cinq avaient été des femmes, y compris les premier et deuxième gagnants, démontrant ainsi la contribution inestimable des femmes à l’innovation. Parmi les deux femmes inventrices à accéder au panthéon de l’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago, l’une a été présentée par la Division de Madrid de l’OMPI en tant qu’entrepreneur émergent. Le Centre national de formation à la propriété intellectuelle avait mené plus de 500 ateliers, dont 70% avaient été suivis par des femmes chefs d’entreprise. La Trinité-et-Tobago a salué le soutien de l’OMPI et le gouvernement attendait avec intérêt la poursuite du partenariat pour promouvoir la propriété intellectuelle dans la région des Caraïbes. Les innovations numériques pour le développement durable de l’environnement et le développement économique dans le cadre du projet de la Trinité-et-Tobago étaient en cours. Son objectif était de renforcer l’écosystème de la propriété intellectuelle et d’aider ainsi les PME en établissant des principes directeurs d’évaluation pour les actifs de propriété intellectuelle et en élaborant des politiques axées sur les missions en matière d’innovation numérique. Un nouveau cours sur la propriété intellectuelle à l’intention des industries de la création était en cours d’élaboration. L’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago avait adapté l’Outil de diagnostic en matière de l’OMPI pour aider les PME à utiliser efficacement leur propriété intellectuelle et avait conclu un accord d’automatisation de la propriété intellectuelle avec l’OMPI; 70% des demandes de titres de propriété intellectuelle étaient déposées en ligne par l’intermédiaire de WIPO File. En mars 2023, la coopération avait été élargie avec une mission d’étude au Chili visant à partager des données d’expérience et des pratiques recommandées. Des mémorandums d’accord devaient être conclus avec le Canada et l’EUIPO. L’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago était également en train de conclure un mémorandum d’accord avec l’OMPI sur la création de centres d’appui à la technologie et à l’innovation.
133. La délégation de la Tunisie s’est pleinement associée à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et à celle prononcée par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes. Le domaine de la propriété intellectuelle occupait une place de plus en plus importante en Tunisie compte tenu de son impact sur le développement économique, social et culturel du pays, qui n’avait ménagé aucun effort pour adapter ses règles et procédures aux plus hauts standards internationaux et pour adhérer aux conventions et traités internationaux. La nouvelle Constitution tunisienne du 25 juillet 2022 stipule notamment, à son article 29, que la propriété intellectuelle est garantie. Dans ce contexte, il y avait lieu de mentionner que la Tunisie avait jusqu’à présent adhéré à 19 traités internationaux administrés par l’OMPI. La Tunisie entretenait d’excellentes relations de coopération avec l’OMPI et bénéficiait de programmes d’assistance ambitieux et structurés, notamment l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété industrielle; la création de clubs d’innovation pour les jeunes tunisiens; la mise en place dans le cadre des travaux du CDIP d’un projet pilote visant à contribuer à l’accroissement de la compétitivité des entreprises par la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles; la modernisation de l’Académie tunisienne de propriété intellectuelle.
134. La délégation de la Türkiye, notant les efforts déployés par l’Organisation pour assurer une bonne gouvernance mondiale en matière de propriété intellectuelle, a déclaré que le gouvernement avait pris des mesures décisives pour renforcer son système national de propriété intellectuelle. La Türkiye a été l’un des utilisateurs les plus actifs du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye, et un chef de file pour ce qui est de la participation des femmes aux activités de propriété intellectuelle : elle s’était classée parmi les 20 premiers pays en 2022 pour la proportion la plus élevée des demandes selon le PCT faites par des femmes inventrices. Les autorités turques chargées de la propriété intellectuelle, telles que l’Office turc des brevets et des marques (TÜRKPATENT) et le Directeur général du droit d’auteur, avaient lancé diverses initiatives pour les principales parties prenantes. Le pays s’efforçait d’intégrer la technologie numérique et l’automatisation dans des plateformes plus conviviales pour l’enregistrement et la gestion en continu de la propriété intellectuelle. Elle avait bénéficié des compétences de l’Académie de l’OMPI grâce à la participation au programme de master en propriété intellectuelle et au développement ultérieur de l’Académie turque de la propriété intellectuelle, avec la formation de formateurs et d’autres programmes axés sur les compétences. Tout en souscrivant à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, la délégation a souligné que les travaux des comités techniques et spécialisés devraient être menés de manière transparente et sans exclusive. Les délégués ont été invités à visiter l’exposition turque intitulée “Harvesting hope: empowering earthquake-affected provinces through geographical indications”.
135. La délégation de l’Ouganda a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La délégation a pris note du rapport du Directeur général et s’est félicitée des étapes franchies. L’Ouganda avait organisé une semaine nationale de la propriété intellectuelle, mis en œuvre le projet relatif aux technologies appropriées pour l’Ouganda et le programme de centres d’appui à la technologie et à l’innovation et mené des activités de promotion du système d’indication géographique. Le pays a continué de participer aux négociations de l’IGC et participerait à la conférence diplomatique en vue de la conclusion d’un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.
136. La délégation de l’Ukraine a déclaré que l’engagement du pays à respecter les normes internationales en matière de propriété intellectuelle et à protéger les groupes vulnérables avait été souligné par sa récente adhésion au Traité de Marrakech. L’Ukraine avait adopté une législation sur le droit d’auteur et les droits connexes qui permettait de s’adapter à l’évolution des technologies et des défis auxquels étaient confrontés les créateurs. En tant que pays candidat à l’adhésion à l’Union européenne, elle avait introduit des lois visant à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle pour les utilisateurs nationaux et étrangers conformément au règlement de l’Union. Face à l’agression continue de la Fédération de Russie et à ses attaques délibérées contre les civils et l’infrastructure civile, la priorité absolue de l’Ukraine était de protéger la vie. Le gouvernement mettait également en œuvre des programmes vitaux pour aider les PME, les entreprises, les industries de la création et les personnes touchées par la guerre. L’ampleur des dommages causés par la guerre était de plus en plus grande. La récente explosion de la centrale hydroélectrique de Kakhovka imputée à la Fédération de Russie a déclenché la catastrophe écologique et humanitaire la plus importante que l’Europe a connue au cours des dernières décennies. La Fédération de Russie a délibérément endommagé ou détruit plus de 100 000 infrastructures civiles et le coût estimé de la reconstruction s’élève maintenant à 411 milliards de dollars É.-U. L’Ukraine s’est félicitée de l’appui de l’OMPI et des États membres du groupe B, du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et de l’Union européenne, ainsi que de tous les pays et organisations ayant une position commune. Elle a également salué le rapport du Secrétariat sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine (document A/64/8), et attendait avec intérêt la poursuite du partenariat avec l’OMPI et ses États membres en vue de reconstruire et de renforcer le secteur de la propriété intellectuelle dans le pays. Il était essentiel que les services mondiaux de propriété intellectuelle soient respectés, y compris en ce qui concerne le PCT. La délégation a appuyé la mission de l’Organisation visant à diriger le développement d’un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace.
137. La délégation des Émirats arabes unis a déclaré que son pays saluait les efforts déployés par l’OMPI pour redynamiser ses travaux et l’adapter à de nouveaux sommets concurrentiels. Elle attachait une grande importance à l’élaboration, avec une vision et des orientations solides, d’un environnement national propice à la propriété intellectuelle, à l’innovation et aux activités en matière de brevets, conformément aux meilleures pratiques mondiales. Dans le cadre de sa vision à long terme, le pays avait mis en place un système souple de lois pour protéger pleinement les droits de propriété intellectuelle de personnes de talent et de personnes qualifiées, de créateurs, d’innovateurs et d’entrepreneurs. Ce système comprenait une série de lois relatives à l’économie et au programme mondial d’accords de partenariat économique globaux. En outre, les Émirats arabes unis avaient adhéré à un certain nombre de conventions internationales, dont l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques. Sous l’impulsion de cette batterie d’activités, le pays tirait parti, entre autres, de sa stratégie nationale de talents, qui générerait 10 initiatives. Le pays s’est classé en premier aux niveaux arabe et régional dans l’Indice mondial de l’innovation pour 2023. Il avait lancé son projet intitulé “Nous, la vision des Émirats arabes unis 2031”, dans le cadre duquel la propriété intellectuelle et l’innovation étaient au cœur de l’approche de la croissance économique et de la durabilité du pays. Le but de cette vision était que les Émirats arabes unis deviennent l’un des 10 principaux pays. Le pays restait déterminé à accueillir un bureau extérieur de l’OMPI, conformément à la demande formulée par le PBC. La délégation a exprimé l’espoir qu’une nouvelle feuille de route pour accélérer le relèvement économique grâce à l’innovation en matière de propriété intellectuelle émergerait de la série actuelle de réunions des assemblées.
138. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que la réponse de l’OMPI aux défis extraordinaires des années précédentes avait été admirable et devrait fournir des enseignements pour l’avenir. La collaboration était essentielle pour mettre les possibilités de propriété intellectuelle à la disposition de tous et les efforts déployés par l’OMPI pour être plus inclusifs étaient les bienvenus. L’accent mis sur les technologies futures était positif et les travaux à cet égard devraient se poursuivre, notamment par le biais de discussions sur l’application des droits. Il était à espérer que les prochaines conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d’un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y étaient associés permettraient de parvenir à un résultat consensuel, bien équilibré et réalisable pour tous. La récente attaque lancée contre un immeuble d’appartements dans Lviv vient rappeler le rôle crucial que l’OMPI a joué en soutenant l’Ukraine et son secteur de l’innovation et de la créativité à la suite de l’invasion par la Fédération de Russie.
139. La délégation de la République-Unie de Tanzanie a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Elle a félicité le Directeur général d’avoir organisé des réunions d’information et des discussions avec les chefs des offices de propriété intellectuelle sur le programme de travail et budget proposés pour 2024-2025 et a noté avec satisfaction les progrès réalisés concernant le projet d’instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. Les comités de l’OMPI devaient être félicités pour la mise en œuvre de leurs programmes et la mise en œuvre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement conformément aux directives et au mandat de l’Assemblée générale de l’OMPI. La République-Unie de Tanzanie a poursuivi l’amélioration des services et de l’application des droits de propriété intellectuelle grâce à la protection de la propriété intellectuelle, aux réformes juridiques, au renforcement des capacités, aux programmes de sensibilisation, aux ateliers, aux séminaires et aux plateformes médiatiques. Le pays a également continué de bénéficier de l’assistance de l’OMPI pour la mise en œuvre de projets stratégiques et le développement du système national de propriété intellectuelle. Elle était particulièrement reconnaissante à l’OMPI pour les progrès accomplis dans les domaines suivants : modernisation du système IPAS, le module des États membres de l’ARIPO et de la plateforme en ligne de l’OMPI; pour Zanzibar; la fourniture de conseils techniques en vue de l’élaboration d’une politique nationale en matière de propriété intellectuelle; la fourniture d’une plateforme d’enseignement à distance à l’intention des étudiants inscrits dans le programme de master en propriété intellectuelle à l’Université de Dar es-Salaam; la mise en œuvre du programme conjoint de formation des formateurs; à la conclusion d’un mémorandum d’accord entre l’OMPI et le pouvoir judiciaire tanzanien; la mise en place d’un programme national de formation à l’intention des jeunes innovateurs et d’un programme pour les femmes chefs d’entreprise; la mise en œuvre du programme relatif aux centres d’appui à la technologie et à l’innovation; la mise en place de l’Outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle; la fourniture d’un appui aux entreprises; et le renforcement des capacités par l’intermédiaire de l’Académie de l’OMPI. La délégation attendait avec intérêt de recevoir davantage d’assistance de l’OMPI pour mener à bien des réformes juridiques.
140. La délégation des États-Unis d’Amérique a déclaré qu’il était important de se concentrer sur la durabilité pour lutter contre les changements climatiques; les discussions qui avaient eu lieu à la seizième réunion des directeurs des offices de l’IP5 avaient été axées sur cette question. La moitié des réductions d’énergie nécessaires pour atteindre les émissions zéro proviendraient de technologies qui n’avaient pas encore été commercialisées. Le rôle que l’OMPI jouait dans la promotion de la protection de la propriété intellectuelle dans le monde n’avait donc jamais été plus important. En tant que partenaire de WIPO GREEN, les États-Unis d’Amérique souhaitaient parvenir à une nouvelle génération d’innovateurs, faciliter la collaboration et accélérer les investissements dans les technologies vertes et il attendait avec intérêt de travailler avec l’OMPI pour atteindre ces objectifs. Avec la grande majorité des recettes de l’OMPI générées par les taxes de dépôt de demandes de brevet, de marques et de dessins et modèles industriels, il était important de veiller à ce que tous les systèmes d’enregistrement de l’OMPI soient atteints ou s’efforcent d’assurer l’autonomie financière. Ce faisant, il veillerait à ce que les clients reçoivent des services et que l’OMPI continue de fonctionner. La délégation a appuyé la fourniture d’une assistance de l’OMPI pour maintenir le système ukrainien de propriété intellectuelle pendant la guerre brutale et injuste lancée par la Fédération de Russie. Le rapport sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine (document A/64/8) était apprécié et la délégation attendait avec intérêt de nouvelles discussions sur ce thème. Les innovateurs ukrainiens joueront un rôle essentiel dans la reconstruction de leur pays et la promotion de la science, de la technologie et de l’industrie.
141. La délégation de l’Uruguay a déclaré que le pays était un chef de file dans la croissance numérique en Amérique latine et associait la stabilité institutionnelle à une vision stratégique à long terme. La stratégie n’était pas seulement fondée sur les atouts existants du pays en matière de services logistiques, d’accords commerciaux et d’avantages fiscaux, mais aussi sur le renforcement et l’expansion des conditions existantes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Un élan avait été acquis grâce à une vision globale et holistique visant à couvrir non seulement les conditions de fond réglementaires, qui étaient sans aucun doute importantes, mais aussi certains facteurs essentiels, tels que l’existence du capital humain. Dans ce contexte, bien que le pays dispose d’un vivier de talents éduqués, souples, créatifs et multilingues, il existait encore des opportunités de sensibilisation à la propriété intellectuelle. Le pays continuait à soutenir l’innovation et le savoir en cherchant à devenir un pôle technologique par le biais de l’initiative du pôle d’innovation de l’Uruguay. Cela avait entraîné des investissements de la part de sociétés multinationales de recherche-développement de pointe grâce aux progrès réalisés dans l’adoption des TIC et à l’avancée et à la pénétration de la connectivité à l’Internet, ainsi qu’une infrastructure et des conditions sociales, politiques et juridiques stables qui la mettaient en mesure de progresser dans l’innovation. En outre, le pays était conscient du rôle fondamental des PME en tant que partie essentielle de son tissu industriel florissant et comprenait que l’amélioration de la qualité du développement exigeait indiscutablement des pays qu’ils adoptent et utilisent intensivement les instruments du système de la propriété intellectuelle afin de tirer parti des incitations et, partant, de monétiser le talent et la créativité uruguayens. La délégation espérait continuer de compter sur la collaboration précieuse de l’OMPI dans tous les cas, car elle cherchait à créer des synergies afin de répondre à leurs aspirations mutuelles en matière de promotion et de développement de la propriété intellectuelle.
142. La délégation de l’Ouzbékistan a déclaré que le gouvernement œuvrait à l’élaboration du système de propriété intellectuelle du pays, qui avait un rôle crucial à jouer dans ses progrès socioéconomiques. Un large éventail de projets étaient en cours d’exécution, en partie grâce à la participation aux initiatives de l’OMPI en matière de développement de la propriété intellectuelle. Par exemple, l’Outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l’OMPI avait été traduit en ouzbek et il était prévu de faire de même avec le guide de l’OMPI sur la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises “De l’idée à l’entreprise”. La Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation de l’OMPI avait fourni une assistance précieuse à cet égard. Une série de séminaires de l’OMPI avaient été organisés à l’intention des juges. La Cour suprême avait rendu une décision plénière concernant sa participation au processus de prise de décisions concernant les litiges de propriété intellectuelle. Une réunion d’experts sur les “écosystèmes de la propriété intellectuelle et l’innovation” avait été organisée dans le cadre du troisième Forum international. En ce qui concerne le piratage sur l’Internet, l’Ouzbékistan s’associera à l’initiative WIPO ALERT, qui permet d’accéder à des listes de sites frauduleux dans le monde entier. Le pays s’apprêtait également à adhérer au Programme d’aide aux inventeurs de l’OMPI et au Consortium pour des livres accessibles (ABC). L’Ouzbékistan avait récemment lancé un portail sur les services électroniques de propriété intellectuelle, qui offrait des services d’enregistrement 24 heures sur 24 pour tous les types d’actifs de propriété intellectuelle. Elle s’efforçait également de participer au programme de procédure accélérée d’examen des demandes de brevet, afin d’accélérer et de rendre plus efficace le traitement des demandes d’enregistrement des actifs de propriété intellectuelle. Des travaux étaient en cours sur l’adhésion du pays aux différents traités internationaux et l’actualisation de la législation nationale conformément aux normes internationales en matière de propriété intellectuelle. L’Ouzbékistan procédait également à l’examen et à l’actualisation du droit de la propriété intellectuelle afin de la mettre en conformité avec les dispositions de l’Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). La délégation a exprimé sa reconnaissance à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour son assistance dans la mise en œuvre de projets communs et la promotion du développement de la propriété intellectuelle en Ouzbékistan.
143. La délégation du Vanuatu a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. L’assistance technique fournie par l’OMPI avait permis le renforcement des capacités et la réforme législative sur les indications géographiques, la création d’une organisation de gestion du droit d’auteur et l’élaboration d’un guide sur le droit d’auteur. Le Vanuatu accueillera le Festival des arts mélanésiens en juillet 2023 et le guide servira à mieux faire connaître les droits et obligations juridiques liés à la commercialisation des œuvres protégées par le droit d’auteur. Le Vanuatu était en train de mettre au point un plan stratégique national de propriété intellectuelle en vue de stimuler la créativité et l’innovation. L’innovation doit faire partie de la réponse à des menaces existentielles telles que les changements climatiques, l’élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles. À cet égard, le Vanuatu apprécierait le soutien de l’OMPI et de ses États membres en partenariat avec l’Université nationale de Vanuatu et d’autres établissements d’enseignement et de recherche pour mettre au point des éléments de propriété intellectuelle pour leurs modules de formation.
144. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom de son pays, a déclaré qu’elle saluait la nouvelle approche de l’OMPI fondée sur la recherche d’une harmonie avec les différents modèles politiques, économiques et sociaux des pays en développement. Son pays, malgré les défis majeurs liés à l’imposition de plus de 900 traités illégaux, l’extorsion, les mesures coercitives unilatérales à l’encontre de son économie et de son peuple, s’était employé à créer un système multicentre et pluripolaire qui facilitait l’intégration des entrepreneurs sur différents marchés en encourageant la protection de l’innovation grâce à des mises à jour légales et à une flexibilité administrative dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a ratifié l’engagement qu’elle avait pris envers la communauté internationale de progresser dans la protection globale de la propriété intellectuelle et des savoirs traditionnels et ancestraux sur la base des principes directeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies. L’OMPI pouvait compter sur le gouvernement bolivarien du pays et son peuple.
145. La délégation du Viet Nam a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par la délégation de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. Un certain nombre d’instruments importants relatifs à la propriété intellectuelle avaient été lancés récemment au Viet Nam, notamment une stratégie nationale de propriété intellectuelle et un programme national de développement de la propriété intellectuelle, ce qui améliorerait l’environnement juridique et politique afin d’aider à renforcer la créativité et l’écosystème de la propriété intellectuelle. Le Viet Nam avait adhéré à 15 traités administrés par l’OMPI et avait bénéficié d’une coopération et d’une supervision étroites de la part de l’ASEAN et de l’OMPI. Leur soutien rapide et efficace avait permis de mener à bien de nombreux projets pour l’écosystème du Viet Nam. La délégation attendait avec intérêt d’approfondir sa collaboration avec l’OMPI et d’étudier les moyens de travailler avec les États membres de l’ASEAN afin de promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle dans la création d’emplois, d’attirer les investissements et de développer l’économie et la société.
146. La délégation du Yémen a déclaré qu’elle s’associait aux déclarations faites par les délégations de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes et de l’Indonésie au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a exprimé sa reconnaissance à l’OMPI pour son travail acharné et ses efforts en coopération avec les États membres. Depuis les années 1970, le Yémen avait bénéficié de relations particulièrement étroites avec l’Organisation et était résolu à protéger la propriété intellectuelle et à promouvoir l’innovation et la créativité. Le pays travaillait activement avec l’OMPI pour protéger les droits des auteurs et des inventeurs, des marques, des dessins et modèles, des interprétations et exécutions artistiques et d’autres. L’appui technique et juridique que le Yémen a reçu de l’OMPI a grandement contribué au développement du système juridique de propriété intellectuelle du pays. La délégation a souligné l’importance de la poursuite de la coopération en vue de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle et de mettre au point des systèmes juridiques afin de promouvoir l’innovation et la créativité et de parvenir à un développement durable et sans exclusive.
147. La délégation de la Zambie a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Elle a salué les efforts déployés par l’OMPI pour promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle en Afrique en tant qu’outil de création d’emplois, d’attraction de l’investissement, de croissance des entreprises et de développement de l’économie. La Zambie apprécierait une assistance pour sensibiliser les principales parties prenantes nationales à l’importance de la propriété intellectuelle pour la croissance économique et le développement national. Dans le cadre des efforts en cours visant à garantir un écosystème équilibré pour la protection et l’utilisation de la propriété intellectuelle, le gouvernement avait récemment approuvé une nouvelle loi sur les marques, qui renforcerait l’application des mesures visant à limiter le flux d’entrées de produits de marque de contrefaçon et prévoyait également la protection des indications géographiques. La délégation de la Zambie s’est dite reconnaissante de l’assistance fournie par l’OMPI pour la rédaction de cette législation et d’autres textes législatifs connexes. Elle s’efforcerait de parvenir à un consensus sur toute une série de questions en suspens devant les comités de l’Organisation. Une coopération continue avec l’OMPI serait bienvenue dans des domaines tels que l’intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires, l’appui à la propriété intellectuelle à l’intention des PME, le renforcement des capacités des organisations de gestion collective et la numérisation du système des dossiers de propriété intellectuelle en Zambie.
148. La délégation du Zimbabwe a déclaré qu’elle s’associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement, la propriété intellectuelle et l’innovation seraient des moteurs essentiels du développement socioéconomique, dans la mesure où le pays poursuivait son objectif d’atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d’ici à 2030. La création de pôles d’innovation dans les universités d’État avait stimulé la modernisation industrielle et vu le gouvernement enregistrant plus de 500 brevets dans différents domaines. Le classement amélioré de l’Indice mondial de l’innovation de l’OMPI en 2022 témoignait de l’amélioration de son écosystème de l’innovation et de la propriété intellectuelle. Un processus visant à renforcer l’efficacité de l’écosystème de la propriété intellectuelle du pays serait un acte autonome, des entreprises et une autorité de propriété intellectuelle. Le Zimbabwe travaillait avec l’OMPI à l’accessibilité en ligne de la base de données de l’Office de la propriété intellectuelle du pays. L’OMPI avait facilité un atelier sur l’accès à la technologie pour l’innovation et le développement des CATI dans le pays. Le partenariat avec l’OMPI, l’ARIPO et le Gouvernement japonais derrière le programme de maîtrise en propriété intellectuelle à l’Université Mutare de l’Université africaine était en cours. Le Zimbabwe s’est déclaré vivement favorable aux exigences de divulgation et à la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, et a appuyé la convocation en 2024 des deux conférences diplomatiques. Elle accordait la priorité à la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement et s’est félicitée de l’augmentation des crédits budgétaires alloués aux programmes de développement de l’Organisation au cours de l’exercice biennal 2024-2025. Une assistance permanente de l’OMPI en matière de renforcement des capacités sur l’ensemble du continent africain était la bienvenue.
149. La délégation de l’OAPI a réaffirmé la coopération de son organisation avec l’OMPI, qui avait permis cette année de produire deux outils importants pour les acteurs de la propriété intellectuelle dans les États membres, à savoir l’outil de prédiagnostic de propriété intellectuelle destiné aux PME souhaitant avoir des orientations préalables sur la façon d’utiliser la propriété intellectuelle dans leurs affaires; et le recueil jurisprudentiel des décisions de justice en matière de propriété intellectuelle de l’espace OAPI, qui contribuera à améliorer l’interprétation du droit en vue d’une meilleure application de ce dernier dans les États membres. Enfin, il convenait d’évoquer l’adhésion, en décembre 2022, de l’OAPI à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne et les perspectives inhérentes à ce statut en matière de développement des indications géographiques pour les États membres de l’OAPI.
150. Le représentant de l’ARIPO a déclaré qu’il appréciait l’appui sans faille que l’OMPI lui apportait. En 2023, l’ARIPO et l’OMPI avaient travaillé ensemble sur plusieurs initiatives, y compris la Conférence régionale sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes dans le secteur agroalimentaire, qui s’est tenue au Rwanda, un atelier sur les fonctions en nuage du système IPAS, la réunion régionale pour le développement des réseaux de CATI dans la région Afrique et la formation en ligne du PCT. D’autres aspects de la collaboration portaient notamment sur le règlement extrajudiciaire des litiges relatifs à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie, les licences et la documentation numériques pour les organisations de gestion collective et les droits de reproduction. L’ARIPO a également participé activement à l’initiative du Club d’enseignement régional de la propriété intellectuelle. La deuxième Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle s’est tenue récemment au Rwanda. L’initiative visant à transformer l’Académie de l’ARIPO en un centre d’excellence régional pour la formation en propriété intellectuelle avançait et l’ARIPO avait récemment renouvelé son mémorandum d’accord avec l’Université africaine et l’OMPI.
151. Le représentant de l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB) s’est dite alarmée par certains faits nouveaux concernant le système mondial de la propriété intellectuelle et a déclaré que les pratiques consistant à imposer des sanctions unilatérales et d’autres mesures illégitimes aux déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle, titulaires de droits et conseils en brevets de la Fédération de Russie et du Bélarus, étaient discriminatoires. Ils se voyaient refuser l’accès aux services de propriété intellectuelle, en violation des obligations internationales. La Commission européenne a régulièrement adopté des règlements à cet égard. Outre le “gel” illégal des demandes, dans des sanctions plus récentes, il a simplement privé les déposants de la Fédération de Russie de tout droit à l’assistance juridique. L’Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni a refusé a priori de fournir des services de propriété intellectuelle aux personnes frappées de sanctions. L’Office ukrainien de la propriété intellectuelle a automatiquement émis des refus fondés uniquement sur la citoyenneté des déposants. La situation actuelle menace de nuire au fonctionnement normal du système mondial de la propriété intellectuelle : aucun instrument juridique n’était prévu pour ce qu’il était convenu d’appeler le gel des demandes de titres de propriété intellectuelle. L’incertitude entourant le statut juridique des demandes “gelées” laisserait une bonne partie des solutions techniques dans une zone grise, ce qui influerait à son tour sur la qualité des brevets délivrés en raison de lacunes dans l’information sur l’état de la technique. Cette situation toucherait les utilisateurs de la Fédération de Russie et du Bélarus, mais aussi tous les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle et les spécialistes de la propriété intellectuelle sans exception. Les partis pris dans certaines organisations avaient déjà empêché les déposants d’utiliser le programme Patent Prosecution Highway (PPH) en raison d’un gel de la coopération interinstitutionnelle, malgré la forte demande de ce service, en particulier parmi les déposants européens. Néanmoins, la Fédération de Russie et la République du Bélarus, qui faisaient l’objet d’attaques quasi permanentes dans pratiquement tous les comités de l’OMPI, continuaient de s’acquitter de leurs obligations envers les déposants et les titulaires de droits de tous les pays. La rhétorique de nombreux délégués était axée sur des questions politiques présentant peu d’intérêt pour la grande majorité des États membres de l’Organisation. Au contraire, le développement du système de propriété intellectuelle, les stratégies de mise à jour de la législation, la numérisation et l’amélioration des compétences étaient des sujets de préoccupation pour tous. Il était nécessaire de revenir à un dialogue constructif, utile et multilatéral dans l’intérêt de tous les États membres, des utilisateurs et de la communauté mondiale de la création.
152. La représentante de la Ligue des États arabes (LEA) a salué la coopération fructueuse et constructive qui avait marqué les relations entre la LEA et l’OMPI depuis qu’ils avaient signé un mémorandum d’accord en 2000. Un réseau de CATI avait été lancé dans la région des pays arabes. Conformément aux souhaits de l’OMPI, le secrétaire général de la Ligue, Ahmed Aboul Gheit, était convenu que le réseau serait créé sous les auspices de la Ligue, soulignant ainsi la conviction de cette dernière concernant l’importance de l’innovation et de la propriété intellectuelle. La Ligue a continué de travailler en étroite collaboration avec la Division pour les pays arabes de l’OMPI sur un certain nombre de projets, d’activités et de réunions avec d’autres groupes régionaux. Un accent a été mis sur la troisième session du Dialogue de la propriété intellectuelle afro-arabe entre le Japon et certains États arabes, qui s’est tenue en février 2023, l’Office des brevets du Japon ayant participé au siège de la LEA au Caire. La LEA avait décidé que la République arabe syrienne devrait revenir à son siège à la LEA et participer de nouveau à ses activités. Le retour de ce pays à une participation active aux questions de propriété intellectuelle était tout aussi bienvenu.
153. Le représentant de l’Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) a déclaré que l’OMPI, par le biais de ses outils et de ses instruments normatifs, jouait un rôle essentiel qui devrait être exercé en vue d’assurer l’exploitation juste et équitable des droits de propriété intellectuelle et l’application sans restriction des éléments de flexibilité et des exceptions prévues par les différentes conventions internationales, en particulier dans le domaine de la santé publique. Les États du Golfe souhaitaient voir un environnement qui génère la propriété intellectuelle, encourage le respect des droits de propriété intellectuelle et permette leur application, et permettre à la propriété intellectuelle d’apporter une réelle contribution au niveau international. Cette ambition était illustrée par la proposition de nommer l’Autorité saoudienne pour la propriété intellectuelle (SAIP) en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et d’administration chargée de l’examen préliminaire international selon le PCT; la modernisation en cours dans les États du Golfe des systèmes, lois et procédures de procédure relatifs à différentes catégories de propriété intellectuelle; et le renforcement des capacités des parties prenantes, notamment des juges et des responsables de l’application des lois. Cela avait conduit à de nouveaux progrès dans de nombreux indicateurs internationaux. L’Organisation devait continuer à jouer un rôle de plus en plus important dans la mise en place d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, adapté aux différents niveaux de développement des pays.
154. Le représentant de l’Organisation de coopération islamique (OCI) a déclaré que l’OMPI était essentielle à la promotion d’un écosystème mondial de la propriété intellectuelle efficace et équilibré dans l’intérêt de tous. Elle avait déployé des efforts remarquables pour fournir une assistance technique et renforcer les capacités aux États membres, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés. L’OMPI jouait un rôle unique en facilitant les transferts de technologie vers les pays en développement, ce qui contribuait à stimuler leur productivité et à accélérer leur développement économique, social et culturel. L’OCI a félicité l’OMPI pour le lancement de l’Indice mondial de l’innovation 2022 et a noté avec satisfaction les progrès considérables accomplis par plusieurs pays membres de l’OCI. L’OCI restait déterminée à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Charte de l’OCI pour la science, la technologie et l’innovation 2026, la Déclaration d’Abou Dhabi du deuxième Sommet de l’OCI sur la science et la technologie et les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l’OCI. Ils fournissaient un cadre pour renforcer la coopération et encourager l’innovation et la créativité dans les pays membres de l’OCI. Ils promouvaient également le développement scientifique et technologique et accéléré le passage aux sociétés du savoir. L’OCI était reconnaissante du soutien apporté par le comité permanent de la coopération scientifique et technologique de l’OCI, la Banque islamique de développement et l’Organisation islamique pour l’éducation, la science et la culture qui avaient permis aux pays membres de l’OCI de développer la science, la technologie et l’innovation et de promouvoir une action islamique commune dans ces domaines.
155. Le représentant du Centre Sud a déclaré que l’adoption prévue en 2024 d’un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, qui protégerait contre l’appropriation illicite de ces ressources et savoirs, notamment par l’obligation de divulguer leur origine, permettrait d’aligner les travaux de l’OMPI sur les besoins du sud en matière de développement. Une exigence de divulgation dans les demandes de titres de propriété intellectuelle constituait une mesure de transparence importante qui améliorerait la cohérence du système mondial de propriété intellectuelle avec les obligations internationales en matière d’accès et de partage des avantages. Les États membres devraient approuver les crédits budgétaires nécessaires pour permettre la participation des peuples autochtones et des communautés locales à toutes les procédures informelles et formelles liées à l’instrument. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence le besoin urgent de transfert de technologie et d’accès rapide aux technologies médicales; le système en place pour la propriété intellectuelle et la santé publique s’était révélé inéquitable pour les pays en développement. Le Centre Sud a continué d’aider les décideurs nationaux, les offices de brevets et les autorités judiciaires et réglementaires à tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus par l’Accord sur les ADPIC pour la santé publique, avec une assistance technique sur mesure pour les pays en développement. Le Centre Sud accueillera une manifestation parallèle au cours de la série actuelle de réunions des assemblées, intitulée “Un bon examen des brevets conduit à l’accès aux médicaments”. Le Centre Sud s’est félicité de l’approbation du programme de travail sur les limitations et exceptions par le SCCR et a appuyé la récente communication du GRULAC sur une rémunération équitable pour les auteurs et les créateurs dans l’environnement numérique. Elle s’est également félicitée de l’étude à venir sur la manière dont les nouveaux modèles commerciaux, tels que les plateformes de diffusion en continu, influaient sur les recettes des créateurs. L’Assemblée générale de l’OMPI devrait donner des orientations claires au SCCR en vue de mettre en place un système de droit d’auteur équilibré favorisant la consolidation du domaine public et favorisant l’éducation, la recherche, la préservation et la créativité. Tout en reconnaissant l’importance des questions numériques émergentes relatives à la propriété intellectuelle, y compris l’intelligence artificielle et la gouvernance des données, le Centre Sud demeurait préoccupé par l’absence de reddition de comptes à l’égard des États membres par la Division de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe. Les activités dans ce domaine bénéficieraient d’une plus grande harmonisation avec les recommandations formulées dans le Plan d’action de l’OMPI pour le développement.
156. Le représentant du Consortium for Common Food Names (CCFN) a déclaré que le CCFN était reconnaissant de pouvoir prendre la parole devant l’Assemblée générale. Les petits et moyens agriculteurs, producteurs et exportateurs et leurs clients des pays développés et des pays en développement à travers le monde s’appuyaient sur des noms communs. Malheureusement, la campagne agressive de l’Union européenne visant à interdire l’utilisation de noms communs au moyen d’indications géographiques illicites affectait leurs droits. Cette campagne a également passé en revue des centaines d’années de colonialisme européen, de politiques expansionnistes d’immigration et d’intégration culturelle mondiale. Si les indications géographiques des pays en développement étaient légitimes, les actions de l’Union européenne minaient la bonne volonté dont elles devraient jouir et menaçaient le système de la propriété intellectuelle lui-même. L’OMPI devrait remédier à ce problème en faisant de l’Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international et de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques et tous les programmes connexes un financement indépendant, payé à plein temps par leurs membres. En outre, l’OMPI doit traiter équitablement les noms communs, notamment en créant un bureau indépendant doté du budget et du personnel nécessaires pour mener des activités communes d’enseignement et de recherche en matière de noms de domaine et promouvoir leur traitement équitable. Elle doit également traiter les noms communs de manière équitable dans tous les programmes, processus, activités et politiques. Le CCFN est prêt à collaborer pour faire en sorte que l’OMPI soit cohérente, équitable, transparente et objective dans son traitement des noms communs.
157. Le représentant de l’Intellectual Property Latin American School (ELAPI) a déclaré que, depuis la précédente session des assemblées, l’ELAPI avait renforcé sa structure interne grâce à la création d’une direction académique et d’un bureau international basé à Washington. Par l’intermédiaire de sa Direction de l’égalité des sexes, elle continuait de travailler à assurer l’égalité au sein de l’école et à combler l’écart entre les sexes. L’ELAPI avait participé activement à de nombreuses réunions à l’OMPI et à des réunions avec les États membres afin de représenter les nouveaux venus dans le domaine de la propriété intellectuelle en Amérique latine.
158. La représentante de l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) a déclaré que l’AIPPI était l’une des principales associations à but non lucratif du monde consacrées à l’harmonisation et au renforcement des lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle. Elle était politiquement neutre et comptait plus de 8000 membres issus de plus de 110 pays. L’AIPPI était une organisation d’utilisateurs qui rassemblait les vues des entreprises de toutes tailles. L’AIPPI se concentrait sur le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans la protection des investissements dans la recherche-développement et les investissements dans la créativité, ce qui ne serait pas fait si la propriété intellectuelle qui en résultait ne pouvait pas être protégée. Le succès de l’OMPI reposait sur le fait que l’Organisation était à l’avant-garde de l’harmonisation internationale. L’AIPPI continuerait à travailler avec l’OMPI pour élaborer des lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle afin de protéger les investissements dans la recherche-développement et de récompenser la créativité en veillant à ce qu’il soit tenu compte des points de vue des utilisateurs de la propriété intellectuelle.
159. Le représentant de l’International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC) a déclaré que la propriété intellectuelle demeurait un moteur du progrès et de la croissance économique pour chaque société. Les stratégies de développement ne pouvaient réussir que par la promotion de l’innovation et de l’invention, ancrées dans le respect de la propriété intellectuelle. Depuis sa création en 2014, l’IIPCC a collaboré avec l’OMPI et d’autres partenaires pour promouvoir la commercialisation de la propriété intellectuelle, l’accent étant mis sur la protection des secrets d’affaires par l’intermédiaire de son Service d’enregistrement international des savoirs. L’IIPCC a proposé qu’un cadre international contraignant soit élaboré pour la protection des secrets d’affaires, ce qui non seulement favoriserait la commercialisation des savoirs traditionnels extrêmement riches en Afrique, mais protégerait également les connaissances ancestrales gagnantes qui étaient transmises de génération en génération.
160. Le représentant de Knowledge Ecology international (KEI) a déclaré que, pendant une situation d’urgence dans le domaine de la santé publique, aucune entreprise ne devrait avoir le monopole des inventions, des données, des ressources biologiques ou des connaissances de fabrication requises pour les contre-mesures. Au cours de la pandémie de COVID-19, les licences non volontaires les plus courantes pour utiliser des inventions brevetées ont entraîné des exceptions à l’article 44.2) de l’Accord sur les ADPIC afin d’éliminer la disponibilité d’injonctions. L’OMPI devrait organiser un atelier sur l’utilisation de cette exception souvent négligée. Le système des innovations devrait être plus transparent afin de rendre les acteurs plus responsables et de renforcer la confiance du public. L’OMPI devrait éviter les négociations fondées sur un texte qui n’avaient pas été consignées. Compte tenu de la confusion quant à ses objectifs, les travaux sur un traité visant à protéger les radiodiffuseurs devraient être suspendus. Les organismes de radiodiffusion ne devraient pas jouir d’un droit perpétuel à un contenu qu’ils n’avaient pas créé, qu’ils ne détenaient pas ou qu’il ne leur était pas concédé sous licence.
161. Le représentant de la Latin American Audiovisual Authors Societies Federation (FESAAL) a déclaré que les sociétés que la FESAAL représentait et les sociétés européennes exerçaient le droit à rémunération dans la gestion collective. Le droit prévoyait une compensation supplémentaire pour les scénaristes et les réalisateurs qui avaient cédé leur droit d’auteur ou qui avaient été commandés par un producteur. La compensation supplémentaire a été produite lorsque l’œuvre audiovisuelle a été diffusée et n’a pas d’incidence sur la propriété intellectuelle qui avait été attribuée au producteur. L’évolution de l’Internet et des plateformes les plus importantes avait bénéficié du droit d’auteur, à condition que les créateurs reçoivent une rémunération supplémentaire et que le droit à rémunération pour les réalisateurs et les scénaristes s’était révélé une solution. La question devrait rester inscrite à l’ordre du jour de l’OMPI et, compte tenu de l’intérêt des différents gouvernements, la FESAAL était disposée à fournir les données nécessaires pour analyser l’efficacité du droit à rémunération sur les territoires où il s’appliquait.
162. La représentante de Maloca Internationale a déclaré qu’une décision avait été prise lors des précédentes assemblées en vue de la convocation d’une conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. De l’avis de la représentante, aucun représentant des peuples autochtones n’avait été présent lors de cette décision, qui allait à l’encontre du droit international dans la mesure où les peuples autochtones devaient être consultés dans les processus de prise de décisions susceptibles de les concerner. Lors des assemblées en cours, des discussions devaient avoir lieu sur au moins deux questions concernant les peuples autochtones. Premièrement, d’après le rapport du PBC, aucun consensus n’avait été atteint sur l’utilisation du budget ordinaire de l’Organisation pour appuyer la présence de délégués autochtones au cours du prochain exercice biennal, qui comprenait la conférence diplomatique susmentionnée. Deuxièmement, des mesures devaient être prises sur le rapport du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. La représentante espérait que les décisions prises lors des assemblées en cours ouvriraient la voie à la participation effective des peuples autochtones et à leur consentement préalable, libre et éclairé sur les décisions susceptibles d’affecter leurs droits. Immédiatement après les assemblées de l’OMPI, elle participerait à la seizième session du Mécanisme d’experts sur les droits des peuples autochtones au Palais des Nations. Maloca Internationale s’exprimera sur les discussions et les décisions des assemblées au Mécanisme d’experts, dont le secrétariat a récemment assisté à une manifestation sur la participation effective des peuples autochtones à l’OMPI.
163. Le représentant de l’Organisation pour un réseau international des indications géographiques (ORIGIN) a déclaré que le système de Lisbonne bénéficiait aux petits producteurs et aux PME, et avait suscité un grand intérêt parmi les États membres de l’OMPI, y compris les pays en développement. Le principe de solidarité financière de longue date entre les unions de l’OMPI et les programmes budgétaires devrait continuer à s’appliquer au système de Lisbonne. Les propositions circulant au sein de l’OMPI sur l’amélioration du profil international de “généricité” au-delà du niveau des exceptions au cas par cas aux droits de propriété intellectuelle reconnus au niveau international étaient dangereuses car elles pouvaient saper les principes fondamentaux de l’ensemble du système de droits de propriété intellectuelle.
164. Le représentant de l’Association des agents de brevets de Chine (ACPAA) a déclaré qu’il avait appris que l’OMPI avait lancé une stratégie en nuage. Il s’est dit préoccupé par les informations sensibles et confidentielles des utilisateurs des services de propriété intellectuelle de l’OMPI hébergés dans un environnement public en nuage fourni par des entreprises commerciales et privées. En tant qu’observateur permanent de l’OMPI, l’ACPAA, en collaboration avec le CCPIT et la PPAC, avait rédigé un document de position sur la sécurité des données. Il était à espérer que l’OMPI accorderait une attention aux préoccupations des utilisateurs concernant la sécurité des données et continuerait à renforcer sa propre supervision des données afin de gérer et de protéger correctement les informations relatives aux utilisateurs tout en mettant en œuvre sa stratégie en nuage. L’ACPAA invite l’OMPI à continuer d’optimiser et d’améliorer le service mondial de la propriété intellectuelle, d’introduire le chinois dans le système de Madrid et le système de La Haye et de fournir des services plus pratiques aux utilisateurs chinois.
165. Le représentant du Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT) a déclaré que 2023 marquait le 50e anniversaire de la coopération de la Chine avec l’OMPI. En tant que principal organisme chargé de promouvoir le commerce extérieur et l’investissement en Chine, le CCPIT avait une longue tradition de coopération avec l’OMPI. En 1973, le CCPIT avait envoyé sa première délégation à une réunion des organes directeurs de l’OMPI, marquant le début de la coopération de la Chine avec l’OMPI et avait obtenu le statut d’observateur permanent en 2017. Le CCPIT a salué les efforts déployés par l’OMPI pour autonomiser les jeunes, les femmes et les PME grâce à la propriété intellectuelle, ce qui a permis de mettre en place un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et d’accélérer l’innovation et la créativité. Au cours de sa récente visite en Chine, le Directeur général, avec le président du CCPIT, avait tenu un débat avec des innovatrices et des entrepreneuses, qui avaient reçu un retour d’information positif. Le CCPIT espérait que l’OMPI permettrait d’optimiser et d’améliorer les systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle en introduisant le chinois comme langue de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye, afin de fournir des services plus pratiques et plus efficaces aux utilisateurs. Faisant observer que l’OMPI avait lancé sa première stratégie en nuage en 2018, le CCPIT espérait que des mesures seraient prises pour garantir la sécurité des données et protéger les intérêts des utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle. Le CCPIT était prêt à renforcer les échanges avec l’OMPI et à renforcer la communication entre l’OMPI et les utilisateurs chinois.
166. Le représentant de l’Association chinoise pour les marques (CTA) a déclaré que la CTA avait été établie en tant qu’organisation nationale pour les agences de marques et une organisation professionnelle des marques. Elle avait participé aux travaux de l’OMPI depuis l’obtention du statut d’observateur auprès du SCT en 2005 et était devenue un observateur permanent auprès de l’OMPI en juillet 2022. Afin d’améliorer le fonctionnement international des marques chinoises et le niveau de protection de l’enregistrement international des marques dans le cadre du système de Madrid, la CTA a créé un comité de travail de Madrid et étudié les exigences des entreprises chinoises en ce qui concerne l’enregistrement international des marques dans le cadre du système de Madrid. La CTA appuyait donc fermement la proposition d’introduction du chinois en tant que langue de travail du système de Madrid, qui serait bénéfique à un plus grand nombre d’entités et de particuliers sur le marché.
167. Le représentant de Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte) a déclaré que Corporación Innovarte était une organisation non gouvernementale latino-américaine spécialisée dans la propriété intellectuelle au service du développement. Le succès du Traité de Marrakech a démontré l’importance de parvenir à des accords visant à garantir les droits des utilisateurs de ces objets. L’esprit du Traité de Marrakech devrait être exploité afin de mieux protéger l’accès à la santé, à l’éducation, à la recherche et à la préservation. L’OMPI était instamment priée de protéger les artistes et autres créateurs qui continuaient de ne pas pouvoir bénéficier équitablement de la propriété intellectuelle, notamment en raison des pratiques des plateformes numériques mondiales et d’autres intermédiaires. L’équilibre était essentiel pour promouvoir l’innovation et la créativité conformément au droit fondamental de participer à la culture et à la science. Corporación Innovarte s’est dite prête à collaborer de manière constructive avec les États membres et le Secrétariat de l’OMPI.
168. La représentante de l’Egyptian Council for Innovation, Creativity and Protection of Information (ECCIPP) a indiqué que l’ECCIPP concentrait ses efforts sur les jeunes et les innovatrices, sur la sensibilisation et sur la diffusion d’une culture de la propriété intellectuelle dans les écoles publiques en Égypte, ainsi que sur le lancement de festivals pour soutenir et encourager les femmes. Le Festival régional des innovateurs de la femme s’est tenu chaque année. L’ECCIPP a travaillé avec divers organismes gouvernementaux en Égypte, avec le Ministère de l’éducation, le Ministère de la jeunesse et le Ministère de l’environnement. Il a également organisé des sessions de formation dans divers pays arabes, siégeait aux jurys dans de nombreuses expositions dans le monde et travaillait avec le Ministère de l’environnement à l’initiative verte des femmes.
169. Le représentant de l’Emirates Intellectual Property Association (EIPA) a déclaré que la vision de l’EIPA était que les Émirats arabes unis soient à l’avant-garde de la protection de la propriété intellectuelle. À cette fin, elle axait ses efforts sur la sensibilisation de la communauté et des institutions à la notion de protection de la propriété intellectuelle et à ses applications et réglementations connexes, et sur la promotion d’une culture du respect de la propriété intellectuelle. L’EIPA s’était associée aux secteurs public et privé pour aider les PME à investir dans la propriété intellectuelle. Elle collabore également avec l’OMPI et l’International IP Crime Investigators College d’INTERPOL pour mettre en place un programme de formation visant à renforcer les capacités d’application des lois parmi les fonctionnaires de police du pays.
170. Le représentant de l’Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR) a déclaré que la GRUR avait été fondée en 1891 pour le progrès académique et le développement de la propriété industrielle et du droit d’auteur aux niveaux allemand, européen et international. La GRUR était une association neutre et sans but lucratif comptant environ 5000 membres issus de groupes professionnels et d’organisations actives dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, notamment des professeurs de droit, des juges, des fonctionnaires, des avocats, des conseils en brevets et des représentants d’associations et d’entreprises. La GRUR avait suivi de près les activités de l’OMPI au fil des ans et était reconnaissante à l’Organisation pour sa sauvegarde et son développement infatigables grâce à l’administration du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Reconnaissant l’importance de toutes les formes de droits de propriété intellectuelle dans la promotion du développement économique, la GRUR a appuyé les efforts déployés par l’Organisation pour administrer, actualiser et améliorer en permanence ces traités et systèmes, en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes et des nouvelles menaces à la protection de la propriété intellectuelle. La GRUR a salué les mesures prises par l’OMPI pour expliquer les avantages de ces systèmes de protection aux non-membres, élargissant ainsi considérablement leur portée géographique. Elle a encouragé l’OMPI à adopter une approche axée sur les utilisateurs, en particulier en modernisant continuellement l’infrastructure technique à la disposition des utilisateurs sur le site Web de l’OMPI et en offrant une formation sur place et en ligne. La GRUR a salué les efforts déployés par l’OMPI, en s’appuyant sur sa vaste expérience en matière d’administration des traités et systèmes susmentionnés, afin de fixer des normes et de fournir des outils aux offices de propriété intellectuelle de tous les États membres. Conscient que le droit de la propriété intellectuelle n’était plus strictement le domaine des experts techniques et juridiques, mais plutôt un point de convergence de la politique mondiale, la GRUR continuerait de suivre les initiatives de l’OMPI dans le domaine de l’harmonisation du droit de la propriété intellectuelle. En outre, la GRUR appuierait les efforts déployés par l’Organisation pour expliquer comment un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace pouvait profiter aux pays à tous les niveaux de développement, notamment en rendant leur économie plus compétitive. Enfin, la GRUR a exprimé sa reconnaissance à l’OMPI pour ses efforts en vue de traiter les questions de droit de la propriété intellectuelle relatives aux technologies révolutionnaires et de créer un forum de discussion au plus haut niveau diplomatique, avec les experts de premier plan dans les domaines de la technologie concernée.
171. La représentante de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré que 2023 marquait le 85e anniversaire de la JIPA, qui comptait plus de 1300 sociétés et organisations. La JIPA partageait la vision de l’OMPI d’un monde où l’innovation et la créativité étaient appuyées par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Elle a salué le rôle de l’OMPI dans la conduite des débats internationaux sur les questions relatives à la propriété intellectuelle. L’OMPI et la JIPA avaient une très bonne relation de coopération et avaient récemment accueilli ou soutenu conjointement des événements au Japon sur l’Indice mondial de l’innovation, la diversité et WIPO GREEN. Elle attendait avec intérêt la poursuite de la collaboration avec l’OMPI. Des progrès remarquables avaient été accomplis dans le domaine technologique entourant l’intelligence artificielle et les données, ce qui avait entraîné des changements majeurs dans la société. La propriété intellectuelle devrait devenir une langue commune pour la compréhension de l’innovation et un large débat sur le positionnement de la propriété intellectuelle servirait de base à la promotion et au maintien de l’innovation. Il était à espérer que les connaissances et l’expérience de l’OMPI et de la JIPA contribueraient à l’innovation en vue d’une croissance future durable et du développement mondial.
172. Le représentant de l’Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA) a indiqué que la KINPA était représentée en interne par des experts en propriété intellectuelle des entreprises de la République de Corée dans le but de stimuler la croissance et de favoriser la compétitivité de ses entreprises membres dans le domaine de la propriété intellectuelle. Depuis la réunion avec le Directeur général de l’OMPI, la KINPA avait conseillé à ses sociétés membres de promouvoir des services utiles de l’OMPI, notamment les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. La KINPA avait récemment réuni des commentaires de ses entreprises membres sur des questions telles que les délais de grâce, les demandes contradictoires et les droits d’utilisation antérieure. Ces observations avaient été transmises au groupe B. La KINPA continuerait de participer activement aux assemblées afin de permettre à l’OMPI de fournir les services les plus utiles aux entreprises membres de la KINPA.
173. L’Ordre suprême des ancêtres (OSA), en qualité d’organisme fédérateur des royaumes, chefferies et collectivités familiales africaines, a fait part de sa préoccupation quant à l’absence de consensus au sein des membres du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) sur certaines questions fondamentales qui, de son avis, devaient faire partie intégrante du projet d’instrument juridique international avec une définition claire et précise de la notion de “bénéficiaires” et de “communautés locales”. Le terme “bénéficiaire” utilisé dans le texte ne faisait pas partie des termes définis dans le dispositif de protection et renvoyait uniquement à deux concepts génériques à savoir les communautés autochtones et les communautés locales. La définition de “communauté locale” était plutôt vague et son interprétation comportait un large spectre de variantes. Afin de protéger les droits religieux, les droits des femmes et ceux des minorités au sein des communautés locales, l’OSA proposait au comité de l’IGC que la notion de chefferie avec les déclinaisons qu’elle comporte soit citée dans le projet d’instrument international et fasse partie intégrante de la définition de “communautés locales”.
174. Le représentant de l’Association chinoise de la protection par brevet (PPAC) a déclaré que, en tant qu’observateur permanent auprès de l’OMPI, la PPAC appelait tous les pays à œuvrer de concert pour lutter contre les changements climatiques mondiaux grâce à une double approche de l’atténuation et de l’adaptation, en renforçant l’innovation, la commercialisation et la diffusion de technologies vertes. L’OMPI devrait continuer à prêter attention à la question de la sécurité des données découlant de la mise en œuvre de la stratégie en nuage. Le chinois devrait être ajouté en tant que langue de travail dans le système de La Haye afin de faciliter l’utilisation du système en Chine.
175. Le Directeur général de l’OMPI a déclaré qu’il avait écouté attentivement les points de vue exprimés par les États membres lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI. Il était réconfortant de constater que de nombreuses délégations avaient affirmé la vision de faire de la propriété intellectuelle un catalyseur de la croissance et du développement, un objectif réaliste, compréhensible et lié à la base. Cela rendait la propriété intellectuelle plus inclusive en la reliant plus fermement aux femmes et aux jeunes, aux MPME, aux communautés autochtones et à d’autres encore mal desservies par le système de la propriété intellectuelle; elle faisait également de la propriété intellectuelle un outil puissant pour relever les défis mondiaux communs et les objectifs de développement durable. Avec les orientations, les points de vue, les directions, les mises à jour et les informations fournies par les États membres, le Secrétariat de l’OMPI et lui-même avaient le sentiment de pouvoir continuer à travailler avec les États membres. La relation entre le Secrétariat et les États membres était un partenariat. En conséquence, afin de faire avancer un programme commun dans les jours à venir, le Secrétariat attendait avec intérêt de collaborer et d’engager un dialogue avec les États membres dans un esprit de partenariat. Le Directeur général a fait écho aux nombreuses expressions de gratitude envers les collègues de l’OMPI des États membres et d’autres pour leur travail, en cours et l’année précédente. Ces travaux ne se limitaient pas à la haute direction; il s’agissait d’un travail d’équipe impliquant des personnes travaillant sur le terrain, d’obtenir des résultats pour les États membres, de collaborer avec eux, de comprendre leurs besoins et de trouver des moyens de rendre la propriété intellectuelle impactante, pertinente et utile pour eux, leurs innovateurs et leurs créateurs. Il a réitéré sa gratitude aux États membres pour leur soutien et a exprimé l’espoir de continuer à travailler avec eux.

[Fin de l’annexe et du document]